

## Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Nicolas II de Sainctot est né en 1632, d'une famille originaire d'Île-de-France. Il est issu d'une lignée de professionnels du cérémonial. Son oncle Jean-Baptiste de Sainctot fut maître des cérémonies, puis cette charge passa en 1652 à son père Nicolas et Nicolas II en hérita en 1655. En 1691, il la revendit pour acheter à la place une charge d'introducteur des ambassadeurs. En 1709, il la léguà à son fils, Nicolas-Sixte. C'est alors qu'il se lança dans la rédaction de ses mémoires, à partir des nombreuses notes rédigées tout au long de sa carrière. Il mourut le 4 juillet 1713.

Les transcriptions des mémoires ont été effectuées à partir de la version du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France, composé de quatre volumes conservés sous les cotes FR 14117 à FR 14120. Il s'agit de l'exemplaire que Sainctot offrit à Louis XIV, relié aux armes de France. Pour cette raison, cette version a été choisie pour être transcrise. Ces mémoires ont par la suite été copiés à plusieurs reprises, si bien que l'on en trouve différentes versions, présentées ci-dessous.

Ces mémoires, dédiés au roi, se composent de quatre volumes. Le premier volume comprend une description très détaillée du cérémonial à appliquer, essentiellement lors des audiences chez le roi et chez les autres membres de la famille royale. Les trois autres volumes mélagent, d'une part, des écrits normatifs sur diverses cérémonies, d'autre part, des retranscriptions du déroulé de cérémonies passées.

Tous les volumes des mémoires ont été transcrits et mis en ligne au sein du corpus raisonné : « [Aux sources de l'étiquette à la cour de France \(xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles\)](#) ». Ces textes sont regroupés sur la page : « [Mémoires de Nicolas de Saincot \(1602-1702\)](#) ».

Ce travail a été effectué par Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles.

Les transcriptions ont été réalisées suivant les normes établies par Bernard Barbiche et Monique Chatenet (Bernard Barbiche et Monique Chatenet (dir.), *L'édition des textes anciens, xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Inventaire général, 1990.) Par conséquent, la graphie a été rigoureusement respectée. Seules l'accentuation, les majuscules et la ponctuation ont été modernisées. Enfin, l'usage du gras a été privilégié pour permettre une meilleure lisibilité des documents.

\*\*\*

[[Table des matières cliquable en fin de volume](#)]

[A r°]

1

© Centre de recherche du château de Versailles / Alice Camus / 2015

Axe de recherche : « [L'étiquette à la cour : textes normatifs et usages](#) » dirigé par Mathieu da Vinha et Raphaël Masson

Transcription effectuée par

Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles



### **Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

J’ay beaucoup de choses à corriger et à augmenter au sujet des envoyés.

[B r°]

#### **Réception faite aux ambassadeurs de Siam en 1686.<sup>1</sup>**

<sup>2</sup>Le roy, en envoyant le maréchal de la Feuillade, voulut les recevoir moins bien que les ambassadeurs des têtes couronnées, à qui il envoie des princes étrangers les jours qu’ils ont leurs premières et dernières audiences. On leur fit valoir le titre de colonel des gardes que le maréchal avoit.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Mémoires de monsieur de Saintot.

Manuscrit de la bibliothèque du roy, tome 2. [note en marge en haut à gauche]

<sup>2</sup> Folio 142 recto. [note en marge à gauche]

<sup>3</sup> Il faut recommencer tout l’extrait du 2<sup>e</sup> volume et le faire ainsi : le titre et la marge tels qu’ils sont ici, ensuite au folio 136 recto, depuis « Avant Henri IV » etc, jusqu’à l’alinea du folio 137 recto, « Le 30 le sieur » etc. Puis l’article du folio 142 recto tel qu’il est copié ici, en marquant toujours en marge le différens folio.

Après cela, l’alinea du folio 146 recto jusqu’à l’autre, « On traversa » etc.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[D r°]

Sire,

Si Vostre Majesté juge à propos de faire imprimer mes mémoires ou de m'en donner la liberté, elle arrêtera toutes les nouvelles prétentions des ambassadeurs, causées souvent par l'infidélité des relations que leurs prédecesseurs leur donnent. Le cérémonial n'estant plus dans l'incertitude, elle évitera par ce moyen toutes les difficultés embarrassantes que l'ambition de s'élever fait naître ordinairement. Que mes mémoires soient imprimés ou non,

[v°]

Vostre Majesté ne peut refuser aux ministres étrangers les distinctions d'honneur qu'ils ont une fois obtenues par rapport à leurs maîtres. Les princes qui en ont joué s'y intéressent trop pour les oublier jamais.

En cas d'impression, voici l'épître dédicatoire peu différente de la première.

Sire,

Cet ouvrage est le fruit d'une expérience de cinquante-sept années que j'ay eu l'honneur de passer au service de Vostre Majesté. J'ay

[E r°]

pris soin d'y recueillir tout ce qui regarde le cérémonial de France, mais que n'ay-je pu, Sire, y peindre au naturel cet air auguste et majestueux qui vous accompagne dans toutes les cérémonies et qui soutient avec tant de noblesse et de dignité le caractère de grandeur dont vous êtes revêtus ! Que n'ay-je pu encore y marquer avec toute leur force et toute leur grâce ces réponses toujours également ingénieuses et sages que Vostre Majesté a données en tant de célèbres occasions ! C'est, Sire, ce que

[v°]

les ministres des princes étrangers ne se lassent point d'admirer et de publier, mais c'est ce que l'art ne peut exprimer et pour en avoir une juste idée, il faut et vous voir et vous entendre. J'ose, néanmoins, me promettre que mon ouvrage sera favorablement reçu du public puisqu'il ne doit paraître qu'après que Vostre Majesté y aura bien voulu jeter les yeux. Son suffrage m'assurera de tous les autres et pour mieux dire il me tiendra lieu de tous les autres. Du reste, j'estimerai toujours infiniment mon travail si j'ay seulement

[F r°]

l'avantage de vous faire connaître le très profond respect et le parfait dévouement avec lequel je serai toute ma vie,

Sire,

De Vostre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[Gr°]

**Addition au premier livre de mes mémoires.**

Je me garderois bien d'augmenter mes mémoires si la nécessité ne m'y engageoit : mon unique soin auroit esté d'en retrancher et d'en corriger tout ce que j'aurois pu, mais j'ay obmis quelques particularités dans mon premier volume qui doivent y avoir place. Le baptême de la fille de monsieur Erizzo, ambassadeur de Venise, à l'occasion duquel ce ministre fit un incident dont je rendrai compte ; le baptême aussi du fils de monsieur Pisani, son successeur.

[v°]

Je n'ay point parlé de la prétention qu'eurent messieurs les ambassadeurs en 1698 au camp de Compiègne d'estre à la craye marqués par les maréchaux des logis du roy avec le Pour dans les villages circonvoisins, et je n'ay rien dit aussi de la prétention de monsieur Erizzo, ambassadeur de Venise, qui croioit que madame de Croissy devoit la première rendre visite à madame l'ambassadrice sa femme.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[H r°]

**Baptême de la fille de monsieur Erizzo, ambassadeur de Venise, en 1695.**

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[1 r°]

**Baptême de la fille de l’ambassadeur de Venise.**

En 1695, madame Erizzo, femme de l’ambassadeur de Venise, accoucha à Paris d’une fille qui fut baptisée à Fontainebleau le 11 octobre, huit mois après ses couches. Le roy fut le parrain et Madame fut la marraine. Le cardinal de Bouillon, grand aumônier, en camail et en rochet, conféra ce sacrement après la messe du roy dans la chapelle du château, en présence du curé de la paroisse qui estoit en estole.

L’ambassadeur assista au baptême mais l’ambassadrice ne s’y trouva point. Elle s’estoit blessée au sein la veille de la

[v°]

cérémonie. Le roy m’ordonna de porter cent lous [sic] d’or valant 1400 livres, que je receus du sieur Deniert, son premier valet de chambre, pour la nourrisse et les femmes de chambre. Je voulus les porter ce jour-là même à l’ambassadrice mais elle estoit partie avec sa fille craignant les suites de son mal. Je les donnai à l’ambassadeur, qui en fit largesse en partie à ses domestiques, quoiqu’elles fussent données à autre intention.

Voicy un faict arrivé à l’occasion du baptême. Le roy de retour à Versailles, monsieur de Croissy me mit entre les mains une croix

[2 r°]

de diamans avec ordre de la porter à madame l’ambassadrice et de luy dire que le roy la destinoit à mademoiselle sa fille qu’il avoit tenue sur les fonds. J’allai chez l’ambassadrice. Elle me fit dire qu’elle estoit indisposée et qu’elle ne pouvoit recevoir le présent que je luy portois sans le consentement de monsieur l’ambassadeur. On luy dit de ma part que je reviendrois le lendemain. L’ambassadeur, à son retour, m’écrivit qu’il se rendroit chez moy. Il crut bien que ce compliment m’engageroit à aller chez luy. Je luy mandai que mon

[v°]

ordre estoit de voir madame l’ambassadrice. Comme j’entrois en son hôtel, le nonce Cavallirini en montoit les degrés. Je le joignis, l’ambassadeur l’attendoit sur le pas de la porte de la sale. Je dis à monsieur l’ambassadeur : monsieur le nonce va vous rendre visite et moy je la rendrai à madame. J’espère en estre bien receu y venant de la part du roy. Ma femme, me dit-il, est indisposée, elle est au lict. Vous pouvez me donner le présent que vous luy apportez, mais dans les formes. Puisque vous voulez, monsieur, que ce soit dans les formes, j’ay ordre de le

[3 r°]

donner à madame l’ambassadrice. Ma réponse ne luy plut pas. Il me dit qu’il se plaindroit au roy de ce que je manquois à une visite concertée. La formalité qu’il exigeoit estoit de me conduire dans la dernière pièce de son appartement pour, en présence de monsieur le nonce, assurer mieux sa prétention d’avoir la main sur moy chez luy aux passages des portes, ce que mes prédécesseurs avoient toujours évité par adresse. Comme je n’avois point d’ordre de le voir, mais de porter le présent à madame l’ambassadrice, je me retirai. Je n’avois donc garde

[v°]

de luy mander que j’aurois l’honneur de l’aller voir, j’eusse agi contre mes intérêts. Mais supposé que j’eusse esté contraint de luy dire quelque chose, on n’est point obligé selon nos coutumes de

### **Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

passer une enfilade de chambres avec celuy qu'on cherche pour commencer à luy parler assis quand on l'a trouvé à l'entrée de son appartement. Si, en Italie, les coutumes sont différentes, heureusement je suis né François.

Quelques jours après, l'ambassadeur donna un mémoire au roy par lequel il se plaignoit de l'affront que je luy avois fait d'avoir manqué à une visite

[4 r°]

concertée, dont il demandoit avec empressement une réparation convenable à l'injure que je luy avois faite. J'exposai pour toute réponse le faict simplement que je viens de dire. Le roy décida qu'en quelque lieu que je trouverois les ambassadeurs, je pouvois leur parler de sa part et que dans les autres rencontres où la nécessité m'engageroit absolument de les voir, comme aux jours de leurs entrées et de leurs première et dernière audiences, j'eusse l'adresse d'éviter chez eux qu'ils prissent la main sur moy

[v°]

et qu'il me seroit libre de ne m'y pas asseoir. C'est ce que monsieur de Croissy me dit de sa part.

### **Baptême du fils de monsieur Pisani, ambassadeur de Venise.**

Le 7 décembre 1701, le roy fut parrain et madame la duchesse de Bourgogne fut marraine du fils de monsieur Pisani, ambassadeur de Venise. Sa Majesté entendit la messe en bas à la chapelle. La messe finie, le cardinal de Coislin, grand aumônier, sortit de la sacristie en camail et en rochet, assisté du curé de la paroisse en estole, vint au pied des degrés du maistre autel. Le roy s'y rendit avec madame la duchesse de Bour-

[5 r°]

-gogne ; l'ambassadeur se mit à droite proche du roy et l'ambassadrice à gauche, proche de la princesse. Le fils de l'ambassadeur, porté par la sage-femme et suivi de sa nourrisse, fut placé entre le roy et madame la duchesse de Bourgogne. Sa Majesté le nomma Louis. Un gentilhomme de l'ambassadeur présenta le cierge au curé qui le donna au cardinal pour le mettre entre les mains du roy. La cérémonie finie, le curé présenta le registre des baptêmes.

[v°]

Le roy y signa, ensuite madame la duchesse de Bourgogne au-dessous du roy. L'ambassadeur signa Pisani et mit sa qualité d'ambassadeur, ce qui estoit inutile, puisqu'elle estoit dans le corps de l'acte du baptême et l'ambassadrice signa et le cardinal ne voulut point signer après l'ambassadeur.

Le roy se retirant fit compliment à l'ambassadeur et à l'ambassadrice. L'un et l'autre allèrent dans l'instant chez madame la duchesse de Bourgogne la remercier. Ensuite, l'ambassadeur

[6 r°]

se rendit au dîner du roy, attendit à la sortie de table à luy rendre grâce de l'honneur qu'il venoit de luy faire et madame l'ambassadrice fit le soir son compliment au roy après son souper. Je les accompagnai partout. Le roy donna ordre au sieur de la Vienne, son premier valet de chambre, de me donner cent louis d'or à 12 livres pièce. Je les mis entre les mains du sieur de Villeras pour les donner à madame l'ambassadrice afin qu'elle les distribuât à la sage-femme, à la nourrisse et à ses

[v°]

femmes de chambre de la manière qu'elle le jugeroit à propos.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Deux jours avant la cérémonie, je dis au roy que l'ambassadeur douteoit s'il devoit quitter le deuil qu'il portoit de sa mère et faire prendre la livrée à ses domestiques. Sa Majesté me dit qu'on n'avoit point cet usage en France.

Je portai à l'ambassadrice le portrait du roy enrichi de diamens pour monsieur son fils.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[7 r°]

**Prétention de messieurs les ambassadeurs pour estre marqués à la craye avec le Pour au camp de Compiègne en 1698.**

Le roy fit un camp près de Compiègne de soixante mille hommes. Il s'y rendit le 30 aoust. Les ambassadeurs estoient dans le dessein d'y venir, mais ce qui les en empêcha fut une nouvelle prétention qu'ils formèrent sur le témoignage de l'ambassadeur de Savoie qui les assuroit avoir eu le Pour dans le temps de deux ambassades qu'il avoit faites en

[v°]

France et sur le témoignage aussi de l'ambassadeur de Portugal qui disoit qu'en 1697, Monsieur le luy avoit fait donner à Montargis. Je m'adressai au plus ancien des maréchaux des logis du roy pour estre éclairci du premier faict : il m'assura que les ambassadeurs ne l'avoient jamais eu, mais qu'il l'avoit donné au nonce Cavalirini à l'abbaye de Saint-Vincent à Senlis, au voyage que le roy fit à Chantilly pour la reveue de quelques troupes.

Avant le voyage du roy à Compiègne, ces messieurs me parlèrent de leur prétention. Ils s'appuioient sur la parole de

[8 r°]

l'ambassadeur de Savoie, mais pour les en désabuser je les priai de se souvenir de ce qu'il m'avoit fait faire à la première audience qu'il eut de madame la duchesse de Bourgogne, m'assurant que dans ses mémoires, il me feroit voir que la dame d'honneur de la reyne venoit le recevoir dans l'antichambre, ce qu'il ne put me montrer. Je leur dis que si l'ambassadeur de Portugal avoit eu le Pour à Montargis au voyage que Monsieur y fit, les exemples de ce qui se passoit chez Monsieur ne servoient point de règles

[v°]

pour la maison du roy. Mais enfin, pour les convaincre entièrement de leur vaine prétention, je les renvoiai à monsieur l'ambassadeur de Venise qui avoit fait le voyage à Compiègne il y avoit quatre ans, dans le temps que le roy y estoit, où assurément ni sa personne, ni ses équipages n'avoient point été marqués dans les villages circonvoisins avec la distinction du Pour car la craye ne se met jamais pour aucun ministre estranger dans les lieux où le roy est, à moins qu'il ne soit à l'armée, logé dans des villes frontières dont le plat pais est exposé aux énemis. Comme j'avois assuré monsieur le nonce qu'il

[9 r°]

auroit le Pour, je crus devoir luy dire qu'il estoit à propos qu'il envoiat pour une plus grande seureté quelqu'un à Compiègne car je craignois fort ce qui arriva, que le maréchal des logis ne variât. En effet, il changea de sentiment et pour s'excuser de ce qu'il avoit avancé trop légèrement, il dit qu'il avoit mis la craye à un même logis avec ce terme de Pour pour monsieur le cardinal d'Estrée et monsieur le nonce et que le nonce avoit pris pour luy le Pour, qui n'estoit que pour le cardinal, mais le cardinal m'assura qu'aucun nonce

[v°]

n'avoit jamais logé avec luy. Le roy me dit que les ambassadeurs ne l'avoient jamais eu et qu'il avoit assez bonne mémoire pour s'en souvenir. Je luy dis que si la chose eut esté, ils n'auroient pas manqué de demander à se couvrir à toutes les audiences que chaque ambassadeur auroit eu

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

puisqu'ils sont cause que les princes qui ont le Pour se couvrent et auroient demandé aussi que leurs filles eussent le tabouret aux cercles de la reyne.

L'ambassadeur de Savoye m'écrivit à Compiègne sur le bruit qui luy estoit revenu, qu'on disoit que c'estoit luy qui avoit

[10 r°]

meu la question. Voicy sa lettre et ma réponse.

A Paris ce 15 septembre 1698.

Monsieur,

Je vous donne part que je viens de recevoir ma lettre pour prendre congé, ce que nous concerterons à vostre retour. Cependant, je suis obligé de vous dire qu'il me revient que l'on suppose que ce soit par ma cabale que les ambassadeurs prétendent le Pour et ne soient point allés au campement, je vous prie, monsieur, de me rendre justice que je ne vous en ay jamais parlé, que monsieur le nonce et vous fîtes arrester mon carosse

[v°]

dans la cour de Versailles dans le temps que je partois pour Paris pour me demander tous deux ensemble si, quand j'avois suivi le roy, l'on me l'avoit donné, je ne pouvois pas mentir et je répondis que l'on me l'avoit donné. Les deux ministres, messieurs de Pomponne et de Torcy, sont de trop d'intégrité pour ne pas avouer que jamais je ne leur en ay parlé, marque que je n'ay fait que répondre quand l'on m'a interrogé. Ce n'est point moy qui ay cherché les autres ambassadeurs pour leur rien persuader et je n'ay jamais veu monsieur le nonce depuis le départ du roy. Il y a environ treize ans que

[11 r°]

j'ay l'honneur d'estre auprès de Sa Majesté. Il me semble qu'elle et tous les ministres ont pu connoistre ma droiture et que j'ay toujours cherché de rencontrer ses satisfactions et ses bonnes grâces, après ce que je devois à mon souverain. Il seroit facheux dans mon départ que l'on luy donnât de ces meschantes impressions, c'est pourquoi je vous prie, monsieur, d'user avec moy de vostre sincérité naturelle en expliquant aux deux ministres et au roy la chose telle que la vérité le porte. Je dis aux

[v°]

ministres et au roy, car au retour, je prétens m'expliquer moy-même à Sa Majesté, de qui je tiens ses bonnes grâces à un trop grand prix pour vouloir la laisser fâchée dans une chose où je n'ay eu aucune part et dont je ne suis pas le seul qui, interrogé, ayt répondu par vérité. Je me promets cela de votre bonté et je vous aurai obligation de la peine que vous aurez prise qui vous fera un mérite d'avoir soutenu l'innocence et attendant un mot de réponse qui me puisse mettre l'esprit en repos je me dis sans cesse,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

[12 r°]

**Réponse.**

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Vostre Excellence m'a fait l'honneur de m'escrire au sujet de l'affaire

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

qu'elle prétend qu'on luy veut faire, pour avoir dit à messieurs les ambassadeurs qu'on luy avoit donné le Pour dans tous les voilages qu'elle a faits avec la cour. Vostre Excellence m'appelle à témoin pour dire la vérité : je ne sçais qui a pu faire naistre cette prétention, mais quand on en parla, je dis que monsieur Plançon, ancien maréchal des logis, m'avoit assuré qu'il n'avoit jamais donné le [v°]

Pour à aucun ambassadeur. Messieurs les ministres n'estant pas contens s'adressèrent à Vostre Excellence comme devant estre mieux instruite qu'eux des usages de la cour. Elle leur dit qu'elle avoit toujours eu le Pour. C'est ce que depuis elle leur a toujours confirmé et c'est ce qu'elle fit aussi lorsque monsieur le nonce, que j'accompagnois un jour à Versailles, luy parla de la question. Puisque Vostre Excellence est persuadée de ma sincérité, à ce qu'elle me marque, j'ay lieu de croire qu'elle adjoutera foy aux protestations que je luy fais d'estre avec respect, Monsieur, et caetera.

[13 r°]

**Lettre à monsieur le nonce au même sujet du Pour à Compiègne le 8 septembre 1698.**

Pendant quinze jours, monsieur Plançon, maréchal des logis du roy, m'avoit assuré qu'il avoit donné à monsieur le nonce Cavalirini le Pour à Senlis à l'abbaye de Saint-Vincent, mais qu'il ne l'avoit jamais donné à messieurs les ambassadeurs. Le billet qu'il m'écrivit de Compiègne en response de la lettre que je luy avois écrite confirmoit ce dernier article. Je le montrai

[v°]

à Vostre Excellence et comme il ne parloit point d'elle, je luy dis qu'il estoit à propos d'envoyer quelqu'un en cour pour estre éclairci de ce qui se passoit à son égard, quoique le maréchal des logis eut toujours distingué Vostre Excellence, la séparant des autres ministres. Je crois que monsieur Jacomo luy aura rendu compte de la manière qu'il a voulu éluder ce qu'il avoit avancé en disant qu'il avoit marqué une même maison avec ce mot de Pour pour monsieur le cardinal d'Estrée et monsieur le nonce. Mais la présence du cardinal l'a confondu car Son Eminence a déclaré n'avoir

[14 r°]

jamais esté logé avec aucun nonce. Cet officier du roy a voulu se disculper devant le monde et laisser penser que Vostre Excellence avoit appliqué ce terme d'honneur de Pour pour monsieur le nonce, quand naturellement il ne tomboit que sur le cardinal. Mais comme je luy ay soutenu qu'il m'avoit dit positivement qu'il l'avoit donné à monsieur le nonce, le roy m'a fait l'honneur de me dire que qui que ce soit des ministres estrangers ne l'avoit jamais eu, qu'il avoit bonne mémoire pour en assurer monsieur l'ambassadeur de Savoie qui

[v°]

est cause de la question dont il s'agit. Ce ministre a fait en cela ce qu'il me fit pour estre receu par la dame d'honneur à la première audience qu'il eut de madame la duchesse de Bourgogne. Il m'assura que ses mémoires portoient que la dame d'honneur de Madame la Dauphine l'avoit receu hors la chambre de l'audience pour l'y conduire. Mais quand il est venu à les examiner en ma présence, il n'y a trouvé rien de conforme à ce qu'il avoit avancé. J'ay un véritable chagrin de ce que Vostre Excellence est

[15 r°]

privée de voir la plus belle armée qu'on verra de nos jours. Ce sont tous hommes choisis, les plus

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

belles troupes, les mieux vestues et les mieux montées qu'on puisse voir. Tout y est magnifique, le nombre des tables dans l'abondance et dans la délicatesse et surtout celles de monsieur le maréchal de Bouflers dont la dépense va bien à 8 000 livres par jour. Mais avec tout cela, content que je dois estre d'ailleurs de ce que le roy a trouvé la compagnie de mon fils une des plus belles qu'il ait veue,  
[v°]

je ne vois point ici Vostre Excellence et tout m'y manque. Je suis avec respect et caetera.

**Réponse.**

Monsieur,

J'ay différé de faire réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'crire parce que j'ay espéré jusqu'à ce jour de pouvoir aller vous la faire de vive voix et vous tesmoigner, ainsi que je le fais à présent, les obligations que je vous ay d'avoir remontré au sieur Plançon au sujet du Pour à mon égard que vous

[16 r°]

l'aviez bien entendu et qu'il m'a fait tort de varier dans ses discours et de vouloir me faire passer dans le monde pour tel que vous me le mandez. Ce m'est un bonheur de n'avoir jamais parlé de ma vie à cet homme-là et de vous devoir le soin fidèle que vous avez pris de lui soutenir la vérité en cette occasion en le faisant souvenir de ce qu'il vous avoit dit à vous et de ce que vous m'avez dit à moy. Au surplus, monsieur, vous sçavez mieux que moy qu'il y a

[v°]

des choses qui s'établissent par l'ordre et d'autres seulement par l'usage. Je suis bien fâché que les égards que je suis obligé d'avoir indispensablement pour mon caractère, dont je ne suis pas le maistre et dont je dois rendre compte, ne me permettent pas de satisfaire en ce point à mon inclination, mais je me flatte que connoissant combien je suis porté à faire ma cour au roy, vous serez aisément persuadé de la douleur que je ressens, de voir les raisons fortes qui me réduisent à la triste nécessité

[17 r°]

de ne pouvoir me présenter seul et séparé du corps de messieurs les ambassadeurs, ce qui seroit une nouvelle comédie au public plus fâcheuse encore pour moy que celle qu'on a desjà voulu donner au sujet de mon nom. Je suis fort aise que la compagnie de monsieur votre fils ait eu l'approbation de Sa Majesté et en vous remerciant de toutes vos honestetés je suis avec sincérité,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

M. archevêque de Damas.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[19 r°]

**Remarques à placer à l'article des ambassadeurs de Venise.  
Satisfaction faite au roy de la part de la République de Venise par le sieur Pisani,  
ambassadeur extraordinaire en 1702.**

Avant que de rien dire de la satisfaction que l'ambassadeur extraordinaire de Venise fit au roy, je dois parler du sujet de l'audience du nonce qui la devoit précéder.

[v°]

Le 29 décembre, le sieur Gualtieri, nonce ordinaire, en camail, en rochet et en mantelet eut audience publique du roy à la ruelle de son lict. Il fut receu par le maréchal duc de Noailles, capitaine des gardes du corps, en dedans de la porte de la sale des gardes, qui tous estoient en haye et sous les armes et fut conduit et par luy et par moy à l'audience. En voicy le sujet. Deux bandits condamnés à mort par la République de Venise s'estoient mis sous la protection de monsieur le duc de

[20 r°]

Mantoue et avoient pris parti dans nos troupes en qualité d'officiers. Ils se rendirent à Venise avec des passeports de leur protecteur et du comte de Tessé, lieutenant général des armées du roy en Italie, et se munirent aussi de celuy de nostre ambassadeur à Venise où ils demeurèrent quelques jours. Mais à leur départ, ils furent arrestés en mer à dix milles de la ville et furent conduits dans les prisons, ce qui ne se put faire si secrètement que

[v°]

notre ambassadeur n'en fut averti et sur l'avis qu'il en eut, il les réclama. Mais avant que le sénat fut assemblé pour délibérer sur la plainte de l'ambassadeur, ils furent pendus dans la prison et exposés au gibet du grand matin dans la place Saint-Marc. Un procédé si extraordinaire contre le droit des gens demandoit une réparation publique avec éclat. Le pape, par son entremise, obtint de la clémence du roy de se contenter de celle que le sieur Pisani, ambassadeur ordinaire,

[21 r°]

luy feroit avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire.

Sa Majesté ayant bien voulu adhérer à la proposition que Sa Sainteté luy en fit faire, le nonce, après avoir présenté au roy le bref du pape, parla à peu près dans les termes dont il estoit conceu. Le pape y marquoit qu'estant assuré que la République de Venise n'avoit jamais eu dessein de déplaire à Sa Majesté, il espéroit que les assurances que l'ambassadeur de cette république devoit en donner à Sa Majesté en seroient

[v°]

favorablement receues, et qu'oubliant quelques sujets qu'elle auroit pu avoir de se plaindre, elle rendroit son ancienne bienveillance à la république.

Après l'audience, le nonce fut reconduit à l'ordinaire par le maréchal duc de Noailles à la porte de la sale des gardes et par moy à la sale des ambassadeurs.

Le lendemain 30, j'allai prendre dans les carosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne le bailly de Lorraine que le roy avoit choisi

[22 r°]

pour accompagner le sieur Pisani, revestu du caractère d'ambassadeur extraordinaire pour cette action. Ce ministre le receut hors de son vestibule, luy donna la main et le conduisit à son

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

appartement où l'on avoit préparé trois fauteuils. Le bailly de Lorraine prit la place la plus honorable : l'ambassadeur s'assit dans un fauteuil vis-à-vis de luy et je me placé aussi dans un des fauteuils. La conversation dura peu. Il fallut partir. L'ambassadeur monta le premier dans le carosse du  
[v°]

roy, le bailly de Lorraine se mit auprès de luy et j'occupai ma place ordinaire vis-à-vis de l'ambassadeur. Les places vides furent remplies par de nobles vénitiens que l'ambassadeur choisit. En arrivant à Versailles, la garde françoise et suisse étoit sous les armes, les officiers à leur teste, tambours appellans, les gardes de la porte et ceux de la prévosté à leurs postes sous les armes dans la cour du château.

On descendit à la sale des ambassadeurs où le bailly demeura

[23 r°]

pour tenir compagnie à l'ambassadeur. Après le lever du roy, je vins l'avertir qu'il alloit avoir audience.

L'on marcha en cet ordre.

La livrée de l'ambassadeur.

Le sieur de Villeras à la teste della familia nobile de l'ambassadeur.

Le sieur Vincenti secrétaire de l'ambassade.

L'ambassadeur entre le bailly de Lorraine à sa droite et moy à sa gauche.

A l'entrée du vestibule le sieur Desgranges, maistre des cérémonies,

[v°]

le receut et marcha devant moy, à deux pas de distance. Les cent suisses estoient en habits de cérémonies, rangés des deux côtés sur les degrés de l'escalier, tous la hallebarde à la main. Le maréchal duc de Noailles, capitaine des gardes du corps, le receut au-dedans de la sale des gardes en haye et sous les armes. Il se mit à main droite, marchant un demy-pas devant l'ambassadeur et le bailly un demy-pas en arrière. Le roy, accompagné de monsieur le duc de Bourgogne, de monsieur le prince et de monsieur le comte

[24 r°]

de Thoulouze à sa droite, de monsieur le duc de Berry et de monsieur le duc à sa gauche, voiant l'ambassadeur qui le saluoit, se leva de son fauteuil et ota son chapeau par honesteté, faisant plus que Louis XIII qui ne l'otoit qu'à la seconde révérence (ce que j'ay oublié de mettre ailleurs). L'ambassadeur s'en approcha par une seconde révérence et enfin par une troisième plus profonde, entra dans le balustre, présenta au roy une lettre de la république dont il en dit la teneur qui fut le sujet de tout son discours. La

[v°]

lettre estoit remplie des assurances des plus fortes du désir qu'elle avoit de mériter la continuation de l'affection du roy, dont elle a receu des marques distinguées pendant le cours de son glorieux règne. Elle témoignoit le déplaisir qu'elle ressentoit que quelques procédures de justice, qu'elle s'estoit crue obligée de faire, eussent dépleu à Sa Majesté. Elle marquoit, qu'elle avoit donné au sieur Pisani le caractère d'ambassadeur extraordinaire pour faire connoistre avec plus d'éclat qu'elle désapprouvoit tout ce qui peut avoir donné lieu à Sa Majesté de se plaindre de ses démarches

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[25 r°]

et que s'il se pouvoit adjouter quelque chose à ce qu'elle expliquoit de ses sentimens, elle supplioit Sa Majesté de suppléer ce qui pourroit manquer à la force des expressions de sa lettre pour son entière satisfaction. Le roy répondit à l'ambassadeur avec tant de majesté dans ses expressions sages que, dans la crainte que j'ay de les affoiblir et d'en ôter toutes les grâces, je n'ose les exprimer. L'audience finie, l'ambassadeur fut reconduit à la sale des ambassadeurs avec toute la cérémonie qui se pratique aux premières et dernières audiences des am-

[v°]

-bassadeurs extraordinaires.

A une heure, on servit une table magnifique. Le bailly en fit tous les honneurs. L'ambassadeur se mit à la première place. Après le dîner, le bailly le reconduisit à la sale des ambassadeurs où il prit congé de luy.

Sur les quatre heures, l'ambassadeur partit de Versailles dans les carosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne. Je me plaçai auprès de luy dans le même fond. A son passage, il trouva toute la garde du dedans de la cour et celle

[26 r°]

du dehors sous les armes, postée de la même manière qu'à sa réception du matin. Je le conduisis à son hostel à Paris où sa fonction d'ambassadeur extraordinaire finit à la descente du carrosse du roy. Je ne montai point avec luy à son appartement. J'estois averti qu'il prétendoit qu'il estoit du devoir de ma charge de l'y reconduire, mais comme j'avois à parler à madame l'ambassadrice pour la faire souvenir de la promesse qu'elle avoit faite à ma femme de

[v°]

passer la soirée chez elle où il y avoit compagnie, j'allai la voir. L'ambassadeur qui estoit dans sa chambre voulut me reconduire absolument et vint jusques au premier degré de l'escalier, voulant apparemment me persuader que cette démarche marquoit ce qu'il prétendoit, mais je ne vois point que ce soit un usage de conduire les personnes qu'on descend chez eux. La civilité veut qu'on rende ce devoir aux dames. Aussi, depuis que je suis en charge, je n'ay veu aucun nonce ni aucun ambassadeur que le sieur Pisani qui (à ce qu'on m'a fait

[27 r°]

entendre) ait eu une pareille prétention.

Jusques ici, je n'ay point rendu compte de ce qu'on appelle monsieur le prince de Condé, Monsieur le Prince tout court, qui avoit le nom de Duc tout court, estant duc d'Anguien et aussi de ce que monsieur le duc de Bourbon est appellé Monsieur le Duc tout court, comme on le vient de voir dans cette relation. Je hazarderai de faire paroistre les réflexions que je fis en 1686 après la mort de monsieur le prince de Condé qu'on appelloit Monsieur le

[v°]

Prince tout court.

On ne sceut qui de nos princes porteroit le nom de prince tout court. La distinction que j'ay faite de toute la maison royalle en trois ordres : famille du roy, famille royale et la famille des princes du sang, le donnoit nécessairement ou à monsieur le duc d'Anjou ou à monsieur le duc d'Anguien et nullement à monsieur le duc de Chartres, de quelque manière qu'on puisse raisonner sur cette



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

qualité, car par ce nom de prince tout court, on entend nécessairement ou le premier prince du sang [28 r°]

selon l'ordre de la nature et c'est monsieur le duc d'Anjou, ou le premier prince d'entre ceux qui composent la famille des princes du sang et c'est monsieur le duc d'Anguien ; que si l'on prétend ne pas donner cette qualité à monsieur le duc d'Anjou, parce qu'elle ne l'honore pas assez estant de la famille du roy, je préteins aussi qu'elle n'honore pas assez monsieur le duc de Chartres parce qu'il est de la famille royalle. Ainsi le titre paroisoit devoir appartenir à monsieur le duc d'Anguien avec [v°]

tous les avantages qui y sont attachés. Cependant, le roy en jugea autrement : monsieur le duc de Chartres eut la pension de cinquante mil écus comme premier prince du sang et n'en porte point le nom par la raison qu'estant de la famille royalle, il ne seroit pas assez distingué des princes de la famille du sang, mais monsieur le duc d'Anguien a eu le nom de prince tout court et monsieur le duc de Bourbon celuy de duc tout court.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[31 r°]

**Suite des remarques sur les honneurs qu'on fait à l'ambassadeur de Venise.**

Après l'audience de congé, le roy, estant couvert, fait l'ambassadeur de Venise chevalier de l'acolade en cas qu'il ne soit point engagé à aucun ordre de chevalerie. L'ambassadeur, alors découvert, revestu de sa robe de cérémonies, s'agenouille sur un carreau que le premier valet de chambre du roy met à ses pieds. Sa Majesté, pour le faire chevalier, se sert de ces termes : par Saint George et par Saint Michel, je vous fais chevalier,

[v°]

luy donne deux coups de son espée nue sur ses épaules et prend de la main du maistre de la garde-robe un baudrier en broderie d'or qu'il luy met en luy donnant l'acolade. C'est au grand maistre de la garde-robe à fournir le baudrier et l'espée.

Depuis que Sa Majesté fait sa résidence à Versailles, elle a bien voulu souffrir que les ambassadeurs de Venise parussent en justaucorps aux audiences de congé et en manteaux aux premières audiences. Mais l'ordre seroit qu'ils vinsent avec une robe longue

[32 r°]

à la vénitienne à toutes les audiences publiques qu'ils ont du roy.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[38 r°]

Je ne donne point de règles pour la réception des ambassadeurs moscovites, ni aussi pour celle des ambassadeurs orientaux. On n'a qu'à lire les relations que j'en ay faites. Si, dans la réception de Joannides Potemkin, ambassadeur du grand-duc de Moscovie, et dans celle faite à Soliman Aga Mustapharaga, envoié par sultant Mahomet Han, empereur des Turcs, on y voit tout ce qui s'y est passé jour par jour, j'interrogeois la plume à la main le sieur Catheux et le sieur de la

[v°]

Giberti, gentilshommes ordinaires de la maison du roy, qui furent envoiés, le premier au-devant du Moscovite, et l'autre au-devant du ministre turc.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[41 r°]

**Relation de ce qui s'est passé à la réception de Pierre Joannides Potemkin, ambassadeur du grand-duc de Moscovie, en 1668.**

Pierre Joannides Potemkin, gouverneur de province, maistre d'hôtel du grand-duc de Moscovie venant d'Espagne, arriva au mois de juillet à deux lieues de Bourdeaux en un lieu nommé Graignan, d'où il fit escrire par le translateur de l'ambassade au marquis de Saint-Luc, lieutenant pour le roy en [v°]

Gascogne, une lettre latine qui contenoit en général le sujet de son ambassade et quelques demandes qu'on peut voir dans la copie qui est à la fin de cette relation. Le marquis de Saint-Luc ayant envoié la lettre au roy, Sa Majesté fit partir le sieur Catheux, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et gentilhomme ordinaire de sa maison, trouver de sa part l'ambassadeur pour le complimenter, le conduire et le faire défraier partout, parce que le grand-duc de Moscovie en use de même à

[42 r°]

l'égard des ambassadeurs qui arrivent en ses Estats.

Il avoit séjourné près de sept mois en Espagne, en attendant que la paix fut conclue avec la France et il y estoit demeuré d'autant plus volontiers que Leurs Majestés Catholiques luy faisoient donner par jour pour sa dépense 150 écus sur lesquels il avoit beaucoup épargné, parce que les Moscovites aiment bien moins la bonne chère que l'argent qui est fort rare en leur pais.

Le 9<sup>e</sup> d'aoust, le sieur Catheux

[v°]

se rendit à Graignan où il apprit que l'ambassadeur avoit campé d'abord à la campagne avec tous ses gens, sous des tentes qu'il faisoit porter partout, avec sa batterie de cuisine, mais qu'il s'estoit ensuite logé chez monsieur Mounier qui luy avoit offert sa maison où le sieur Catheux le complimenta. Son fils estoit dans sa chambre avec un chancelier de l'ambassade qui devoit prendre par ordre du grand-duc la qualité d'ambassadeur en cas qu'il arrivât quelque accident

[43 r°]

à l'autre pendant son voyage.

Quelques gentilshommes et un translateur, curlandois de nation, qui a toujours fait en France la fonction d'interprète parce que celuy qui l'estoit ne parloit que moscovite et allemand, ce translateur estoit le seul de toute l'ambassade qui scavoit la langue latine, de laquelle le sieur Catheux se servit pour se faire entendre lorsqu'il complimenta l'ambassadeur de la part du roy. Après que l'ambassadeur eut répondu

[v°]

avec beaucoup de respect et de reconnaissance aux compliments et aux offres que luy fit de la part du roy le sieur Catheux, il le fit asseoir proche de luy et dit à son fils et au chancelier de s'asseoir. Il fit donner des sièges au sieur Mounier et à sa femme, en présence desquels il pria le sieur Catheux de témoigner au roy l'obligation qu'il luy avoit. Le sieur Catheux luy fit connoître dans la suite de la conversation que Sa Majesté avoit sujet de n'estre pas satisfaite de ce qu'il avoit été en Espagne avant que

[44 r°]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

de venir en France, parce que les roys de France sont en possession de la préscéance sur les roys d'Espagne. Il répondit qu'il l'avoit fait sans dessin et que la mer et les vents en estoient cause.

Le 11 aoust, le marquis de Saint-Luc envoia trois de ses caresses et quatre autres de louage, cinq charettes pour leur bagage et dix chevaux de selle pour quelques-uns de leurs valets, qui estoient au nombre de trente-huit, outre deux prestres, sept gentilshommes, trois secrétaires, un translateur et un interprète.

[v°]

L'ambassadeur ayant pris place sur le derrière du premier carosse et le chancelier qui prétendoit ne luy devoir rien céder que la main et qui estoit en fort mauvaise intelligence avec luy, le sieur Catheux se placea sur le devant et le translateur à la portière ; le second carosse servit pour le fils de l'ambassadeur et les autres furent remplis des gens de leur suite.

Pendant tout le temps de leur séjour en France, ce fut la seule fois que le chancelier entra en carosse avec l'ambassadeur qui affecta toujours de faire

[45 r°]

passer le carosse où estoit son fils devant celuy où il se mettoit luy-même, de peur que son fils ne parût céder au chancelier, qui marchoit immédiatement après l'ambassadeur. Mais quand ils eurent les caresses de Leurs Majestés, celuy du fils de l'ambassadeur ne put précéder celuy du chancelier. Ils arrivèrent sur les quatre heures après midy à Bordeaux et furent receus à la porte par les cinquante gardes de la ville qui les conduisirent jusqu'au logis qu'on leur avoit préparé. Sitôt qu'ils y furent entrés, un des

[v°]

prestres alla poser sur une table dans la chambre de l'ambassadeur une croix dorée d'environ un pied de haut, dans laquelle il y avoit du bois de la vraye croix, de petits tableaux de notre Seigneur, de la Vierge, de Saint Nicolas et d'autres saints, trois gros livres de prières et quatre verres dans lesquels il mit des petits cierges qu'il allumoit pendant les prières. Il observa toujours cette mesme cérémonie dans tout le cours du voyage.

Les échevins de la ville leur vinrent faire des présens de

[46 r°]

vins, d'eau de vie, de fruits et de confitures et les complimentèrent. Mais dès que celuy qui portoit la parole eut prononcé le mot de grand-duc, l'ambassadeur l'interrompit et n'a jamais souffert en aucune occasion que son maistre ait esté traité autrement que de Zare Majesté que le translateur expliquoit en Latin par Caesarea Majestas.

Le marquis de Saint-Luc ne les visita point parce qu'ait fait pressentir s'ils luy rendroient sa visite, l'ambassadeur fit réponse qu'ils avoient ordre de

[v°]

Sa Zare Majesté sur peine de la vie de ne visiter qui que ce fût avant que d'avoir salué le roy et ils envoient au marquis de Saint-Luc par un secrétaire quelques fourures qu'il n'accepta pas.

Le soir du même jour, l'ambassadeur, ayant à sa droite son fils, auprès duquel le sieur Catheux estoit, et à sa gauche le chancelier, soupa avec toute sa suite, ce qui n'est arrivé que cette seule fois, le chancelier ayant toujours mangé en particulier et quelqu'autres gentilshommes aussi qui estoient

[47 r°]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

mécontens de l'ambassadeur et qui prétendoient estre indépendans de luy, comme aiant été nommés par le grand-duc de Moscovie. Le sieur de la Garde, capitaine de Charoy, qui estoit arrivé en poste par ordre du roy pour faire la dépense de l'ambassadeur et de tous ses gens, les traita en poisson, parce qu'ils avoient commencé deux jours auparavant une espèce de carême qui dura quinze jours de suite, pendant lesquels ils ne mangèrent que du poisson à l'huile et s'abstinrent d'œufs,

[v°]

de beure et de laict. Hors le temps de leur carême, ils mangent de la viande le samedy, mais ils n'en mangent pas le mercredy, ni le vendredy.

Le 12, ils séjournèrent à Bourdeaux parce que le chancelier tomba malade et on leur prépara un batteau tapissé pour les conduire à Blaye et un autre pour leurs gens et leur bagage.

Le 13, ils s'ambarquèrent dans leur batteau et l'on mit un lict pour le chancelier qui estoit fort mal. Mais la violence du vent les

[48 r°]

contraignit à relâcher à Maquau, pour attendre une autre marée. S'estans embarqués sur les huit heures du soir, on arriva vers minuit à Blaye où l'on demeura le 14<sup>e</sup> du même mois pour préparer les choses nécessaires pendant la route.

Le 15, l'on partit de Blaye avec huit carosses à 6 chevaux, deux charettes à quatre et dix chevaux de selle, tant pour eux que pour les gens destinés à leur conduite et l'on vint coucher au petit Niort.

[v°]

Le 16, on arriva à Pont. L'ambassadeur et toute sa suite demeurèrent près de quatre heures en prières pour solemniser la feste de notre Seigneur sur la montagne de Tabor.

Le 17, ils arrivèrent à Equoyeux et le chancelier demeura la nuit à Brion à cause que son carrosse s'estoit rompu.

Le 18, ils arrivèrent à Saint-Léger Mesle.

Le 19, à Lusignan.

Le 20, ils dînèrent à Poictiers où les échevins leur firent des

[49 r°]

complimens et des présens de vin et d'eau de vie qu'ils receurent aussi des échevins de Châtelleraut où ils vinrent coucher.

Le 21, ils arrivèrent à Montbon.

Le 22, à Amboise où les maire et échevins leur firent les complimens et les présens accoutumés.

Le 23, à Blois où on leur fit encore un plus grand honneur car outre les complimens, le vin et l'eau de vie des maire et eschevins, ils eurent une harangue

[v°]

du président. Ce n'est pas qu'il y fut invité, mais le présidial s'estant présenté en corps par un malentendu, crut, après avoir tenu ensemble un petit conseil, qu'il y alloit de leur honneur de ne s'en pas retourner sans rien faire et qu'il n'estoit pas à propos de perdre la harangue qu'on avoit préparée.

Le soir du même jour, on ne soupa qu'à demy parce que l'ambassadeur se mit en colère contre un de ses gentilshommes qui mangeoit avec luy et se sentant

[50 r°]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

en humeur de luy donner quelque coup de canne en liberté, il se leva de table, pria tout le monde de sortir de la chambre et en passa son envie.

On trouva par hazard en cette même ville un jacobin moscovite qui parloit françois et à qui l'ambassadeur estant général d'armée avoit sauvé la vie à la prise d'une ville de Pologne, en laquelle il fit tuer beaucoup de gens. Ce jacobin l'en ayant fait souvenir et luy ayant offert tout le service qui dépendoit de luy, il résolut

[v°]

de l'amener à Paris et luy dit qu'il ne luy avoit sauvé la vie que pour le faire son interprète. Ce n'est pas qu'il n'y eut un translateur qui en faisoit la fonction, mais comme il parloit assez mal Latin et point du tout François, ce jacobin estoit plus propre à faire toutes les choses dont on avoit besoin. Le 24, on coucha à Saint-Laurens.

Le 25, à Orléans où ils furent complimentés par messieurs de la ville qui leur présentèrent quantité de vin, d'eau de vie, de rossoli

[51 r°]

et de cottignac et les firent garder par les 40 gardes de la ville.

Ce même jour, ils commencèrent à manger de la viande et prièrent qu'on ne leur donnât ni lièvres, ni lapins, ni pigeonnaux, ni veaux jeunes parce qu'ils disent que les lièvres et les lapins sont trop communs, les pigeonaux trop innocens et que les veaux ne sont pas bons s'ils n'ont pour le moins un an. Ce qu'ils aiment le mieux sont les oysons, les canards et les cochons de laict.

Il ne seroit pas juste d'avoir parlé

[v°]

de l'emportement que l'ambassadeur eut à Blois contre un de ses gentilshommes sans rendre icy tesmoinage de sa continence dont on pourra juger par ce qu'il dit à Orléans où quelques belles dames s'estant présentées devant luy, on le pria de dire ce qu'il en pensoit. Il répondit qu'il en avoit pris une en son pais et qu'il ne luy estoit plus permis de regarder assez les autres pour en pouvoir dire son sentiment.

Le 26, ils couchèrent à Tourny.

Le 27, à Châtre.

Le 28, au Bourg-la-Reyne où il

[52 r°]

mourut un de leurs gens qu'ils enterrèrent hors du Bourg, auprès d'un petit bois avec des cérémonies semblables aux nostres.

Le 29, le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, vint complimenter l'ambassadeur de la part du roy et luy ayant demandé sa lettre de créance, il répondit qu'on luy vouloit faire un affront, qu'il n'avoit point d'autre lettre que celle de Sa Zare Majesté qu'il avoit ordre de présenter luy-même au roy et qu'il ne scavoit ce qu'elle contenoit,

[v°]

mais il monstra au sieur de Berlise son passeport dans lequel le grand-duc de Moscovie luy donnoit la qualité d'ambassadeur et luy dit qu'il ne luy faisoit voir que par amitié et qu'il ne le feroit pas s'il croioit qu'on prétendit l'y obliger par commandement.

Le 31, on les fit dîner dans une maison particulière parce qu'elle estoit plus propre que les

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

hostelleries où ils estoient et que le maréchal de Bellefond les devoit venir prendre ce jour-là de la part du roy pour les accompagner à Paris.

[53 r°]

Le maréchal arriva au Bourg-la-Reyne sur les quatre heures après midy avec le sieur de Berlise dans un carosse du roy, suivi de celuy de la reyne, de deux des siens et de quatre autres qu'il avoit empruntés de ses amis, tous attelés de six chevaux. Il eut le loisir de faire quelques tours de jardin pendant qu'on persuadoit l'ambassadeur de luy donner la main et de le venir recevoir au haut du degré, ce qu'il fit avec assez de peine et ses gentilshommes descendirent jusques au bas. On ne s'assit point dans

[v°]

la chambre et on en sortit peu de temps après, le maréchal passant toujours le premier et prenant la main jusqu'au carosse du roy où l'ambassadeur prit la première place sur le derrière, le maréchal se mit à sa gauche, le sieur de Berlise et le sieur Catheux sur le devant et le translateur à la portière.

Le chancelier se mit seul sur le derrière du carosse de la reyne et les autres places furent occupées par quelques gentilshommes moscovites et par le sieur Dupuy faisant la charge de secrétaire à

[54 r°]

la conduite des ambassadeurs au lieu du sieur Giraut qui estoit malade.

Le fils de l'ambassadeur monta dans l'un des carosses du maréchal avec quelques moscovites dont les autres carrosses furent aussi remplis et l'on fit même marcher en rang les huit carrosses de louage qui avoient servi pendant leur route et qui servirent encore à mettre leur bagage et quelques-uns de leurs gens dont le reste au nombre d'environ vingt-cinq marchoit à cheval autour du carosse.

Il ne se passa rien de

[v°]

particulier sur le chemin si ce n'est que l'ambassadeur qui avoit mis au Bourg-la-Reyne pour cinq ou six sols de doubles dans sa poche eut soin de les distribuer un à un aux pauvres qu'il trouva et de leur oster son bonnet en mesme temps. Dans la pensée qu'il avoit qu'une grande foule de monde devoit venir au-devant de luy pour luy faire honneur, il fut fort surpris de ne rencontrer que fort peu de gens et s'en plaignit deux ou trois fois, mais on luy dit qu'on n'avoit pas coutume d'en user

[55 r°]

autrement pour les ambassadeurs des plus grands princes de l'Europe.

En arrivant à Paris, on passa devant les Chartreux et le Palais d'Orléans pour aller descendre à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires qu'on avoit fait préparer pour leur logement et le maréchal ayant accompagné l'ambassadeur jusques dans sa chambre, croioit qu'il le viendroit conduire jusqu'au carosse mais il ne passa pas le haut du degré et avant qu'on eut parlé au translateur pour faire entendre

[v°]

à l'ambassadeur ce qu'il estoit obligé de faire, le maréchal estoit dèsjà au bas du degré où, après avoir attendu quelque temps, il s'impatienta et alla monter en carosse sans attendre la response de l'ambassadeur qui se résolut enfin à tout ce qu'on voulut, mais le maréchal étoit dèsjà parti. L'ambassadeur luy fit faire des excuses et luy en fit luy-même à leur première entrevue.

Il ne fut visité par aucun officier qui y allat luy faire compliment de la part du roy.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[56 r°]

Ils furent traités trois jours par présens par les officiers du roy qui estoient le sieur d'Estoublon, maistre d'hostel, et le sieur Chamois, contrôleur, et les trois jours estant expirés le sieur de la Garde continua de faire leur dépense comme il avoit fait depuis Bourdeaux.

Le 4 septembre, le mareschal de Bellefond se rendit par ordre du roy vers les huit heures du matin à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires avec le sieur de Berlise pour les conduire à Saint-Germain à la première

[v°]

audience de Sa Majesté. Il fut receu de l'ambassadeur comme il l'avoit esté au Bourg-la-Reyne et l'on observa les mêmes choses pour les places et pour la marche des carosses et de leurs gens qu'on avoit fait à leur entrée à Paris.

Ils trouvèrent à Saint-Germain les gardes françoises et suisses en haye sous les armes tambours appellans depuis le jeu de paume jusques dans la cour des cuisines où ils descendirent dans l'appartement du comte du Lude, premier gentilhomme de la chambre et

[57 r°]

gouverneur de Saint-Germain pour se préparer à leur audience en laquelle on pensoit qu'ils ne feroient point de difficulté d'aller à pied, mais l'ambassadeur prétendit que ce seroit un affront pour eux de ne point entrer en carosse dans la cour du château. Il en fallut faire revenir deux pour conduire dans l'un l'ambassadeur et son fils et dans l'autre le chancelier.

Ces deux carosses furent précédés d'un gentilhomme qui tenoit élevé dans son foureau le sabre de l'ambassadeur

[v°]

enrichi de quelques piergeries destiné pour le roy, de deux secrétaires, de vingt suisses du régiment des gardes et d'environ quinze valets moscovites qui portoient d'autres présens qui consistoient en plusieurs fourures, en deux pièces de cinq ou six aunes chacune, d'une estoffe à petites fleurs d'or et d'argent et un couteau de damas dans sa guaine. Tous ces présens n'estoient pas de la part du grand-duc de Moscovie, mais seulement de celle de l'ambassadeur, de son fils et du chancelier qui firent donner au roy le mémoire

[58 r°]

de ce que chacun d'eux avoit contribué. En suite de ces présens marchoit un autre secrétaire qui portoit en sa main droite dans un tafetas cramoisy la lettre de Sa Zare Majesté pour le roy et enfin tout le reste des Moscovites qui traversèrent la cour des cuisines pour aller à la cour du château, à l'entrée de laquelle les deux carrosses s'estant arrestés, l'ambassadeur fut receu en descendant vis-à-vis de la chapelle par les sieurs de Rhodes et de Sainctot, grand maistre et

[v°]

maistre des cérémonies, et trouva six cens gardes du corps avec les officiers à la teste de chaque brigade à l'entour de la cour, les cent suisses rangés en haye sur les degrés et grand nombre de trompettes en haut qui sonnoient incessamment.

Le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps, qui estoit en quartier se trouva à l'entrée de la sale des gardes pour le recevoir et le conduire jusques dans la chambre du roy où il y avoit une espèce de trône élevé de

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[59 r°]

quatre marches sur lequel Sa Majesté estoit assise, son chapeau sur la teste, aiant à sa droite Monseigneur le Dauphin et à sa gauche Monsieur, l'un et l'autre debout et découverts. La reyne estoit incognito dans la chambre avec plusieurs dames.

L'ambassadeur entra découvert, faisant une profonde révérence. Dès qu'il parut, le roy se leva et osta son chapeau qu'il remit et s'assit à l'heure même. L'ambassadeur s'estant avancé et continuant ses révérences

[v°]

présenta à Sa Majesté la lettre du grand-duc de Moscovie et fit son compliment qui fut expliqué en Latin par le translateur et en François par le jacobin, qui expliqua aussi à l'ambassadeur la réponse du roy qui se découvrit toutes les fois que Sa Zare Majesté fut prononcée. L'ambassadeur fit ensuite ses présens qui furent apportés par les suisses et les Moscovites qui estoient demeurés dans l'antichambre. Il baissa la main du roy et s'estant retiré en faisant de

[60 r°]

profondes révérences, sans s'estre couvert pendant toute l'audience. Il fut reconduit avec les cérémonies ordinaires jusques au bas du degré où il y avoit trois chaires préparées dans lesquelles on porta l'ambassadeur, son fils et le chancelier chez le comte du Lude où le maréchal de Bellefond leur fit voir la magnificence de Sa Majesté dans le repas qu'il leur avoit fait préparer comme premier maistre d'hostel du roy. Il dîna avec l'ambassadeur

[v°]

qui observa une cérémonie qu'il pratiquoit exactement tous les jours en dînant et souplant qui estoit de se lever tout debout, d'oster son bonnet et de faire un assez long discours mêlé de complimens et de prières qu'un interprète expliquoit en peu de mots. Ensuite de quoy, l'ambassadeur buvoit les santés de Sa Zare Majesté et du roy, dont tous ceux qui estoient à table tenant en même temps le verre à la main luy faisoient raison. Le chancelier et le fils de l'ambassadeur qui estoient malades et en mauvaise

[61 r°]

intelligence mangèrent en deux diverses chambres.

On avoit proposé à l'ambassadeur de ne le mener à l'audience du roy qu'après le dîner, mais il dit que Sa Majesté luy pourroit marquer telle heure qu'il luy plairoit et qu'il jeûneroit plutôt jusques au soir que de dîner avant son audience parce qu'il falloit avoir l'esprit serain pour parler à Sa Majesté et qu'il ne vouloit pas qu'on pût attribuer aux viandes qu'il auroit mangées ou au vin qu'il auroit bu le bien ou le mal qu'il feroit.

[v°]

Il pria aussi avec beaucoup d'instance que le roy ne donnât ce jour-là audience à aucun autre ambassadeur que luy. Le mareschal de Bellefond demeura à Saint-Germain d'où l'ambassadeur partit sur les cinq heures du soir pour retourner à Paris à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. Le 7 septembre, ils retournèrent à Saint-Germain par ordre du roy pour une audience particulière et partirent de Paris à sept heures du matin. L'ambassadeur, le sieur de Berlise, le translateur et le sieur Catheux dans le carosse du roy, le chancelier dans

[62 r°]

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

celuy de la reyne, le fils de l'ambassadeur dans un carosse de louage, leurs gentilshommes aussi dans deux autres et on loua quinze chevaux de selle pour leurs valets.

Ils descendirent à Saint-Germain dans la cour du vieux château chez l'évêque d'Orléans, premier aumônier, d'où on les mena sans cérémonie à l'audience du roy qui leur parla peu et les renvoia devant le maréchal duc de Villeroy, les sieurs de Lionne et Colbert, qui avoient esté nommés commissaires

[v°]

par Sa Majesté pour examiner leurs propositions.

L'assemblée se tint chez le maréchal duc de Villeroy. Ils demeurèrent deux heures en conférence, ensuite de laquelle ils retournèrent chez l'évêque d'Orléans où ils se reposèrent jusqu'à ce qu'on les vint prendre pour les conduire dans la cour des cuisines chez le comte du Lude où le roy les fit traiter et ce jour-là même on les remena à Paris.

Le 11<sup>e</sup>, on mena l'ambassadeur et sa suite dans six carosses à

[63 r°]

deux chevaux à Vincennes où il vit le château, le parc et le lieu où l'on fait combattre les bestes sauvages et on luy fit voir au retour à Paris la Place Royalle, l'appartement du roy aux Tuilleries et le jardin.

Il parut très satisfait par tout et a toujours témoigné de l'estre de toutes les autres choses qu'on luy a fait voir à Paris et hors de Paris. Mais il ne s'est jamais voulu expliquer particulièrement sur rien et a toujours dit qu'il ne vouloit parler de la France que quand il ne pourroit plus

[v°]

estre soupçonné de flatterie, c'est-à-dire quand il n'y seroit plus. Son fils et le chancelier demeurèrent à l'hôtel des ambassadeurs parce qu'ils se trouvèrent mals.

Le 13, on les mena dans cinq carrosses aux Gobelins où le sieur Le Brun, excellent peintre et intendant des manufactures royales leur fit voir les peintures qui y sont et les ouvrages qu'on y fait et leur donna la collation. On les conduisit ensuite au Louvre où ils virent les appartements de la feue reyne mère et au garde-meuble du roy où, après

[64 r°]

avoir montré à l'ambassadeur les plus précieux meubles de la couronne, on luy fit demander si Sa Zare Majesté en avoit d'aussi beaux. A quoy, il répondit qu'ouy. Mais le translateur qui les a veus dit tout haut en Latin, dont l'ambassadeur ni pas un de sa suite ne sçavoit pas un mot, qu'il mentoit impudemment.

Le 15, l'ambassadeur, son fils et le chancelier furent à Versailles. Mais le fils de l'ambas-

[v°]

-sadeur et le chancelier se trouvèrent si mal qu'ils ne virent que la ménagerie et les grottes. L'ambassadeur voulut tout voir et en revenant à Paris on le fit passer à Saint-Cloud où il vit la maison de Monsieur, frère du roy, et le jardin dont il admira particulièrement les eaux.

Le 16, on donna à l'ambassadeur, à son fils, au chancelier et à toute leur suite le divertissement de la comédie des coups de l'amour et de la fortune représentée par la troupe

[65 r°]

du Marest avec des changemens de théâtre et des entrées de balets qui les réjouirent fort. Ils

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

demandèrent du vin qu'on leur fit apporter.

Le 18, la troupe du sieur de Molière représenta l'Amphitron avec des machines et des entrées de balet qui plurent extrêmement à l'ambassadeur et à son fils, à qui on présenta sur l'amphithéâtre où ils estoient deux grands bassins, l'un de confitures sèches et l'autre de fruits dont ils ne mangèrent [v°]

point. Mais ils burent et remercièrent les comédiens. Le chancelier qui se trouva mal ne fut point de la partie.

Le 19, on leur fit voir l'église du Val-de-Grâce.

Le 20, le sieur de Berlise n'ayant pas apporté de Saint-Germain ce que l'ambassadeur attendoit, qui estoit une copie en Latin de la lettre que le roy écrivoit en François à Sa Zare Majesté que l'ambassadeur avoit demandée dans la conférence qu'il eut avec les commissaires nommés par le roy et qu'on luy avoit promise.

[66 r°]

Il se mit en grande colère et obliga le sieur de Berlise de retourner le lendemain à Saint-Germain pour dire au roy qu'on la luy avoit promise et qu'on pouvoit le faire icy mourir de faim, luy trancher la teste et le couper par morceaux, qu'aussi bien on le feroit mourir en son pais s'il manquoit à porter cette copie. On n'avoit pas d'abord dessein de la luy donner, mais ce procédé obliga le roy à la luy envoyer le 21 du mois et en la recevant il se la mit sur les yeux, la bâisa, se l'apliqua sur la teste et se prosterna la face

[v°]

contre terre pour rendre grâce à Sa Majesté, se la fit ensuite expliquer au translateur et au jacobin et enfin fit apporter du vin et après avoir bu la santé du roy, il jeta le verre en haut contre le plancher en disant qu'il souhaitoit de tout son cœur que tous ceux qui ne seroient pas amis de Sa Majesté pussent se briser comme ce verre.

Il demanda qu'on mit sur le dessus de la lettre du roy pour Sa Zare Majesté les mêmes titres qui estoient dedans au commencement de la lettre, ce qui fut exécuté.

Le 23, le maréchal de Bellefond, accompagné du sieur de

[67 r°]

Berlise et du sieur Catheux se rendit sur les huit heures du matin à l'hostel des ambassadeurs pour conduire l'ambassadeur de Moscovie à Saint-Germain où il eut son audience de congé. L'on observa à Paris et à Saint-Germain les mêmes choses qu'on avoit faites lorsqu'il eut sa première audience, excepté qu'on entra d'abord en carosse dans la cour en ovale où il n'y avoit point de gardes du corps et qu'on descendit à l'appartement de l'évêque d'Orléans où l'on demeura depuis dix heures jusqu'à midi en attendant l'audience du roy

[v°]

qui donna de sa propre main à l'ambassadeur la lettre qu'il avoit fait escrire à Sa Zare Majesté que l'ambassadeur fit porter devant luy par son secrétaire avec la même cérémonie qu'il avoit fait porter celle qu'il donna au roy de la part de Sa Zare Majesté.

Le dîner fut préparé chez le comte du Lude avec beaucoup de magnificence et l'on but avec beaucoup de joie les santés de Sa Zare Majesté, du roy, de la reyne et de plusieurs autres. L'ambassadeur pria en dînant le maréchal de Bellefond de luy

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[68 r°]

donner son chapeau qu'il mit sur sa teste et mit en même temps son bonnet fouré sur celle du maréchal pour marquer à ce qu'il dit l'union et le commerce qui devoit estre entre les François et les Moscovites. Et pour le mieux marquer il ne voulut pas reprendre son bonnet et a emporté en Moscovie le chapeau du maréchal qui croioit d'abord que cette galanterie finiroit avec le repas qui paroissoit en quelque façon en estre cause.

Le fils de l'ambassadeur et le chancelier se trouvèrent à l'audience et non pas au dîner

[v°]

parce qu'ils estoient assez mal et on revint le soir à Paris.

Depuis le 24 jusqu'au 26, les Moscovites se disposèrent à partir de Paris. L'ambassadeur achepta quelques monstres et des brocards d'or, d'argent et de soye pour environ mil écus. Les autres acheptèrent peu de chose et le sieur de Berlise leur fit aporter les présens du roy qui consistoient en tapisseries, tapis, licts, brocards d'or, d'argent et de soye, draps d'écarlate couleur de feu, pendules, monstres de toutes sortes, fusils, pistolets, espées d'or et trois portraits en grand du roy,

[69 r°]

de la reyne et de Monseigneur le Dauphin en habits de cérémonies par le plus habile peintre de Paris.

Il leur rendit aussi cent pistolles en espèce qu'ils avoient paiées pour leurs hardes à la douane de Bayonne et quoiqu'ils prétendissent qu'on les devoit rembourser de l'argent qu'ils avoient déboursé pour venir de la frontière de la France jusqu'à Bourdeaux qu'ils faisoient monter à environ 5000 livres, on ne le leur voulut point rendre parce qu'ils avoient fait ce voyage sans attendre l'ordre de Sa Majesté.

Quelques gentilshommes moscovites qui prétendoient estre

[v°]

indépendans de l'ambassadeur disoient qu'ils se plaindroient à Sa Zare Majesté qu'ils n'avoient point eu de présens du roy. Il y en eut un même qui en pleura de regret.

Le roy fit donner aux interprètes cinq cens écus dont on donna quatre cens livres au jacobin, pareille somme à l'interprète de l'ambassade et sept cens livres au translateur qui fut enfermé et gardé deux jours par ordre de l'ambassadeur qui le soupçonna de quelque trahison.

Ils donnèrent à quelques-uns seulement de ceux qui leur

[70 r°]

avoient rendu service des marques de leur libéralité moscovite par des petits présens de fourures et de bagatelles qui ne valoient pas la peine d'estre présentées et après que l'ambassadeur et le chancelier eurent obligé le sieur Catheux à prendre chacun une paire de mitaines fourées, l'ambassadeur luy donna encore un petit couteau à guaine et le força à accepter comme un témoignage de son amitié et de son estime particulière la fourure du collet de sa robe qu'il décousit luy-même.

[v°]

Le 26 septembre, ils partirent de Paris sur les deux heures après midy avec six carrosses de louage à six chevaux, un fourgon à quatre chevaux et vingt-quatre chevaux de selle pour aller coucher à Beaumont et continuer leur route vers Calais. Et quoiqu'ils eussent fait beaucoup d'instance afin

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

d'obtenir du roy un vaisseau pour les conduire à Riga en Livonie, on ne le voulut pas accorder pour ne pas tirer à conséquence.

Le 27, ils couchèrent à Beauvais où ils receurent de messieurs

[71 r°]

de la ville des complimentens et trois douzaines de bouteilles de vin qu'ils partagèrent entre eux.

Le 28, ils firent de très longues prières pour solemniser une de leurs festes et l'ambassadeur à qui le sieur Catheux fit dire qu'il estoit à propos de se dépescher parce que le temps pressoit, luy fit dire que c'estoit un sacrilège parmi eux d'accourcir leurs prières. Il mangea peu ce jour-là, querella tout le monde et battit dans le carosse le translateur qui estoit un

[v°]

homme de plus de soixante ans. Une partie de sa mauvaise humeur vint de ce qu'on luy dit qu'on ne le défraieroit que jusqu'à Calais où le sieur Catheux avoit ordre de prendre congé de luy et qu'il ne sçavoit s'il y pourroit trouver un vaisseau pour son embarquement. Il voulut engager le sieur Catheux d'envoyer quelqu'un en poste au roy qui estoit à Chambor pour demander à Sa Majesté la permission de l'accompagner plus loin que Calais,

[72 r°]

en cas qu'on n'y trouvât point de vaisseau, luy proposa de luy donner une descharge de sa main, par laquelle il témoigneroit à Sa Majesté qu'il avoit été obligé de le faire pour l'honneur de la couronne de France. Mais le sieur Catheux se contenta d'escrire en arrivant à Montreuil au sieur de Courtebonne, lieutenant du roy à Calais, et au président Tosse pour les prier de faire tenir un vaisseau prest aux despens de l'ambassadeur qui y envoia

[v°]

en même temps deux de ses gens.

Le soir du 28, l'on coucha à Poix.

Le 29, on alla coucher à Abbeville où les maire et eschevins les complimentèrent et leur firent des présens de vin et d'eau de vie que l'ambassadeur fit mettre dans un baril pour porter sur mer.

Le 30, on arriva à Montreuil où l'ambassadeur ayant trouvé proche de la porte le régiment d'infanterie de Monsieur qui faisoit l'exercice, il pria les officiers de faire faire une salve et le vit défiler. Les maire et eschevins firent leurs complimentens et

[73 r°]

leurs présens de vin et d'eau de vie que l'ambassadeur fit mettre à part pour son embarquement.

Le 1<sup>er</sup> octobre, on arriva de bonne heure à Boulogne-sur-Mer où, après avoir receu les complimentens et les présens ordinaires des maire et eschevins, l'ambassadeur fut sur Le Havre où il vit une frégate qui estoit trop petite et trop chère et ayant sceu qu'on demandoit d'une autre qui estoit plus grand 1000 livres pour le conduire à Amsterdam, il se retira fort vite.

Le 2<sup>e</sup> d'octobre, l'ambassadeur

[v°]

reçut à Calais, où l'on estoit arrivé sur les cinq heures du soir, les complimentens des maire et échevins et fit porter leurs présens de vin et d'eau de vie dans un vaisseau qu'il loua quarante louis d'or pour le conduire avec toute sa suite et son équipage à Amsterdam parce qu'il avoit une lettre du grand-duc de Moscovie à messieurs les estats généraux pour favoriser son passage.



### **Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Le 3, sur les dix heures du matin, ils s'embarquèrent pour sortir du port avec la marée et emportèrent pour leur provi-

[74 r°]

-sion du pain, des oignons, des pommes, des harans, de la bière, du vinaigre, du sel et le reste de leur dîner qui estoit du poisson frit.

#### **Copie de la lettre du grand-duc de Moscovie au roy.<sup>4</sup>**

Missi sumus a magno domino caesare et magno duce Alexio Michaelides totius magnae, parvae et albae Russiae autocrator multorumque dominiorum et ditionum orientalium, occidentalium et septentrionalium paternus, avitusque haeres successor

[v°]

dominus et dominator a sua caesarea majestate ex suis magnae Russiae regnis, cum sua caesarea majestate amicabili epistola ad magnum vestrum dominum Ludovicum Borbuntiae decimum quartum, Dei gratia regem Galliae et Navarrai aliorumque et caetera, ad suam caesaream majestatem legati Dapifer et vicarius Boroniensis Petrus Joannides Poterquin et cancellarius Simeon Romantof propter fraternalm amicabilem amicitiam et aliorum amborum magna negotia, vobisque

[75 r°]

domino Gubernatori placeat nos recipere et ob adventum nostrum ad magnum dominum suam regiam majestatem litteras arare et ut nobis conductor adjungatur etiam de cibo et potu in itinere provideamur, cumque nobis necessarios equos et curros libere sine expensis nostris dentur et sit ad magnum dominum suam regiam majestatem absque ulla detentione demittamur.

On n'a pas jugé à propos de corriger toutes les fautes qui se

[v°]

rencontrent dans la composition de cette lettre. On a cru qu'il étoit mieux de l'écrire de la même manière qu'elle a été présentée à Sa Majesté.

---

<sup>4</sup> Nota bene au folio 41 on peut voir comment il faut corriger ce titre. [annotation]



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[76 r°]

**Réception d'un envoyé moscovite.**

En 1673, le sieur de la Giberti, gentilhomme ordinaire du roy, alla recevoir à Calais André Vinius, envoyé extraordinaire du grand-duc de Moscovie. Monsieur Colbert avoit choisi des officiers pour le traiter pendant tout son séjour aux dépens du roy.

L'envoyé arriva le 22 may à Menin où les ambassadeurs estoient logés à la craye par les maréchaux des logis du roy.

[v°]

Quelques jours après son arrivée, il vint à Courtray dans les carosses du roy et de la reyne que le sieur de Bonneuil luy avoit amenés et eut quelques chevaux de selle pour ceux de sa suite. Il descendit dans la chambre marquée pour les ambassadeurs. Le roy luy fit donner à dîner, quelques seigneurs de la cour dînèrent avec luy par ordre du roy. La table estoit longue. Il se mit à droite, avec ceux de sa suite et les seigneurs de la cour occupèrent l'autre côté.

L'envoyé vint à la teste du camp dans les mêmes carrosses.

[77 r°]

Le roy le receut sous ses tentes, assis et couvert. La reyne, Monsieur et Mademoiselle s'y trouvèrent incognito. L'audience finie, le roy fit une revue de son armée que l'envoyé vit allant à cheval avec le sieur de Bonneuil deux ou trois cens pas devant le roy. Il n'eut du roy qu'une seule audience. Le sieur de Bonneuil luy porta de la part du roy cinq cens pistolles.

Le sieur de la Giberti le conduisit jusques sur les frontières

[v°]

d'Espagne, le roy le défraient partout.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[79 r°]

**Relation de ce qui s'est passé à la réception de Soliman Aga Mustapharaca envoié par sultan Mahomet Han empereur des Turcs en 1669.**

En 1669, le grand seigneur envoia au roy Soliman Aga Mustapharaca. Il arriva à Toulon sur la fin du mois d'aoust, accompagné de trente personnes, six desquels estoient domestiques du grand seigneur.

Sur la nouvelle que le roy eut de son arrivée, il dépêcha le sieur de la Giberti, un de ses gentilshommes ordinaires, pour le

[v°]

complimenter de sa part, auquel il ordonna de l'accompagner pendant tout son voyage, de le faire recevoir et défraier par toutes les villes de son passage selon la dignité qu'il pouvoit avoir, dont on avoit remis l'examen au premier président de Provence et au sieur de la Giberti.

On fut quelque temps à s'esclaircir de la qualité de Soliman : toutes les lettres qui venoient des Estats du grand seigneur luy donnoient le titre d'ambassadeur. Le sieur de la Haye, notre ambassadeur à la Porte, le confirloit. Mais comme l'affaire estoit

[80 r°]

de conséquence, le premier président envoia querir l'interprète nommé la Fontaine, grec de nation de l'Isle de Naxis, auquel après luy avoir fait entendre les ordres de la cour pour la réception de Soliman Aga, il demanda en quelle qualité il venoit en France. Et pour l'obliger à luy dire la vérité, il luy représenta de quelle conséquence luy seroit un vain titre qu'il auroit pris lorsqu'on ouvriroit les lettres du grand seigneur qui déclarant son titre changeroint tous les

[v°]

honneurs qu'on luy auroit rendus en une confusion honteuse pour luy. Quoique l'interprète assurât positivement que Soliman Aga avoit la qualité d'ambassadeur, le premier président et le sieur de la Giberti ne laissèrent pas de l'obliger d'aller demander à son maistre sa qualité et à luy faire connoistre de quelle importance il estoit de prendre la véritable, ce qu'il fit aussitôt et vint les assurer de sa part que ses lettres portoient la qualité d'ambassadeur.

Le sieur Dalmeras qui l'avoit amené dans son vaisseau et le sieur d'Infreville, intendant de la marine, qui se trouvèrent pour lors près du premier président

[81 r°]

confirmèrent ce que le sieur de la Fontaine avoit dit.

La qualité de Soliman paroissant constante, on donna les ordres aux canoniers de tirer le canon à son entrée, à la garnison ordinaire d'estre en haye à la porte et aux consuls de s'y trouver en robes de cérémonies pour l'y recevoir.

Le sieur de la Giberti, accompagné du sieur Dalmeras, alla complimenter Soliman Aga de la part du roy. Tous ses domestiques le vinrent recevoir à la porte de la Bastide et Soliman au pallier hors de sa chambre.

[v°]

Il prit la droite, passa le premier dans son appartement suivi de tous les gens de l'ambassade et de ceux qui avoient accompagné le sieur de la Giberti. Le sieur de la Giberti fit son compliment à Soliman qui l'écouta debout et auquel il répondit de même. Les complimens finis de part et d'autre,

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Soliman fit aporter des sièges aux sieurs de la Giberti et Dalmeras et leur fit donner le parfum composé de bois d'aloës qu'ils prirent en se penchant la teste sur la cassolette et en étendant leurs cheveux au-dessus de la fumée, ce que firent aussi les Turcs pour leurs barbes. Ensuite du [82 r°]

parfum, on leur apporta du caffé qu'ils prirent tous et après quelque temps les Turcs estans venus présenter du sorbec dans des tasses de porcelaine qui estoient posées sur des assiettes de cuivre estamé, ils les prirent, ce que Soliman fit aussi de son côté. Le sieur de la Giberti, avant que de le quitter prit l'heure de Soliman pour son entrée. Il la luy donna à huit heures du matin pour n'estre pas incommodé de la grande chaleur. Il le reconduisit de la mesme manière qu'il avoit esté le recevoir.

Le lendemain sur les sept

[v°]

heures, le sieur de la Giberti, accompagné de quelques officiers de la garnison et de quelques officiers de la ville, se rendit à la Bastide où logeoit Soliman Aga et luy dit que tout estoit préparé pour son entrée, qu'il pouvoit partir quand il luy plairoit. Mais auparavant, Soliman luy fit prendre du caffé et à ceux qui l'accompagnoient. Comme la Bastide n'estoit qu'à cinquante pas de la porte, Soliman aima mieux aller à pied qu'à cheval ou en carosse. Le sieur de la Giberti luy présenta à la porte les consuls qui luy firent leurs complimens, après lesquels

[83 r°]

il se mit à côté droit de Soliman Aga et le premier consul à costé gauche, pour aller à l'hostel de ville. Soliman trouva une double haye de soldats dans les rues de son passage et marcha au bruit du canon qui commença dans le moment qu'il passa sous la porte pour imiter en cela l'usage des Turcs dans la réception qu'ils font aux ambassadeurs. Ils arrivèrent à l'hôtel de ville où ils se reposèrent dans un appartement superbement meublé, jusqu'à ce qu'on vint leur dire que le dîner estoit servi. Soliman Aga s'assit dans un fauteuil au

[v°]

bout de la table. Les sieurs de la Giberti, Dalmeras et d'Infreville et les consuls dînèrent avec luy et eurent des fauteuils aussi. Ses officiers et ses domestiques le servirent à sa manière ; pendant qu'il dînoit, on servit à tous ses domestiques à dîner dans une chambre particulière où ils étendirent des tapis selon la coutume de leur pais, se couchant pour manger.

Après dîner, messieurs de ville le conduisirent avec toute sa suite au port, où, après avoir entré dans quelques vaisseaux et en ayant admiré la grandeur et la beauté, il se promena sur la mer pendant quelque temps. De là, il alla visiter

[84 r°]

l'arsenal où il trouva plus de trois mile ouvriers qui travaillaient ou à la structure des vaisseaux ou à toutes les différentes choses qui en composent l'équipage. Sur le soir, il retourna à la maison de ville où il soupa de même qu'il avoit dîné. Messieurs les consuls qui avoient cru qu'il demeureroit dans l'hostel de ville, l'avoient fait meubler magnifiquement, mais il aima mieux retourner coucher à la Bastide.

Le lendemain, le sieur de la Giberti luy fit voir du matin la fonderie qu'il trouva admirable et l'après-dînée, il alla rendre visite aux sieurs Dalmeras et

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[v°]

d'Infreville.

Le jour suivant, il partit pour Marseille où il logea dans une maison que messieurs de ville luy avoient fait préparer. Les consuls estant venus pour luy faire leurs complimens, il se défendit d'abord de les recevoir, se plaignant qu'ils n'avoient pas envoié de cavalerie au-devant de luy et qu'ils n'avoient pas fait tirer le canon à son entrée, mais le sieur de la Giberti luy fit entendre qu'il venoit de recevoir les ordres de la cour de luy faire rendre les mêmes honneurs qu'on rend en Turquie à l'ambassadeur de France. Il acquiesça. Ce ne fut

[85 r°]

pourtant qu'après avoir contesté longtemps sur la différence qu'il prétendoit qu'il y avoit entre le grand seigneur son maistre et l'empereur des François, mais le sieur de la Giberti luy fit entendre que s'il y avoit de la différence entr'eux, elle ne pouvoit estre qu'avantageuse à nostre monarque, soit par la fertilité du pais auquel il commande, soit par le nombre infini des sujets qui luy obéissent, plus même par inclination que par devoir.

Aiant conféré un moment

[v°]

avec ses gens, il fit sçavoir aux consuls qu'ils pouvoient entrer et qu'il recevroit leurs compliments. Ils furent introduits dans sa chambre par le sieur de la Giberti où après avoir resté quelque temps à le complimentier, ils passèrent tous ensemble dans un autre apartement où Soliman leur fit donner des sièges. Ils demeurèrent quelque temps en conversation, après laquelle il les reconduisit jusqu'au dehors de la sale. Il séjourna deux jours à Marseille et y fut traité pendant son séjour aux dépens de la ville dont il vit le port et visita

[86 r°]

l'arsenal. L'évêque de Marseille mangea avec luy le premier jour et le traita le second à la françoise, les viandes aperstées sans lard.

De Marseille, il continua sa route par Aix, par Lion et par toutes les autres villes qui se trouvèrent sur son chemin jusqu'à Fontainebleau. Tous les consuls et échevins venoient le complimentier et luy faire leurs présens ordinaires de confitures, de sucre, de bougies et de vin que ses domestiques conservoient assez soigneusement nonobstant la défense de leur loy, que l'ambassadeur

[v°]

de son côté observoit très exactement.

Soliman arrivé à Fontainebleau, le sieur de la Giberti, par un ordre exprès du roy, luy demanda une copie de sa lettre de créance pour sçavoir quelle qualité son maistre luy donnoit. Il déclara qu'il n'en avoit qu'une pour le roy que le grand seigneur luy écrivoit et une autre pour son ministre qu'il qualifioit de visir et qu'il ne luy estoit point permis de donner copie de l'une ni de l'autre, luy estant expressément défendu sur le péril de sa teste de les ouvrir. Le sieur de la Giberti en alla rendre compte au roy et

[87 r°]

sur la difficulté qui se trouvoit à pouvoir connoistre la qualité que le grand seigneur donnoit à Soliman, il proposa à Sa Majesté de le faire venir proche d'une des maisons de monsieur de Lionne où, luy rendant la lettre dont il estoit chargé de la part du grand visir, il seroit assez facile de

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

connoistre la qualité que le grand seigneur luy donnoit. Sa Majesté approuva cet expédient et ordonna au sieur de la Giberti d'aller trouver monsieur de LIONNE de sa part et de luy dire qu'il pouvoit recevoir Soliman à sa maison de Suresne

[v°]

et que pour faciliter la commodité de l'entreveue, il falloit le faire venir à Issy à la maison du sieur de la Basinière, ce qui fut exécuté en la manière que Sa Majesté l'avoit souhaité et avec toutes les cérémonies qui s'observent dans les audiences que les grands visirs donnent à Constantinople, dont l'on peut voir le détail qui fut imprimé et dont j'ay eu soin d'insérer une copie page [blanc].

L'audience finie, Soliman avec toute sa suite se retira à Issy où il demeura plus d'un mois et jusques au temps que le roy eut résolu de luy donner audience à Saint

[88 r°]

Germain. Dans cet intervalle, il visita toutes les plus belles maisons qui se trouvent aux environs de Paris et comme les mœurs et les coutumes des Turcs sont assez différentes des nôtres, les peuples y courroient en foule, soit pour les voir manger sur leurs tapis étendus sur la terre, soit pour leur voir faire leurs prières.

Lorsque le sieur de la Giberti eut ordre du roy de conduire Soliman à Paris et qu'il eut appris de luy qu'il trouvoit plus à propos de faire son entrée à cheval qu'en carosse, il eut soin le 3 de décembre de faire venir ceux de la grande écurie

[v°]

nécessaires à toute sa suite. Soliman les fit harnacher à la mode de son pais, avec les harnois qu'il avoit fait apporter pour cet effect. Il partit d'Issy sur les dix heures du matin en cet ordre.

Deux valets du sieur de la Giberti prenoient les devants comme guides.

Une partie des gens de Soliman marchoient deux à deux.

Et à quelque distance suivoit Soliman qui avoit à ses côtés le sieur de la Giberti et son interprète.

Quatre autres des gens de Soliman portoient des arcs et des flèches à la main et six autres de ses domestiques portoient des carabines.

[89 r°]

Cette cavalcade passa par le faubourg Saint-Germain et traversa tout Paris pour aller à l'hôtel de Venise, proche la Place Royalle que l'on luy avoit fait préparer.

Messieurs de ville ne furent point le complimenter, n'en ayant pas eu ordre du roy, ce que messieurs de ville de Lion n'avoient point aussi fait, estant en possession de n'aller jamais au-devant de personne, s'ils n'ont un ordre exprès par une lettre de cachet.

Le 5 décembre, le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, estant venu prendre Soliman dans les carosses du roy et de la

[v°]

reyne, ils entrèrent dans celuy du roy avec les sieurs de la Giberti, l'interprète et l'aumônier pour se rendre à Saint-Germain. On dîna à Chatou où l'on amena les chevaux de la grande écurie que les Turcs firent harnacher à leur mode et qu'ils envoient au Pec. D'abord que Soliman y fut arrivé, il descendit de carosse et monta sur un des chevaux de la grande écurie qui devoient servir pour monter tous ceux de sa suite. Ils se mirent en marche deux à deux, le sieur Giraut à leur teste, le sieur de la Giberti et l'interprète immédiatement devant Soliman que

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[90 r°]

le sieur de Berlise accompagnoit.

Une des circonstances qui est plus à remarquer est que ces Turcs estoient tous sans armes et que Soliman n'avoit pas même de sabre. Ils entrèrent en cet ordre dans la cour du château-neuf où ils trouvèrent des bataillons formés par les compagnies des régimens des gardes françoises et suisses et des escadrons formés par les mousquetaires, les chevaux légers, les gendarmes, les gardes du corps, les gardes de la porte, les gardes de la prévosté, les cent suisses estoient en haye depuis la porte de la petite cour jusques au haut du peron. Soliman

[v°]

mit pied à terre à l'entrée de la petite cour, n'estant pas suffisante pour contenir le nombre de chevaux qui l'accompagnoient et marcha à pied dans le mesme ordre qu'il estoit venu passant au travers de la garde ordinaire des gardes du corps qui se trouvèrent sur le peron et dans la sale des gardes. De là, il passa dans plusieurs chambres superbement tendues et se rendit dans la grande galerie où le roy estoit.

La galerie estoit parée de plusieurs belles tapisseries de la couronne. Tout le parterre estoit couvert de tapis de pied et les deux costés de la galerie estoient remplis de grands

[91 r°]

vases d'argent élevés sur des piédestaux aussi d'argent. Au bout de la galerie estoit un trône élevé sur huit marches, ornés de pareils vases et de caisses d'argent dont le prix estoit de plus de vingt millions. Monsieur, Monsieur le Prince et monsieur le duc d'Anguien estoient aux côtés du roy et le long de la galerie des deux côtés les seigneurs de la cour formoient un triple rang.

Lorsque Soliman entra dans la galerie, le bruit qui s'y faisoit auparavant cessa d'une manière si surprenante au seul signal que Sa Majesté fit, que Soliman déclara depuis avoir été surpris du profond respect que les courtisans

[v°]

rendent au roy.

Quelque temps avant que d'entrer, Soliman tira la lettre du grand seigneur d'une toilette qui estoit renfermée dans un sac de brocard de la longueur d'un pied et la tint dans ses mains élevées de la hauteur de sa barbe. Il marcha accompagné du sieur de Berlise jusqu'au pied du trône, saluant profondément Sa Majesté.

Soliman, arrivé au pied des degrés du trône, fit une profonde révérence et commença son compliment qui fut expliqué par son interprète en ces termes.

Sire, Soliman Aga dit à Vostre très haute et très puissante

[92 r°]

Majesté Impérialle que le très haut et très puissant empereur ottoman sultan Mahomet Han, quatrième du nom son maistre, l'envoie à Vostre très haute et très puissante Majesté Impérialle luy porter cette lettre et luy dire que les deux empires ont toujours esté en très bonne intelligence, qu'il en souhaitoit la continuation et que pour cet effet il a retenu monsieur de la Haye Ventelet, ambassadeur de Vostre Majesté Impérialle à la Porte et souhaite à Vostre très haute et très puissante Majesté Impérialle toute sorte de bonheur, de félicité et de prolongation à vos jours. A quoy, le roy répondit qu'il

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[v°]

avoit toujours eu bien de la joye de voir l'intelligence qui estoit entre les deux empires, que de son costé il contribueroit toujours à l'entretenir et qu'il pouvoit remettre sa lettre entre les mains de monsieur de Lionne. L'interprète aiant fait entendre à Soliman la réponse du roy, Soliman dit à Sa Majesté que le grand seigneur son maître luy avoit commandé de remettre sa lettre entre les mains propres de Sa Majesté, il la supplioit de luy faire cet honneur, ce que Sa Majesté luy accorda. Soliman monta les degrés du trône tenant toujours sa lettre élevée. Au dernier degré,

[93 r°]

voiant que Sa Majesté ne se levoit pas pour la recevoir, il dit que lorsque le grand seigneur son maistre la luy avoit donnée, il s'estoit levé en signe d'estime et d'amitié pour Sa Majesté, qu'il la supplioit de la vouloir recevoir de la même manière qu'il la luy avoit donnée. Le sieur de Lionne sceut de l'interprète ce que Soliman demandoit. Mais le roy, dans le moment, se tournant vers le sieur de Guitry, grand maistre de la garde-robe, qui s'estoit autrefois trouvé à la Porte à l'audience de monsieur de la Haye, luy demanda si le grand seigneur

[v°]

s'estoit levé lorsque son ambassadeur luy avoit rendu sa lettre. Le sieur de Guitry luy répondit que non. Le roy dit tout haut que puisque le grand seigneur en recevant ses lettres par les mains de ses ambassadeurs ne se levoit pas, il ne se lèveroit pas aussi, que Soliman n'avoit qu'à donner sa lettre. Soliman baissa le sac où estoit la lettre et après l'avoir fait toucher à son front en faisant une profonde révérence, il la présenta au roy qui la prit et la donna à monsieur de Lionne. Ce ministre appella le sieur de la Croix et le chevalier Dervius, interprètes, pour lire la

[94 r°]

suscription qui estoit sur un parchemin et qui fermoit l'entrée du sac. Ils expliquèrent au roy les qualités que le grand seigneur luy donnoit. Soliman descendit au bas du trône après avoir fait une révérence où, estant il branla la teste et dit tout haut que le grand seigneur ne seroit pas satisfait de la manière que le roy recevoit sa lettre. Sa Majesté s'aperceut de ce mouvement de colère, demanda ce qu'il avoit dit et luy aiant été expliqué, elle dit tout haut et d'un ton sérieux qu'elle verroit la lettre et qu'elle feroit réponse. Soliman aiant

[95 r°]

sceu par son interprète ce que le roy venoit de dire, il se retira en faisant trois révérences, après lesquelles il tourna le dos à Sa Majesté. Mais le sieur de Berlise luy fit aussitôt tourner le visage jusqu'à ce que le vuide qui estoit entre le roy et Soliman fut rempli et qu'il ne fut plus en état d'être aperçu de Sa Majesté. Soliman se retira dans le même ordre qu'il estoit venu et remonta à cheval avec toute sa suite hors les portes du château-neuf. Depuis cette première audience qui fut la seule qu'il eut du roy, il demeura à l'hostel de Venise jusques au

[95 r°]

mois de may, quoiqu'il eut demandé souvent celle de congé et qu'il en eut fait de fréquentes instances au sieur de Lionne, offrant de réparer le deffaut de respect qu'il avoit témoigné et déclarant hautement qu'il estoit dans un tel désespoir d'avoir dépleu à Sa Majesté qu'il estoit dans la disposition de luy en demander pardon publiquement. Mais le roy dit que cette satisfaction n'augmenteroit ni ne diminueroit sa gloire, qu'après l'avoir faite il pourroit dire dans son pais qu'il



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

y auroit esté obligé

[v°]

pour avoir la permission de sortir des Estats du roy de France.

Soliman, au mois de may, eut son audience de congé du sieur de LIONNE, dont il receut ses dépêches et fut conduit à Toulon par le sieur de la GIBERTI, où il s'embarqua dans le mesme vaisseau qui portoit le sieur de NOINTEL, nostre ambassadeur à la Porte. Dans les villes de passage, on ne luy fit point de complimens. Il n'en voulut point recevoir.

Depuis le moment que Soliman fut entré dans le vaisseau jusqu'à son retour

[96 r°]

à Constantinople, il fut toujours défraié aux dépens du roy, tant pour les vivres que pour les voitures.

Sa Majesté ne luy fit point de présens parce qu'il ne luy en avoit point apporté. Il n'y eut que la compagnie du Levant qui luy donna une monstre à boete d'or, quelques pièces de brocards et de tabis pour faire des vestes et du drap de couleur pour faire des robes. Elle donna aussi aux six domestiques du grand seigneur des pièces de tabis pour

[v°]

leur faire à chacun deux vestes et des draps pour leur faire à chacun une robe. Ses domestiques mêmes eurent chacun une veste et une robe de drap.

Il faut remarquer que dans la lettre du grand seigneur, ni dans celle du grand visir, le mot d'elchi, qui veut dire ambassadeur, ne s'y trouva pas, ce qui fut cause que l'on ne le traita que comme un envoyé.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[99 r°]

**Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne à Soliman Mustapharaga envoié au roy  
par l'empereur des Turcs à Surenne le 19 novembre 1669.**

Quoique cette relation ait esté desjà donnée au public, comme elle n'est que sur une feuille volante, peu de gens auront eu soin de la conserver. J'ay cru devoir la mettre dans ce recueil. La voicy telle qu'elle a esté imprimée.

Le sieur de Lionne, ministre

[v°]

et secrétaire d'Estat qui a le département des affaires estrangères, aiant fait sçavoir le lundy 18<sup>e</sup> de ce mois à Mustapharaga par le sieur de la Giberti l'un des gentilshommes ordinaires de la maison du roy qui estoit auprès de luy à Issy qu'il pourroit venir à son audience pour la seconde fois le lendemain à neuf heures du matin à sa maison de Surène, l'envoyé s'y rendit à l'heure qui luy avoit esté marquée avec toute sa suite dans trois carrosses à six chevaux.

Les carrosses estant entrés dans la cour et l'envoyé aiant

[100 r°]

mis pied à terre, il monta l'escalier sans avoir esté receu par aucune personne de la maison du sieur de Lionne. Il entra ensuite dans une première sale, dans laquelle estoit avec plusieurs domestiques du sieur de Lionne, le sieur de Rives qui, en cette occasion en usant comme le kiaya ou intendant du grand visir en use avec les ambassadeurs, alla trois ou quatre pas à la rencontre de l'envoyé, puis l'aitant fait asseoir avec luy sur des sièges égaux, après quelques paroles de

[v°]

complimens, il luy fit apporter du caffé. Le Mustapharaga aiant ensuite envoié le sieur de la Fontaine son dragiman au sieur de Lionne pour sçavoir quand il pourroit avoir audience, le sieur de Lionne le receut assis sans se découvrir et luy dit qu'il estoit alors occupé à quelque chose, mais que son maistre seroit dans peu admis à l'audience. A quelque temps de là, on vint dire à l'envoyé qu'il pouvoit venir. Il partit de la sale où il estoit et passant par une grande gallerie à moitié remplie de monde, il arriva au salon dans lequel

[101 r°]

le sieur de Lionne luy devoit donner audience. Il estoit là avec plusieurs personnes de sa suite, s'entretenant debout avec l'un d'eux. Lorsque l'envoyé entra au fond du salon où étoit un lict de repos de drap d'or sur lequel estoient plusieurs carreaux de brocard d'or et au pied en manière d'estrade un tapis de Perse or et soye, le sieur de Lionne estoit sur ce tapis et dès que le Turc fut au milieu du salon, il fit de grandes inclinations de teste pour saluer à la mode de son pais. A quoy le sieur de Lionne répondit en ostant son

[v°]

chapeau qu'il remit aussitôt. Le sieur de Lionne s'estant d'abord assis sur ce lict de repos, le dos appuié sur les carreaux de brocard, il fit apporter pour l'envoyé un tabouret de damas garni de franges d'or qu'il fit poser hors de dessus le tapis. Le ministre turc s'estant aussi assis, tous ceux de leur suite se répandirent à l'entour, ceux du sieur de Lionne à la droite, les Turcs à la gauche. Le sieur de Lionne fit approcher le sieur Dervieux, écuyer de la maréchale de la Mothe, lequel sçachant parfaitement la langue turque luy servit de principal interprète.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[102 r°]

Le sieur de Lionne commença d'abord un discours au ministre turc que le sieur Dervieux expliquoit par article à mesure qu'il le prononçoit et ce fut à peu près ainsi que l'a rapporté l'un de ceux qui estoient présens en ces termes que le sieur de Lionne parla.

Aiant appris quand vous m'envoyiez demander audience que vous me qualifiez du titre de grand visir et que quelqu'un vous a dit qu'il y en [sic] France trois grands visirs, je me crois obligé avant toutes choses de vous détromper d'une si fausse opinion qui est

[v°]

d'ailleurs injurieuse à la gloire de l'empereur mon maistre. Je vous apprens donc qu'il n'y a dans cet empire ni un grand visir, ni trois, ni autre autorité que celle de l'empereur même dont tous les ministres ne sont que simples exécuteurs des ordres qui partent tous les jours et à tous momens de sa propre bouche en toutes sortes d'affaires, soit éclesiastiques comme il est fort pieux envers Dieu, soit politiques et d'Etat, soit de marine, de justice, de commerce, de finances, soit enfin de guerre comme il est fort belliqueux, avide

[103 r°]

de gloire et incessament prest à protéger ses amis par la force de ses armes toujours victorieuses, soit qu'il les commande en personne ou par ses lieutenans quand ils combattent sous son nom et sous ses estendarts. Il est vray que pendant son bas âge, la reyne sa mère ayant l'administration de son état, s'estoit confiée de toutes les affaires à une personne seule à qui elle avoit donné une autorité à peu près égale à celle que les grands visirs ont dans l'Empire ottoman. Mais aussitôt que

[v°]

nostre empereur a atteint l'âge de gouverner par luy-même, il s'est réservé à sa personne seule toute l'autorité, n'en communique aucune portion à qui que ce soit, voit tout, entend tout, résoud tout, ordonne tout, travaille sans discontinuation huit heures chaque jour à ses affaires et à rendre justice à ses sujets et s'est rendu luy-même par cette conduite les délices de ses peuples, l'étonnement et l'admiration de toute la chrestienté.

Moy-même que vous voiez

[104 r°]

icy placé comme un grand visir le seroit à Constantinople, je ne suis qu'un petit secrétaire de Sa Majesté Impérialle, qui n'ay d'autres fonctions que d'escrire soir et matin les résolutions qu'elle prend dans les affaires qui regardent l'employ particulier que j'ay. Après les avoir mis sur le papier, je les luy porte pour sçavoir si j'ay bien compris sa volonté et ses intentions et elle corrige ou passe ce que je luy présente selon qu'elle le trouve bien ou

[v°]

mal. Ses autres secrétaires en usent de même, chacun dans l'étendue de son employ dont l'empereur l'honore.

Mais comme il n'y a aucun ministre supérieur à nous, ni personne entre l'empereur et ses secrétaires pour ce qui regarde l'exécution de ses volontés dans les affaires et que celles des estrangers me sont particulièrement commises, nostre empereur ne voulant souffrir aucune différence de traitement entre ses ambassadeurs et ceux de votre maistre, comme il n'y en a aucune entre les deux empe-

[105 r°]

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

-reurs pour leur dignité, leur grandeur et leur puissance, il m'a commandé de traiter avec vous, soit que vous soiez ambassadeur ou seulement envoyé, de la même manière que font les principaux ministres de vostre empereur avec ses ambassadeurs et envoyés, c'est-à-dire de m'asseoir sur un lict de repos, ne vous donner qu'un placet et ne m'avancer point pour vous recevoir, ni pour vous accompagner. Je dois même vous déclarer que je ne sçais si quand le mot d'elchi qui veut [v°]

dire ambassadeur se trouvera dans vostre lettre de créance, l'empereur mon maistre vous recevra en cette qualité, si vous ne luy apportez des présens comme il a accoutumé d'en envoier à vostre maistre par ses ambassadeurs, d'autant plus qu'on luy a dit que les ministres de la Porte font entendre à vostre empereur que ce sont des tributs que les autres potentats luy envoient, ce qui dans mon maistre n'est que des marques de sa générosité et de son affection. Après que le sieur de LIONNE eut fait ce discours au

[106 r°]

ministre turc, voulant entrer en négociation avec luy, il fit retirer tout son monde et le Turc ayant ordonné la même chose à ses gens, il ne resta dans le salon que les sieurs Dervieux et la Fontaine, dragiman du ministre turc, pour servir d'interprètes.

Ils furent plus de deux heures en négociation, après laquelle le sieur de LIONNE fit apporter du caffé et du sorbet qu'on luy présenta à luy à genoux et ensuite debout au ministre turc, lequel témoigna estre sorti fort content de cette audience.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[107 r°]

**Réception faite à Dom Matthes Lopes ambassadeur du roy d'Arda, l'un de ceux de la Guinée, en 1670.**

Le sieur Desplanes, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, alla sur la frontière recevoir Dom Matthes Lopes, ambassadeur d'Arda. Par toutes les villes sur son passage, il eut les honneurs qu'on rendit à Soliman, envoyé du grand seigneur, en 1668. En arrivant à Paris, il alla descendre à l'hôtel de Luines,

[v°]

proche le pont Saint-Michel, que l'on avoit meublé par ordre du premier gentilhomme de la chambre du roy.

Le 19 décembre, il eut audience du roy et de la reyne. Le sieur de Berlise alla le prendre dans les carrosses du roy et de la reyne et le conduisit au palais des Tuilleries, au travers d'une double haye des compagnies des régimens des gardes françoises et suisses sous les armes. Tous les gardes du dedans du palais estoient sous les armes aussi. Le maréchal de Rochefort, capitaine des

[108 r°]

gardes du corps receut l'ambassadeur à la sale des gardes. Le roy estoit dans une galerie assis dans un fauteuil placé sur un trône. L'ambassadeur salua profondément Sa Majesté et ses trois fils qu'il avoit avec lui la saluèrent aussi. Il monta trois degrés et se prosterna trois fois le ventre contre terre, mit les doigts sur ses yeux, battit des mains et se coucha de costé pour marquer qu'il n'osoit, ni méritoit de regarder Sa Majesté en face. En cette posture, il adressa sa parole à l'interprète. Il dit

[v°]

que la grande réputation du roy avoit obligé le roy son maistre de l'envoyer vers lui pour lui offrir ses terres, ses ports et tout ce qui dépendoit de lui, ce qu'aient été interprété et le roy y ayant répondu, l'ambassadeur mit une lettre du roy d'Arda entre les mains de monsieur de Lionne qui la donna au roy. L'audience finie, l'ambassadeur fit présent à Sa Majesté de quelques raretés et se retira en faisant de pareilles réverences que celles qu'il avoit faites approchant du trône.

Le 20, il eut audience de la

[109 r°]

reyne où il fut conduit avec les mêmes cérémonies. La reyne tenoit son cercle accompagnée de Mademoiselle et de madame de Guise, des princesses et des duchesses. Après les premières réverences, l'ambassadeur se prosterna trois fois contre terre et se releva en battant des mains, fit à genoux son compliment que l'interprète expliqua. Trois de ses femmes qu'il avoit amenées estoient le ventre contre terre avec ses trois fils sans oser regarder la reyne. Après

[v°]

l'audience, il alla chez Monseigneur le Dauphin, chez monsieur le duc d'Anjou. Il n'eut du roy que cette seule audience. Le sieur de Berlise lui porta de la part du roy une tenture de tapisserie des tapis de la Savonnerie et de belles estoffes de la manufacture de France, tant pour le roy son maistre que pour lui et son fils ainé.

Il partit de Paris le 5 janvier 1671. Pendant tout son séjour en France, il fut défraié aux dépens du roy et fut accompagné du sieur Desplanes jusques sur la frontière.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[111 r°]

**Audience donnée à Hadgi Mehemed Thummin, gouverneur de Tetoüen, ambassadeur de Mula Ismael, roy de Maroc et de Fez, à Saint-Germain en 1682.**

On douta de la manière dont on recevroit cet ambassadeur. Le premier ordre fut qu'il seroit receu comme les Moscovites l'avoient esté. Mais depuis il fut arresté qu'il ne seroit point traité le jour de son arrivée à l'hostel des ambassadeurs par un maistre d'hostel, ni par les officiers du roy, qu'il n'auroit

[v°]

point le jour de son audience de maréchal de France pour l'accompagner, que le sieur de Bonneuil l'iroit seulement prendre dans les carosses du roy et de la reyne, qu'à son arrivée à Saint-Germain, il trouveroit dans l'avant-cour du château les compagnies des gardes françoises et suisses en haye sans armes, que les gardes de la porte, ceux de la prévosté seroient à leurs postes ordinaires sans armes aussi, les cent suisses sur les degrés, aiant derrière eux leurs halebardes, les gardes du corps

[112 r°]

sans armes dans leurs sales et que le capitaine ne le recevroit point à l'entrée de la sale, ni ne le conduiroit point à l'audience.

Le 4 janvier, le sieur de Bonneuil l'alla prendre à Paris dans les carosses du roy et de la reyne, l'amena à Saint-Germain et le conduisit à l'audience.

Le roy estoit sur l'estrade de sa grand'chambre, assis. Voint l'ambassadeur, il se découvrit et ne se leva point de son fauteuil, l'ambassadeur

[v°]

s'approchant de la balustrade fit de profonds saluts en la manière des nations du Levant et dit :  
Empereur de France,

Louis XIV, le plus grand de tous les empereurs et roys chrétiens qui aient jamais esté et qui seront, L'empereur mon maistre aiant entendu parler de toutes les grandes actions que Vostre Majesté a faites dans l'Europe comme d'avoir à la teste de ses armées conquis des royaumes, gagné un grand nombre de

[113 r°]

batailles et comme un lion vaincu tous ses ennemis, portant partout la terreur et l'effroy au travers de toutes sortes de dangers, toutes ces grandes actions ont tant donné d'admiration et d'estime à l'empereur mon maistre pour Vostre Majesté qu'il a cru qu'à la conquête du royaume de Fez, de Maroc, de Ris, des Arbousèmes, de Tetoüan, de Salé, Delcasacq et la gloire d'un grand nombre de batailles qui l'ont rendu le plus grand et le plus vaillant

[v°]

de l'Afrique, il falloit adjouter pour le rendre content et glorieux la paix avec Vostre Majesté. C'est pour cela qu'il m'envoie ambassadeur vous la demander.

La harangue qu'il fit en Arabe fut interprétée par le sieur Dipi, interprète du roy. Le roy y aiant répondu favorablement, l'ambassadeur luy présenta sa lettre de créance que le roy remit entre les mains de monsieur de Croissy. On avoit cru que l'ambassadeur la devoit donner par respect à monsieur de Croissy qui l'auroit

[114 r°]



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

mise ensuite entre les mains du roy.

L'audience finie, le sieur de Bonneuil le reconduisit dans la sale de descente d'où on le vint prendre à l'heure de dîner pour le conduire à la table du grand chambelan.

Le 5, il se rendit chez monsieur de Croissy qui avoit esté nommé commissaire avec le marquis de Seignelay. Ni l'un, ni l'autre ne luy donnèrent la main.

Ce jour-là même sur le soir, il fut conduit à la sale des balets et vit l'opéra d'Atis

[v°]

qu'on représentloit devant le roy.

**Audience de congé à l'ambassadeur de Maroc à Saint-Germain le 10 février 1682.**

L'ambassadeur fut receu à sa dernière audience comme il l'avoit esté à la première. La garde ordinaire du régiment des gardes françoises et suisses estoit sans armes et en haye, comme des gens qui se rangent pour voir passer des estrangers et les gardes de la porte, ceux

[115 r°]

de la prévosté et les cent suisses en tocque de velours occupèrent les postes qu'ils prennent ordinairement aux occasions de cérémonie.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[117 r°]

**Audience à Hadgi Giafer Aga ambassadeur du divan d'Alger à Versailles, 1684.**

Sur l'avis que Hadgi Giafer Aga, ambassadeur du divan d'Alger, donna à monsieur de Croissy de son débarquement à Toulon, le roy envoia vers luy le sieur de la Bussière, gentilhomme ordinaire de sa maison, avec ordre qu'on eût à défrayer l'ambassadeur pendant tout son séjour en France.

On le logea arrivant à Paris à l'hostel des ambassadeurs et

[v°]

le 4 juillet après avoir demandé audience, le sieur de Bonneuil l'alla prendre dans les carrosses du roy et de Madame la Dauphine. L'ambassadeur monta dans celuy du roy avec le sieur de Bonneuil et le sieur de la Bussière. Treize Algériens et deux interprètes de sa suite se placèrent avec le sieur Giraut dans les carrosses de Madame la Dauphine et dans des carrosses de louage qu'on avoit eu soin de leur amener.

L'ambassadeur arriva sur les neuf heures à Versailles, les soldats de quelques compagnies

[118 r°]

du régiment des gardes estoient sans armes, quelques-uns en peloton et d'autres marchans et se promenans dans la première avant-cour, leurs mousquets et leurs picques en monceaux. Il descendit dans la sale des ambassadeurs où ayant un peu de temps en attendant l'heure de l'audience, il souhaita d'aller voir le comte de Toulouze, grand admiral de France, monsieur de Croissy et monsieur de Seignelay, qui tous le receurent debout sans luy offrir de siège, ni la main et sans le reconduire.

[v°]

Le sieur de Bonneuil, après l'avoir reconduit en la sale de descente le vint prendre à l'heure de midi et le conduisit à l'audience par le petit appartement où il trouva en passant les cent suisses sur les degrés, leurs halebardes derrière eux, les gardes du corps dans leur salle en haye, appuiés sur leurs armes.

Le roy estoit sur son trône, dans le cabinet de son grand appartement, Monseigneur le Dauphin à sa droite, Monsieur et monsieur le duc du Maine à sa

[119 r°]

gauche et derrière luy le duc de Bouillon, grand chambelan, le duc de Créquy, le duc de la Trimouille, le duc d'Aumont, le duc de Gèvre, le marquis de Gèvre, le duc de Beauvillier, premiers gentilshommes de la chambre, le duc de la Rochefoucaut, grand maistre de la garde-robe.

Le roy, voiant entrer la suite de l'ambassadeur que le sieur Giraut conduisoit, s'assit dans son trône et se couvrit. Les Algériens le saluèrent les uns après les autres avec une inclination de corps très

[v°]

profonde, estendant leurs bras droit vers le roy, portant ensuite la main à l'estomac, à la bouche et au front. L'ambassadeur arrivant observa aussi la même chose, vint au bas des degrés du trône, présenta sa lettre de créance au roy et luy tint ce discours en sa langue que l'interprète lut tout haut, traduit en nostre langue.

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et très invincible prince Louis XIV, empereur des François, Dieu perpétue ton règne et ta prospérité. Je viens au

[120 r°]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

pied de ton sublime trône impérial pour t'exprimer la joie de notre république et du dey mon maistre d'avoir conclu la paix avec tes lieutenans et leur désir ardent est qu'il plaise à ta haute majesté d'y mettre le sceau de ton dernier consentement. La force de tes armes très puissantes et l'éclat de ton sabre toujours victorieux leur a fait connoistre quelle a esté la faute de Barba Hassan d'avoir osé déclarer la guerre à tes sujets et je suis député pour t'en venir demander pardon et te protester que nous

[v°]

n'aurons à l'avenir d'autre intention que de mériter par nostre conduite l'amitié du plus grand empereur qui soit et qui ait jamais esté dans la foy de Jésus et le seul que nous redoutions. Nous pourrions appréhender que l'excès détestable commis en la personne de ton consul ne fût un obstacle à la paix. Si ton esprit dont les lumières semblables au soleil pénètrent toutes choses ne connoissoit parfaitement de quoy est capable une populace émeue en fureur qui au milieu de ses concitoyens écrasés par des bombes où se trouvent des pères,

[121 r°]

des frères et des enfans se voit enlever ses esclaves, le plus beau de ses biens, à qui pour comble de malheur on refuse en eschange la liberté de ses compatriotes qu'elle avoit justement espérée, quelque motif que puisse avoir eu cette violence, je viens te prier de détourner pour jamais tes yeux sacrés de dessus une action que tous les gens de bien parmi nous ont détestée, principalement les puissances, et qu'il ne seroit pas raisonnable de leur imputer. Nous espérons, ô grand empereur, aussi puissant que Gemehid, aussi riche que Caroun, aussi magnifique que

[v°]

Salomon, aussi généreux que Hatemtai, cette grâce de tes bontés. Et même dans la haute opinion que nous avons de ta générosité incomparable nous n'avons garde de douter que tu ne rende libres tous ceux de nos frères qui se trouveront arrestés dans tes fers, comme nous remettons en pleine liberté tous ceux de tes sujets qui sont entre nos mains et même tous ceux qui ont esté honorés de l'ombre de ton nom, afin que la joie de cette paix soit égale et universelle et en cela que demandons nous, sinon d'ouvrir un plus

[122 r°]

grand nombre de bouches à ta louange et que dans le temps que les tiens rendus à leur patrie te béniront prosternés à tes pieds, les nostres se répandans dans les vastes pais de l'Afrique aillent y publier ta magnificence et semer dans les coeurs de leurs enfans une profonde vénération pour tes vertus incomparables. Ce sera là le fondement d'une éternelle paix que nous conserverons de nostre part par l'observation exacte et religieuse de toutes les conditions sur lesquelles elle a esté estable, ne doutant point que par l'obéissance parfaite que

[v°]

tu te fais rendre, tes sujets ne prennent le même soin de la conserver. Veuille le créateur tout puissant et miséricordieux y donner sa bénédiction et maintenir une union perpétuelle entre le très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et très invincible empereur des François et les illustres et magnifiques dey, pacha, divan et victorieuse milice de la république des Algériens par son très humble serviteur souhaitant la prospérité de Sa Majesté, Hadgi Giafer Aga ambassadeur



### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

d'Alger.

[123 r°]

Il complimenta ensuite Sa Majesté sur la prise de Luxembourg.

Le roy luy dit qu'il accordoit au divan d'Alger le pardon qu'il avoit demandé, qu'il approuvoit le traité conclu avec le chevalier de Tourville, qu'il espéroit que les Algériens feroient de leur costé tout ce qui seroit nécessaire pour entretenir la paix et qu'il ordonneroit à ses sujets de ne les plus inquiéter.

Le sieur de Bonneuil

[v°]

remena l'ambassadeur par le grand appartement où les gardes du corps estoient postés dans leur sale et les cent suisses sur les degrés du grand escalier, tous en haye et sans estre sous les armes.

L'ambassadeur dîna au chambelan et sur les trois heures le sieur de Bonneuil le reconduisit à Paris dans les carosses du roy et de Madame la Dauphine. En son passage, il traversa l'avant-cour remplie, tant des compagnies du régiment

[124 r°]

des gardes qui relevoient, que de celles qui estoient relevées.

Le 26 juillet, Hadgi Giafer Aga partit pour s'en retourner à Alger, sans avoir eu d'autre audience que la première. Le sieur de la Bussière l'accompagna jusques à Toulon et eut soin de luy faire rendre les mesmes honneurs qu'il avoit eus en arrivant, ayant esté défraié aux dépens du roy depuis son entrée dans le royaume jusques à sa sortie.

[insertion de trois gravures représentant chacun des envoyés du Siam, non paginées]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[127 r°]

**Arrivée de trois mandarins de Siam en 1684.**

Le roy de Siam, surpris de la grande réputation du roy et de ce que publioit la renommée des signalées victoires qu'il remportoit continuellement sur ses ennemis, luy envoia trois ambassadeurs pour luy demander son amitié et faire alliance avec luy. Mais n'en ayant eu aucune nouvelle depuis leur départ qui fut en 1681, il fit partir sur la fin de janvier de l'année 1684 deux mandarins et le sieur le Vachet, missionnaire françois, en cette même qualité

[v°]

et donna à ce dernier une telle autorité sur les deux autres qu'il leur déclara publiquement qu'en cas qu'il luy fit quelque plainte d'eux, il leur feroit perdre la vie à leur retour.

Ces mandarins n'estoient pas envoiés de la part du roy de Siam directement au roy mais à ses ministres.

Ils arrivèrent au commencement de septembre de la même année à Londre où, ayant demeuré quelque temps, le roy d'Angleterre leur donna un yacht où l'on mit leurs balots. Sa Majesté Britannique ne voulut point qu'ils fussent visités, ni qu'on

[128 r°]

leur fit paier aucun droict, quoique la grâce qu'il leur accordoit fut contre les coutumes et sans exemple.

Ces mandarins débarquèrent à Calais. Le lieutenant de roy les receut avec honneur, les faisant complimenter par le corps de ville qui leur offrit des présens de vin et de confitures.

Le marquis de Seignelay, secrétaire d'Estat ayant le département de la marine pour les ministres au-delà de la ligne, avoit esté averti par le sieur le Vachet du jour que les mandarins devoient arriver à Calais.

[v°]

Ils y trouvèrent de sa part un maistre d'hostel pour les défraier et des carosses pour tout le temps de leur séjour en France, le tout aux dépens du roy.

Pendant toute la route depuis Calais jusqu'à Paris, ils receurent les complimens des corps de toutes les villes où ils passèrent. Trois carrosses du marquis de Seignelay les attendoient à une lieue au-delà de Saint-Denis. Ils y montèrent et vinrent coucher à Saint-Denis, et le lendemain ils se rendirent à Paris à l'hôtel de Taranne, faubourg Saint-Germain.

[129 r°]

On ne crut pas à la cour que le sieur Vachet, missionnaire, dut prendre la qualité de mandarin. Mais avant que de la quitter, il repréSENTA que n'ait plus d'autorité sur les deux mandarins que ce titre luy donnoit, ils seroient d'une plus difficile convention, estant tous deux d'un caractère opiniâtre et en effet on les trouva tels.

Le 27 octobre, ils se rendirent à Versailles accompagnés du sieur Vachet à l'appartement du marquis de Seignelay. Ils en eurent audience dans son

[v°]

cabinet où l'on avoit étendu depuis la porte jusques à son fauteuil un grand tapis de Turquie. Les mandarins y entrant se prosternèrent quelque temps et s'estant relevés, ils se mirent sur leurs talons. Alors le plus jeune parla en ces termes. Que le roy de Siam son maistre aiant appris les grandes

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

victoires que le roy a remportées sur ses ennemis, les prospérités de son règne, le bonheur de ses sujets et la sagesse avec laquelle Sa Majesté gouverne son

[130 r°]

empire, il avoit voulu rechercher son amitié et que pour cet effet il avoit envoié des ambassadeurs avec ordre de prier Sa Majesté de vouloir bien luy envoier de sa part afin que la correspondance fut mieux establie. Mais que n'ayant aucune nouvelle de ses ambassadeurs, il les avoit choisis pour venir en leur place faire la même déclaration et pour témoigner en même temps sa joie de la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne. Ce discours fut interprété en Portugais par un Siamois domestique des

[v°]

missionnaires et le sieur le Vachet l'expliqua en François. Après le discours du mandarin, l'autre se leva et porta au marquis de Seignelay la lettre que le baralon ou premier ministre du roy de Siam luy escrivoit. Le marquis se leva pour la recevoir et après que le mandarin fut retourné en sa place et qu'il se fut mis dans la même posture, le marquis leur fit une réponse conforme à leur discours. Cette audience finie, ils allèrent ensuite chez le marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'Estat des affaires estran-

[131 r°]

-gères. Ils en furent receus de la même manière qu'ils l'avoient esté chez le marquis de Seignelay. Le même mandarin qui venoit de porter la parole se servit à peu près des mêmes termes. Voicy la réponse du marquis de Croissy. Qu'il auroit été fort à souhaiter que Dieu eut donné une heureuse navigation aux ambassadeurs du roy leur maistre, que leur perte l'avoit d'autant plus touché en son particulier qu'il avoit esté témoin du déplaisir que Sa Majesté en avoit

[v°]

ressenti, mais qu'il pouvoit les assurer que si la gloire que Sa Majesté avoit acquise par les prodigieuses conquestes dont elle avoit augmenté l'étendue de son empire et par un nombre infini d'actions héroïques et de vertus plus qu'humaines qui font le bonheur parfait de ses sujets et l'admiration de tout l'univers, que si enfin la renommée qui avoit porté le bruit de cette gloire incomparable jusqu'au royaume de Siam, avoit donné au roy leur maistre le juste

[132 r°]

désir de contracter une amitié sincère avec le roy nostre grand monarque, Sa Majesté n'estoit pas moins disposée à témoigner au roy de Siam par toutes sortes de moyens la haute estime qu'elle avoit pour luy, qu'elle avoit même dèsjà résolu malgré la vaste étendue des mers qui nous séparent, de luy envoier au plutôt un ambassadeur pour luy marquer combien son amitié luy estoit chère et pour l'exhorter

[v°]

d'autant plus vivement à embrasser la religion du vray Dieu que Sa Majesté reconnoissoit elle-même devoir aux bénédictions divines les plus grandes prospérités de son règne et que la pureté de sa croiance pourroit faire le plus solide fondement d'une estroite union avec le roy de Siam, comme elle avoit toujours fait aussi la règle de toutes les alliances et amitiés de Sa Majesté. Il tesmoigna aussi à ces envoyés combien Sa Majesté estoit sensible à la protection que

[sans pagination r°]



### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

le roy de Siam avoit donnée à l'évêque d'Héliopolis et à tous les autres missionnaires.

Ils furent ensuite conduits dans la gallerie de l'appartement du roy où voiant Sa Majesté qui alloit à la messe, ils se prosternèrent devant elle. Et comme ils demeurèrent longtemps en cet état, elle demanda s'ils ne se lèveroient pas. Le sieur Vachet qui les accompagnoit répondit qu'ils seroient toujours devant elle dans cette posture, ainsi qu'ils le sont ordinairement devant [v°]

le roy leur maistre. Sa Majesté demanda s'ils avoient quelque chose à luy dire et l'un des mandarins dit qu'ils estoient bien redevables aux bontés du roy de leur avoir permis de voir son auguste majesté. Le roy leur répondit qu'il estoit bien aise de voir des sujets d'un roy qu'il considéroit et Sa Majesté se retira après avoir donné ordre au sieur Vachet de les faire relever. Ils virent ensuite les appartemens et les jardins et ils furent remenés à Paris.

Comme les mandarins avoient demandé que le roy

[sans pagination r°]

envoiait des ambassadeurs de France au roy de Siam, on y fit quelque difficulté. Mais ce qui détermina Sa Majesté, ce furent les dispositions dans lesquelles le sieur le Vachet disoit que le roy de Siam paroissoit estre pour embrasser nostre religion. Le chevalier de Chaumont fut nommé pour ambassadeur et l'abbé de Choisy pour remplir sa place, en cas que le chevalier vint à mourir, pour rester ambassadeur ordinaire.

L'introducteur ni le secrétaire à la conduite des ambassadeurs ne se meslèrent de rien de tout ce qui se passa à

[v°]

l'égard des mandarins. Ils n'estoient point envoiés du roy de Siam au roy.

[insertion de trois gravures représentant chacun des envoyés du Siam, non paginées]

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[133 r°]

**Réception faite aux ambassadeurs de Siam en 1686.**

Le 18 juin, trois ambassadeurs du roy de Siam, accompagnés de huit mandarins et de 20 domestiques, estans arrivés à la rade de Brest furent aussitôt visités par le sieur Descluseau, intendant de marine. On fit équiper une espèce de galère à laquelle quantité de chaloupes ornées de différentes parures se joignirent pour mettre les ambassadeurs à terre.

A leur entrée, ils furent salués

[v°]

de plus de soixante volées de canon, ausquelles celuy du château répondit. Ils trouvèrent à leur descente sur le bord de la mer la bourgeoisie sous les armes. On les conduisit dans la maison du roy où ils furent logés eux et leur suite et traités par le sieur Descluseau jusqu'à l'arrivée du sieur Stoff, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, qui avoit amené un maistre d'hôtel pour leur traitement aux dépens du roy et pour la dépense qu'on seroit obligé de faire pendant tout leur séjour en France. Ce jour-là même, le premier ambassadeur ne fut pas plutôt

[134 r°]

dans la chambre qu'on luy avoit destinée qu'il suspendit la lettre que le roy de Siam écrivoit au roy à une hauteur fort élevée au-dessus de luy. La lettre estoit escripte sur une lame d'or, les roys de Siam n'escrivant jamais autrement. Elle estoit enfermée dans trois boetes, celle de dessus estoit de bois de vernis du Japon, la seconde d'argent et la troisième d'or. Toutes ces boetes estoient couvertes d'un brocard d'or et fermées avec le sceau du premier ambassadeur qui estoit en cire blanche. Aucun des Siamois ne prit, par respect

[v°]

pour la lettre, de chambre qui fut au-dessus de celle de cet ambassadeur, ce qu'ils ont observé par tous les lieux où ils ont logé.

Au départ de Brest, qui fut le 9 juillet, on se servit jusques à Nantes de littières et de là jusqu'à Orléans de voitures ordinaires. Comme il falloit que la lettre du roy leur maistre fut plus élevée qu'eux, ils faisoient attacher dans le carrosse au-dessus de leurs testes une planche sur laquelle ils plaçoient la lettre.

Le sieur Stoff avoit eu ordre de leur faire rendre tous les honneurs dans toutes les villes où ils

[135 r°]

avoient à passer. Les intendans alloient au-devant d'eux. On les saluoit du canon à leur entrée, une compagnie de bourgeoisie se mettoit sous les armes à la porte de leurs logis. La chambre des comptes à Nantes envoia des députés les complimenter, ce qu'elle ne devoit pas faire. Il faut que les compagnies en dernier ressort aient des ordres exprès quand elles ont à saluer même des souverains. Les présidiaux et autres corps par tous les lieux de leur passage envoient aussi des députés leur faire des

[v°]

complimens. C'estoit trop faire pour des ambassadeurs. Les corps des villes seuls doivent aller les complimenter chez eux et non à la porte de la ville. Ce dernier honneur est réservé aux roys, aux reynes et aux princes qui n'ont personne au-dessus d'eux et qui sont d'un rang distingué.

Il n'y eut qu'à Orléans que l'intendant n'alla point au-devant des ambassadeurs et qu'on ne tira pas

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

le canon. On pouvoit cependant suivre l'exemple des autres villes.

Ils arrivèrent à Vincennes

[136 r°]

le 29 juillet. Le Mercure Gallant dit qu'ils ne furent point logés au château parce qu'il estoit rempli d'ouvriers. L'auteur se trompe : on ne loge jamais les ambassadeurs dans le corps de logis du roy, mais ils peuvent estre logés dans les avant-cours des maisons royales. Le duc de Pastrana, ambassadeur extraordinaire d'Espagne en 1679, eut à Fontainebleau dans la cour du cheval blanc l'appartement de monsieur de Louvois qui estoit absent.

Avant Henry IV, personne n'estoit logé dans la maison du

[v°]

roy que les fils naturels, que les princesses qui y logeoient leurs marys avec elles, que le grand maistre de la maison du roy, le premier gentilhomme de la chambre, le capitaine des gardes et le maistre de la garde-robe. Ces officiers y logeoient leurs femmes. Les survivanciers de ces charges y avoient aussi leurs logemens. Les cardinaux n'y logeoient point. Il n'y eut jamais que le cardinal de Lorraine qui, comme favori de François II<sup>d</sup> y eut un appartement marqué à la craye. Les favoris d'Henry III en eurent aussi. Anne de Montmorency,

[137 r°]

qui estoit grand maître de la maison, y avoit un appartement par sa charge. Son fils qui en avoit la survivance après avoir été fait maréchal de France, donna la démission de sa charge au duc de Guise et demanda au roy la grâce de luy vouloir conserver son logement.

Le 30, le sieur de Bonneuil vint à Vincennes faire compliment de la part du roy aux ambassadeurs. Ils luy donnèrent la main.

Les ambassadeurs eurent des suisses de la compagnie des cent suisses de la garde du corps du roy pour empêcher aux portes la trop

[v°]

grande foule de monde qui venoit les voir. Ils les eurent toujours pendant tout leur séjour à Paris. De Vincennes, on les mena à Berny où ils furent assez longtemps en attendant leurs balots qui avoient esté embarqués à Brest pour Rouen. Ils ne pouvoient se résoudre à demander audience que les présens qu'ils avoient à faire au roy de la part de leur maistre et ceux qu'ils faisoient de leur chef ne fussent exposés dans la chambre d'audience selon l'usage de leur pais. Tous les balots estant arrivés, les ambassadeurs firent leur entrée à

[138 r°]

Paris le 12 aoust. Ils partirent ce jour-là de bonne heure de Berny et se rendirent à Rambouillet.

Le maréchal duc de la Feuillade alla avec le sieur de Bonneuil dans les carosses du roy et de Madame la Dauphine les prendre. Les ambassadeurs estant avertis de leur arrivée vinrent les recevoir dans la première pièce en entrant de leur appartement qui estoit à rez-de-chaussée. Après les civilités rendues de part et d'autre, le premier ambassadeur monta dans le carosse du roy, se mit au fond de derrière à

[v°]

droite, aiant le duc de la Feuillade à costé de luy, le sieur de Bonneuil occupa le fond de devant avec le sieur Stolf, les deux autres ambassadeurs se placèrent dans le carosse de Madame la Dauphine

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

avec le sieur Giraut et l'abbé de Lionne qui devoit servir d'interprète.

On marcha en cet ordre.

Deux carosses du maréchal duc de la Feuillade, remplis de ses gentilshommes.

Quelques carrosses de louage où les domestiques des ambassadeurs estoient.

Huit trompettes de la chambre

[139 r°]

du roy sonnans. Les ambassadeurs les avoient demandés pour faire honneur à la lettre du roy de Siam. On voulut bien leur faire ce plaisir contre l'usage : les trompettes ne sonnent jamais aux entrées des ambassadeurs.

Le carosse du roy entouré des laquais du maréchal duc de la Feuillade et de ceux de l'introducteur.

Le carosse de Madame la Dauphine.

Le carosse de Monsieur et celuy de Madame.

Les carosses de la famille royalle.

[v°]

Les carosses des princes et des princesses de la maison royalle.

Le carosse du secrétaire d'Etat des affaires estrangères.

Le carosse de l'introducteur.

Le carosse du chevalier de Chaumont et celuy de l'abbé de Choisy qui avoient esté ambassadeurs à Siam.

Le carosse de l'abbé de Lionne.

Un carosse des missionnaires estrangers fermoit la marche.

Les ambassadeurs descendirent à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires où, estant arrivés, le maréchal duc de la Feuillade les accompagna jusques dans

[140 r°]

leur chambre et après quelques momens de conversation il se retira. Les ambassadeurs le conduisirent jusqu'à son carosse qu'ils virent partir.

Dès le soir même, ils furent traités par présens. Le sieur de Chantelou, un des maîtres d'hostel du roy, et un des contrôleurs d'office furent chargés de leur traitement qui fut pendant trois jours et demy. Après lesquels, le maître d'hostel qui estoit venu à Brest continua d'avoir soin d'eux. C'est un usage, que tous les ambassadeurs envoiés par des maîtres dont les Estats sont hors de l'Europe

[v°]

sont défraiés pendant tout leur séjour aux dépens du roy.

La première action que le premier ambassadeur fit fut de placer la lettre du roy son maître à la ruelle du lict de la chambre de parade dans une machine qu'ils appellent en leur langue mordocpratinan, en nostre langue le lieu royal, dont voicy la figure.

Tous les ambassadeurs mettoient tous les jours des fleurs nouvelles dessus la lettre du roy et toutes les fois qu'ils passoient devant ce lieu royal, ils faisoient de profondes inclinations. Ce respect ne doit point paroistre extraordinaire.

[suit une représentation iconographique du mordocpratinan]

[141 r°]

Tous les vieux courtisans de mon jeune temps saluoient le lict du roy en entrant dans la chambre et

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

la nef. Quelques dames de la vieille cour les saluent encore.

La fièvre quarte qui survint au roy le jour de leur entrée fut cause que l'audience qu'ils en devoient avoir le 14 fut différée.

Le 15 aoust, les ambassadeurs se rendirent à Nostre-Dame pour voir la procession qui se fait tous les ans le jour de l'Assomption. Ils furent placés au jubé et virent toute la cérémonie, dont je ne ferai aucun détail, ne

[v°]

servant de rien à mon sujet.

Le roy estant entièrement guéri, il donna audience aux ambassadeurs le 1<sup>er</sup> septembre. Le sieur de Bonneuil conduisit dans les carosses du roy et de Madame la Dauphine à l'hostel des ambassadeurs le mareschal duc de la Feuillade qu'il avoit esté prendre chez luy. Les ambassadeurs vinrent au-devant de luy, mais le maréchal ne voulut point entrer dans leur apartement. Il receut leurs complimens sur les degrés et les pria, parce que l'heure pressoit,

[142 r°]

de monter dans les carrosses du roy et de Madame la Dauphine, de peur d'arriver trop tard. Chacun prit la même place qu'il avoit occupée le jour de l'entrée. Dans la marche de Paris à Versailles, le carosse du roy où estoit le premier ambassadeur fut précédé des huit trompettes de la chambre du roy à cause de la lettre du roy de Siam suspendue à l'ordinaire.

Le roy, en envoyant le maréchal de la Feuillade, voulut les recevoir moins bien que les ambassadeurs des testes couronnées, à qui il envoie des princes estrangers

[v°]

les jours qu'ils ont leurs premières et dernières audiences. On leur fit valoir le titre de colonel des gardes que le maréchal avoit.

Sur les dix heures, les ambassadeurs, à leur arrivée à Versailles, trouvèrent dans l'avant-cour du château la garde françoise et suisse sous les armes, tant celle qui relevait, que celle qui devoit estre relevée, tambour appellant. Ils mirent pied à terre à la sale de descente des ambassadeurs où ils attendirent l'heure de l'audience. Après s'estre lavés selon leur coutume, ils mirent des

[143 r°]

bonnets de mousseline faits en pyramides, au bas desquels étoient des couronnes d'or, large de deux doigts, qui marquoient leurs dignités. De ces couronnes, il en sortoit des fleurs faites de feuilles d'or très minces où quelques rubis en forme de graine étoient attachés. Ces feuilles étoient si légères que le moindre mouvement les agitoit. Le troisième ambassadeur n'avoit point au cercle d'or de sa couronne des fleurs d'or. Les huit mandarins avoient une pareille coiffure de mousseline sans couronne.

[v°]

On avoit préparé au bout de la grande galerie du château, du costé de l'apartement de Madame la Dauphine, un trône élevé de six degrés, le tout couvert d'un tapis de Perse à fond d'or enrichi de fleurs d'argent et de soye, sur les degrés duquel on avoit placé de grandes torchères et de grands guéridons d'argent. Au bas du trône à droite et à gauche en avant, on avoit mis d'espace en espace de grandes casseroles d'argent, des tables de porphire et des tables d'argent chargées de vases d'argent le long de quatre ou

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[144 r°]

cinq toises pour laisser une espace vuide où les mandarins qui estoient de la suite des ambassadeurs pussent estre seuls pendant l'audience.

On marcha en cet ordre.

Le sieur Giraut à la teste des deux secrétaires de l'ambassade nues testes.

Six mandarins vestus de veste avec des escharpes, le poignard au costé, leurs bonnets de toile fine en teste faits en pointes piramidales.

Douze tambours de la chambre du roy battans la marche.

[v°]

Huit trompettes de la chambre précédent une machine de bois doré faite en pyramide appellée lieu royal où la lettre du roy de Siam estoit posée. Cette machine estoit portée par des suisses du régiment des gardes, quatre Siamois marchoient autour avec de grands bastons de deux toises de haut portant quatre sapeuthons faits en parasols.

Les trois ambassadeurs de front sur une même ligne avec le duc de la Feuillade à droite et le sieur de Bonneuil à gauche.

Deux officiers portoient de

[145 r°]

grandes boetes rondes ciselées avec des couvercles relevés. Ce sont des marques de leurs titres et dignités que le roy de Siam leur donne luy-même, en présence duquel ils ne paroissent jamais sans ces marques de distinction.

On passa en cet ordre par la cour du château où les gardes de la prévosté estoient en haye, une partie des cent suisses de la garde du roy hors la porte de l'escalier du grand apartement et l'autre sur les degrés.

Le sieur de Blainville, grand maistre des cérémonies,

[v°]

et le sieur de Sainctot, maistre des cérémonies, à la teste des cent suisses, receurent les ambassadeurs, l'un se mettant à droite et l'autre à gauche dans la marche.

La machine dit lieu royal arresta en-dehors à la porte de la sale des gardes du corps où elle resta. Le premier ambassadeur en tira une boete d'or dans laquelle la lettre du roy de Siam estoit enfermée. Il la donna à un mandarin pour la porter sur une soucoupe d'or, le faisant marcher devant luy.

Les tambours et les trompettes

[146 r°]

restèrent en cet endroit.

Le maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, receut les ambassadeurs à la porte de la sale des gardes, tous en haye et sous les armes. Il prit sa place ordinaire à droite en avant, partageant avec le duc de la Feuillade l'honneur de la main de l'ambassadeur.

On traversa le grand apartement ; à l'entrée de la galerie, ceux de la suite et du cortège des ambassadeurs se prosternèrent aussitôt que le secrétaire ordinaire du roy à la conduite des ambassadeurs

[v°]

les eut rangés à droite et à gauche. Ils auroient toujours eu le visage contre terre, si le roy ne leur eut

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

permis qu'ils le regardassent. Il dit qu'ils estoient venus de trop loin pour ne leur pas permettre de le voir. Les mandarins voians le roy de loin sur son trône, le saluèrent sans ôter leurs bonnets, tenans leurs mains jointes élevées à la hauteur de leur bouche. A chaque salut qu'ils faisoient, ils s'inclinoient profondément par trois différentes fois, sans sortir de leurs places, ce qu'ils firent de temps

[147 r°]

en temps, s'approchant du trône, au pied duquel ils se mirent à genoux et en cette posture saluèrent le roy par trois profondes inclinations de corps, après quoy ils s'assirent contre terre et y demeurèrent pendant toute l'audience.

Les ambassadeurs, du moment qu'ils apperceurent aussi le roy, firent trois profondes réverences, pliant leurs corps et élevant leurs mains jointes à la hauteur de leurs testes. Ils marchèrent ensuite toujours les mains élevées

[v°]

et firent de distance en distance de très profonds saluts jusques à ce qu'ils fussent arrivés au pied du trône où le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, les sieurs de Blainville, de Bonneuil et de Sainctot demeurèrent. Alors le roy, sans se lever, se découvrit pour les saluer. Sa Majesté estoit accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, de monsieur de Chartres, de Monsieur le Duc, de monsieur le duc de Bourbon, de monsieur le duc du Maine et de

[148 r°]

monsieur le comte de Thoulouze, qui tous se couvrirent pendant l'audience. Elle avoit derrière son fauteuil le grand chambelan, les premiers gentilshommes de la chambre, le grand maistre de la garde-robe et les maistres de la garde-robe. Le chef de l'ambassade qui tenoit la place du milieu sans oster ses mains élevées à la hauteur de son visage fit son compliment au roy, les deux autres ambassadeurs estant dans la même posture et dans la

[v°]

même scituacion que luy.

Son discours fini, l'abbé de LIONNE qui avoit appris la langue siamoise à la maison des missionnaires de Siam, s'approcha du roy pour luy dire la harangue de l'ambassadeur. A quoy le roy répondit avec des termes très honestes. L'abbé de LIONNE leur ayant rendu la réponse du roy, le premier ambassadeur monta sur le trône, ayant pris la lettre du roy son maistre d'un des mandarins qui le suivoit. Il la pré-

[149 r°]

-senta au roy, qui se leva pour la recevoir et la mit entre les mains de monsieur de CROISSY, secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères. Les deux autres ambassadeurs qui accompagoient le premier ministre de l'ambassade estans au trône laissèrent une marche entr'eux et luy. Le roy leur parla assez de temps, l'abbé de LIONNE interprétant ce qui se disoit de part et d'autre.

L'audience finie, les ambassadeurs, avant que de descendre du trône, firent de profonds

[v°]

saluts qu'ils réitérèrent au pied du trône pendant que les mandarins saluoient à genoux le roy, tous plians le corps. Après quoy, les mandarins s'estant levés, ils se placèrent derrière les ambassadeurs et tous ensemble firent en se retirant les mêmes saluts qu'ils avoient faits en entrant dans la gallerie

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

avec cette discrétion de ne point tourner le dos au roy que lorsqu'ils virent au bout de la gallerie que le courtisan qui faisoit haye des deux côtés eut fermé l'ouverture du passage.

Les ambassadeurs sortirent

[150 r°]

de la grande gallerie précédés comme ils estoient venus et accompagnés du maréchal duc de la Feuillade et du maréchal duc de Luxembourg qui les quitta à la porte de la sale des gardes du corps. Le grand maître et le maître des cérémonies prirent congé d'eux au bas du grand escalier et le duc de la Feuillade avec le sieur de Bonneuil les conduisirent jusqu'à la sale de descente où l'on les vint prendre peu de temps après pour les mener dîner à la sale du conseil à une table de

[v°]

vingt couverts dont le duc de la Feuillade fit les honneurs, les sieurs de Bonneuil, Giraut et Stolf dînant avec eux.

Après le dîner, les ambassadeurs eurent audience de Monseigneur le Dauphin et y furent conduits par le maréchal duc de la Feuillade, par le grand maître des cérémonies, par le sieur de Bonneuil et par l'officier des gardes du corps avec les mêmes cérémonies qu'ils avoient esté conduits chez le roy. Ils estoient précédés des mandarins qui firent leurs réverences avec le même respect qu'ils

[151 r°]

les avoient faites au roy, s'agenouillant ensuite et s'asseyant à terre pendant l'audience.

Monseigneur receut les ambassadeurs assis et couvert et ne se découvrit que dans le temps que les ambassadeurs firent leurs dernières réverences.

Le compliment de l'ambassadeur fini, l'abbé de LIONNE le leut en François et servit d'interprète de ce qui se dit pendant l'audience.

Les ambassadeurs ne virent point Madame la Dauphine. Elle venoit d'accoucher. Le duc de la Feuillade, après les avoir

[v°]

reconduits à la sale de descente, prit congé d'eux, sa fonction cessant.

Les ambassadeurs allèrent, accompagnés du grand maître et du maître des cérémonies, de l'introducteur des ambassadeurs, du sieur Giraut, du sieur Stolf, chez monseigneur le duc de Bourgogne, chez monsieur le duc d'Anjou et chez monsieur le duc de Berry, chez Monsieur, chez Madame, les visitant tous les uns après les autres dans leurs apartemens avec les mesmes cérémonies.

[152 r°]

Leurs visites faites, ils partirent pour Paris dans les carrosses du roy, sans estre accompagnés du duc de la Feuillade, les gardes françoises et suisses estant à leur passage sous les armes tambours appellans.

Ce même jour, à leur retour, le prévost des marchands les envoia prier par le greffier de la ville de vouloir se trouver le lendemain au feu d'artifice qu'on devoit tirer devant l'hostel de ville pour la naissance de monsieur le duc de Berry. Mais comme il ne parla qu'au chef de l'ambassade

[v°]

qui se mettoit au lict, l'ambassadeur s'excusa de ne pouvoir pas rendre réponse qu'après avoir conféré avec les autres ambassadeurs. Le lendemain, ils envoierent dire qu'ils ne pouvoient prendre

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

aucun plaisir qu'ils ne se fussent auparavant acquittés de leurs devoirs envers les princes et les princesses de la famille royale et les princes et les princesses du sang.

Le 7, ils allèrent à Saint-Clou voir monsieur de Chartres et Mademoiselle et firent ensuite les autres visites sans observer les mêmes réverences qu'ils avoient

[153 r°]

faites à Monseigneur le Dauphin, à Monsieur et à Madame.

**Harangues faites au roy, aux princes et aux princesses de la maison royale par ces ambassadeurs à leurs première et dernière audiences.**

Très grand roy

Qui par vostre puissance avez dompté tous vos ennemis, nous demandons à Vostre Majesté la grâce de vouloir bien nous entendre et nous paroissions aujourd'huy devant elle avec d'autant plus de joye qu'elle en est elle-mesme

[v°]

comblée par la naissance du nouveau prince que le ciel vient de donner à la France.

Le très puissant roy de Siam nostre maistre, dont la grandeur éclate aux yeux de tous les roys et de tous les princes de l'Orient et qui a pour Vostre Majesté une amitié si forte qu'il nous est impossible de l'exprimer, nous a fait la grâce de nous choisir pour ses ambassadeurs auprès de Vostre Majesté et nous a chargés en même temps de luy apporter quelques présens pour témoignage de la haute estime

[154 r°]

qu'il a pour elle. Il nous a ordonné de faire connoistre au cœur royal de Vostre Majesté qui est si vaste et si étendu, qu'il est parfaitement informé que Vostre Majesté est douée d'une intelligence et d'une sagesse au-dessus de l'idée que peuvent s'en former tous les hommes, qu'ifiant une autorité vraiment souveraine elle gouverne ses Etats avec une équité et une justice admirable, qu'elle avoit dans sa cour un très grand nombre de seigneurs qui par d'excellentes qualités sont très capables

[v°]

d'exécuter les ordres qu'il plaît à Vostre Majesté de leur donner pour le bon gouvernement de ses peuples, qu'elle a dans l'étendue de son empire quantité de villes fortes remplies de toutes sortes de munitions et de tout ce qui est nécessaire pour la guerre, que le bonheur de ses armes s'estend également sur mer et sur terre, qu'elle a humilié jusques sous ses pieds tous ceux qui ont eu la témérité de s'opposer à ses desseins et qu'enfin estant aujourd'huy l'arbitre tranquile non seulement de la destinée de ses sujets mais de la fortune

[155 r°]

même de ses voisins, elle gouverne la France avec une gloire qui surpassé de beaucoup celle de tous les roys ses prédécesseurs et qui remplissant d'admiration tous les souverains et tous les princes de la terre, les doit porter à chercher à l'envy son amitié.

Tant de royalles qualités qu'on admire en Vostre Majesté ayant répandu leur éclat jusques dans l'Orient, le roy notre maistre en a esté vivement frappé et lorsqu'au milieu de toutes les grandes choses que la renommée publie tous les jours de Vostre Majesté il a connu

[v°]

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

l'amitié sincère et solide qu'elle vouloit contracter avec luy, il en a eu une joye inexprimable. Toute sa maison royale et tous les seigneurs de son royaume ont pris part à cette joye et ne se peuvent lasser de donner à Vostre Majesté des louanges qui vont au-delà de tout ce que l'on peut penser. Le roy notre maistre, ne sçachant pas précisément ce qui de toutes les choses de son royaume plairoit davantage à Vostre Majesté, nous a chargés de quelques présens qu'elle aura la bonté d'ordonner à ses officiers de recevoir. Pour ce qui regarde nos personnes et celles des man-

[156 r°]

-darins qui nous accompagnent, nous avouons à Vostre Majesté que d'abord nous avions ressenti quelque tristesse de quitter notre pais pour entreprendre un si long voyage, parce que nous n'estions pas accoutumés à ces sortes de navigations, mais aujourd'huy que nous avons le bonheur de paroître en la présence de Vostre Majesté, de voir de nos propres yeux l'éclat qui l'environne et de reconnoistre par nous-mêmes que tout ce que la renommée publie de sa grandeur et de ses qualités héroïques est encore au-dessous de la vérité, tout nostre tristesse se dissipe

[v°]

et nous goûtons une paix et une joye aussi parfaite que si nous estions auprès du roy nostre maistre à recevoir les témoignages les plus touchant de sa bonté. Il ne nous reste plus, grand roy, qu'à supplier humblement Vostre Majesté de nous prendre sous sa royalle protection pour tout le temps que nous aurons l'honneur de demeurer dans son empire.

A Monseigneur,

Très grand prince

Qui brillez aux yeux de tout l'univers par l'éclat de vostre auguste naissance et par les qualités héroïques de vostre personne.

Le roy de Siam nostre maistre qui nous a envoiés pour faire des

[157 r°]

complimens et pour souhaiter toutes sortes de prospérités au très grand roy de France vostre auguste père, nous a aussi chargés de vous saluer de sa part et de vous offrir quelques présens qu'il vous prie de recevoir avec la même affection qu'il vous les envoie. Il nous a ordonné d'ajouter que, si entre toutes les choses qui se trouvent dans l'Orient, il y en a quelques-unes que vous souhaitiez, il vous prie de nous le faire connoistre, afin de luy donner lieu en vous les envoiant de faire quelque chose qui vous soit agréable. Dans le désir ardent qu'il

[v°]

a de voir subsister à jamais l'amitié royalle que nous venons contracter en son nom avec le très grand roy de France, il espère que par les brillantes lumières de vostre esprit et par la générosité de vostre cœur royal vous prendrez soin de penser aux moiens d'entretenir et d'affermir pour toujours cette amitié entre les deux couronnes. Nous pouvons, très grand prince, vous assurer par avance que le roy notre maître prendra une extrême part à la joye de la naissance du nouveau prince que le ciel vous donne, dans le même temps que nous

[158 r°]

venons de si loin vous présenter nos profonds respects, ce que nous regardons comme un heureux présage que ce prince portera un jour la gloire de son nom avec celle de la France jusques aux extrémités de la terre. Nous nous flattions que vous étendrez votre bonté sur nos personnes et que



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

vous ne nous refuserez pas l'honneur de vostre puissante protection.

A Madame la Dauphine,  
Très grande princesse

Qui de vostre élévation répandez partout des rayons.

Le très grand roy de Siam notre

[v°]

maistre qui a une estime singulière pour la royalle amitié du très grand roy de France nous a envoiés pour le saluer de sa part et pour luy souhaiter toutes sortes de prospérités, ce qui aiant esté sceu par le cœur royal de la princesse reyne sa fille, elle en a eu une très grande joye. Elle s'est informée de ce qui regardoit les princes de la maison royale et elle a appris avec beaucoup de plaisir que vous jouissiez d'un parfait bonheur avec le fils unique du roy. Comme elle désire extrêmement de sçavoir quelles choses de l'Orient vous pourroient estre agréables, elle

[159 r°]

nous a ordonné de vous présenter quelques curiosités qu'elle vous envoie comme une espèce d'eschantilon qui vous fera connoistre ce qui se trouve dans le royaume de Siam. Si vous y remarquez quelque chose qui vous agrée, elle vous prie de nous le faire sçavoir et d'ordonner à quelques-uns de vos officiers de faire faire des modèles de tout ce que vous pourrez souhaiter. Elle nous a aussi chargés de vous dire qu'elle a un royal plaisir d'apprendre que le ciel vous a donné des princes qui font l'espérance de la France

[v°]

et elle vous prie de les éléver dans le désir d'entretenir toujours une parfaite correspondance entre les deux royaumes, afin que l'alliance auguste que nous venons contracter dure aussi longtemps que le soleil.

A monsieur le duc de Bourgogne,  
Très grand prince,

Lorsque le Dieu ciel vous a fait naistre pour le bonheur de la France, il n'y a eu personne dans le royaume de Siam qui n'en ait ressenti une extrême joye, parce qu'on vous a regardé comme

[160 r°]

celuy que le ciel destinoit à perpétuer l'amitié entre les deux couronnes et la princesse reyne nous a chargés de vous présenter de sa part quelques présens pour vous divertir en attendant que vous souhaitiez quelque autre chose de ce qui se trouve dans l'Orient.

A monsieur le duc d'Anjou,  
Très grand prince,

Vous estes né par la puissance et par la bonté du Dieu du ciel qui a voulu favoriser le royaume de France, afin que la très illustre maison royale ne manquât

[v°]

jamais. Tout le royaume de Siam en a eu beaucoup de joye et la princesse reyne nous a ordonné de vous souhaiter de sa part toute sorte de bonheur et de vous offrir quelques petites curiosités pour servir aux jeux de votre enfance en attendant que l'âge vous fasse désirer quelque chose de plus considérable et de plus précieux.

A monsieur le duc de Berry,

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Très grand prince,

Nous serons avoués du roy notre maistre quand il sçaura que de sa part nous sommes venus vous [161 r°]

souhaiter une vie parfaitement heureuse. Nous ne doutons pas que vous ne soiez un jour un prince très illustre et très grand puisque vous semblez n'estre né que pour donner audience à des ambassadeurs venus de l'extrême de l'univers et nous nous réjouissons de la connoissance particulière que vous aurez du roy nostre maistre, quand vous trouverez son nom marqué à la teste de vostre histoire et que vous apprendrez que l'audience que vous nous donnez aujourd'hui a été l'un des premiers événemens de vostre vie.

[Sur un billet inséré sur ce folio]

161. Les premières harangues faites par les ambassadeurs siamois à Monsieur, à Madame, à monsieur le duc de Chartres, à madame de Chartres et à Mademoiselle devroient estre placées icy avant l'audience de congé.

[suite et fin du folio 161 r°]

A l'audience de congé.

[v°]

Très grand roy,

Nous venons icy pour demander à Vostre Majesté la permission de nous en retourner vers le roy notre maistre. L'impatience où nous sçavons qu'il est d'apprendre le succéz de cet ambassade, les merveilles que nous avons à luy raconter, les gages précieux que nous luy portons de l'estime singulière que Vostre Majesté a pour luy et surtout l'assurance que nous devons luy donner de la royalle amitié qu'elle a contracté pour jamais avec luy, tout cela beaucoup plus encore que les vens et la saison, nous invite enfin à partir pendant que les bons traitements

[162 r°]

que nous recevons icy de toutes parts par ordre de Vostre Majesté seroient capables de nous faire oublier nostre patrie et, si nous l'osions dire, les ordres mêmes de notre prince. Mais sur le point de nous éloigner de vostre présence royale, nous n'avons point de paroles qui puissent exprimer les sentimens de respect, d'admiration et de reconnaissance dont nous sommes pénétrés. Nous nous estions bien attendus à trouver à Vostre Majesté des grandeurs et des qualités extraordinaires ; l'effet y a pleinement répondu et a même surpassé de beaucoup notre attente. Mais nous sommes obligés de l'avouer, nous n'avons pas cru y trouver l'accès,

[v°]

la douceur et l'affabilité que nous y avons rencontrés. Nous ne jugions pas même que des qualités qui paroissent si opposées pussent compatir dans une même personne et qu'on pût accorder ensemble tant de majesté et de bonté. Nous ne sommes pas surpris que vos peuples, trop heureux de vivre sous votre empire, fassent paroistre partout l'amour et la tendresse qu'ils ont pour vostre royalle personne. Pour nous, grand roy, comblés de vos bienfaits, charmés de vos vertus, touchés jusqu'au fond du cœur de vos bontés, saisis d'estonnement à la veue de vostre

[163 r°]

haute sagesse et de tous les miracles de vostre règne, notre vie nous paroît trop courte et le monde entier trop petit pour publier ce que nous en pensons. Nostre mémoire auroit eu peine à retenir tant

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

de choses, c'est ce qui nous a fait recueillir dans des registres fidèles tout ce que nous avons pu ramasser et nous les terminerons par une protestation sincère que quoique nous en disions beaucoup, il nous en est encore plus échapé. Ces mémoires seront consacrés à la postérité et mis en dépost entre les monumens les plus sacrés et les plus précieux de l'Estat. Le  
[v°]

roy notre maistre les enverra pour présens aux princes ses alliés et par là tout l'Orient sçaura bientôt, et les siècles à venir apprendront, les vertus incomparables de Louis le Grand. Nous porterons enfin l'heureuse nouvelle de la santé parfaite de Vostre Majesté et du soin que Dieu a pris de continuer le cours d'une vie qui ne devroit jamais finir.

A Monsieur,  
Très grand prince,

Le très grand roy de Siam, notre maistre, nous a donné ordre de vous saluer de sa part après que nous aurions rendu nos respects au très puissant roy de France vostre

[164 r°]

frère. La renommée luy a faict connoistre vos grandes actions et il a sceu que vous avez remporté de glorieuses victoires sur les ennemis de la France. Comme ces ennemis n'estoient les vostres que parce qu'ils estoient ceux du roy vostre frère, nous avons lieu de croire que vous regarderez comme vos propres amis ceux qui sont véritablement les siens. Nostre grand roy est présentement de ce nombre et nous vous prions de sa part de contribuer à entretenir toujours cette royalle amitié. Nous vous demandons en particulier pour nous l'honneur de

[v°]

vostre protection et de vostre bienveillance.

A Madame,  
Très grande princesse,

L'estime singulière que le roy de Siam nostre maistre fait de l'amitié du très puissant roy de France luy rend infiniment chères toutes les personnes qui composent la famille royale et surtout une princesse pour qui Sa Majesté a tant d'estime et qui luy est si étroitement unie. C'est pour vous en assurer de sa part que nous paroissions ici et ce nous est un sujet de joye extraordinaire, qu'en exécutant les ordres de notre

[165 r°]

grand roy, nous aions l'avantage de présenter nos respects à l'une des plus grandes, des plus excellentes et des plus accomplies princesses du monde.

A monsieur le duc de Chartres,  
Grand prince,

Le roy de Siam nostre maistre prend tant de part à ce qui regarde toute la maison royale de France et en particulier la personne de Monsieur vostre auguste père, que nous ne remplirions pas bien ses intentions, ni nos devoirs, si nous ne venions rendre ici à Vostre Altesse Royale

[v°]

nos très humbles respects. C'est avec un extrême plaisir que nous remarquons en elle tous les caractères de la plus haute naissance, des plus nobles inclinations et des qualités les plus héroïques. La beauté de l'âme se fait voir à nous dans celle du corps et vous paroissez à nos yeux comme un

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

astre qui se lève et qui, répandant d'abord une lumière vive et pure, fait juger qu'elle sera dans son midy la force et le brillant de ses rayons. La France est heureuse d'avoir des princes si accomplis et nous le sommes nous même de venir contracter alliance avec elle dans un temps où les prospérités présentes sont

[166 r°]

soutenues pour l'avenir par les plus belles espérances que le ciel puisse donner et dont vous luy estes, grand prince, un très assuré et très précieux gage.

A Mademoiselle,

Grande princesse,

Dans l'engagement où nous nous sommes trouvés de venir présenter ici à Vostre Altesse Royalle nos très humbles respects, nous avons eu beaucoup de joie de penser que nous verrions de nos propres yeux combien la France est favorisée du ciel d'avoir des princesses si parfaites et si dignes de l'estime et de l'admiration de tous les peuples. Nous pourrons

[v°]

désormais en rendre un témoignage fidèle, puisque nous avons l'honneur de paroistre devant vous et nous ne sçaurions mieux vous marquer que nous souhaitons à Vostre Altesse Royalle toutes sortes de prospérités qu'en l'assurant que nous luy souhaitons toutes celles dont son auguste naissance et les grandes qualités qui éclatent desjà en elle la rendent digne.

A Monseigneur,

Très grand prince,

Les ordres du roy nostre maistre et le temps propre à la navigation nous obligent enfin à venir prendre congé de vous. Nous compterons

[167 r°]

éternellement entre les avantages extraordinaires que nous avons trouvés en cette ambassade l'honneur que nous avons eu de connoistre par nous-mêmes et de pouvoir faire connoistre à tout l'Orient un prince si accompli, si généreux, si bienfaisant, si propre à gagner tous les cœurs, si digne enfin d'estre le fils de Louis le Grand. Que de joie nous allons donner au roy nostre maistre quand nous luy apprendrons plus à fond quelle est vostre grandeur d'âme, quelle est l'étendue de vostre génie, en un mot tout ce que vous estes et quels sont les enfans que le Dieu du ciel vous a donnés qui sont

[v°]

autant de précieux gages que l'amitié que nous sommes venus contracter avec la France subsistera durant tous les siècles.

A Madame la Dauphine,

Très grande princesse,

Il est temps que nous portions à la princesse reyne qui nous avoit fait l'honneur de nous charger de ses ordres auprès de vous, les nouvelles qu'elle désire sans doute avec ardeur, celles que nous avons à luy apprendre luy seront si agréables que nous confessons qu'il nous seroit difficile de ne pas ressentir quelque empressement de les luy porter. Nous n'oublierons pas de luy marquer les

[168 r°]

nouvelles faveurs que le ciel prend plaisir à répandre sur vostre auguste alliance avec le fils unique

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

de Louis le Grand. Nous en avons esté témoins et nous en avons ressenti les premiers une joye extrême. Mais nous remplirons son esprit et toute la cour de Siam d'admiration quand nous raconterons les merveilleuses qualités que toute l'Europe admire en vous et que vous soutenez par un air de majesté qui découvre d'abord à ceux même qui ne vous connoistroient pas encore tout ce que vous estes. Ce sera pour la princesse reyne une satisfaction que nous ne

[v°]

pouvons exprimer d'apprendre qu'elle est dans l'estime et dans l'amitié d'une princesse si distinguée et si accomplie.

A monsieur le duc de Bourgogne,

Très grand prince qui serez un jour l'ornement de tout l'univers, nous allons préparer dans l'Orient les voyes à la renommée qui y portera dans peu d'années le récit de vos victoires et de vos grandes actions. Si nous vivons encore alors, le témoignage que nous rendrons de ce que nous avons découvert en vous fera croire tout ce qui dans vos exploits pourra

[169 r°]

paroistre incroyable. Nous l'avons veu, dirons-nous, ce prince encore enfant et dès ce temps-là toute son âme paroissant sur son front et dans ses yeux, nous le jugions capable de faire un jour tout ce qu'il fait aujourd'hui. Ce qui comblera de joye le roy nostre maistre sera l'assurance que nous luy donnerons que le royaume de Siam trouvera en vous un ferme appui de l'amitié que nous sommes venus contracter avec la France.

A monsieur le duc d'Anjou,

Très grand prince qui ferez éprouver un jour aux enemis

[v°]

de la France la force de vostre bras et la grandeur de vostre courage. Ce que nous dirons au roy nostre maître des grandes espérances que vous donnez et des marques d'esprit, de générosité et de grandeur qui brillent en vous au travers des nuages de l'enfance luy fera souhaiter d'entendre bientôt parler de vos glorieux exploicts. Nous serons ravis plus que tout le reste des hommes de les apprendre parce que nous nous souviendrons éternellement de l'honneur que nous avons eu de vous saluer de la part du roy notre maistre et de vous présenter pour nous-mêmes nos profonds respects.

[170 °]

A monsieur le duc de Berry,

Très grand prince,

A qui le ciel réserve des victoires et des conquêtes.

Nous aurons l'avantage de porter au roy nostre maistre la première nouvelle qu'il ait jamais receue de vous et nous le remplirons de joye en luy marquant le bonheur que nous avons eu de vous voir naistre et l'heureux présage qu'on a tiré de cette ambassade pour vostre grandeur future. Nous souhaitons que vostre réputation nous suive de près et passe bientôt les mers après nous pour répandre l'allégresse dans une cour et dans un royaume

[v°]

où l'on rendra toujours à votre grand nom tous les honneurs qui luy seront deus.

A Monsieur,

Très grand prince,

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Nous disposans à retourner vers le roy nostre maistre, nous venons vous assurer que nous remportons avec nous une profonde reconnaissance pour les bontés que vous nous avez fait l'honneur de nous témoigner et une idée de la plus haute et la plus excellente qu'on puisse avoir de toutes les qualités héroïques qui brillent en vostre personne et qui vous font admirer dans l'univers. Nous nous estimons heureux de ce que nous allons contribuer à augmenter cette admiration non seulement

[171 r°]

à la cour et dans le royaume de Siam, mais dans toutes les cours et dans tous les royaumes de l'Orient où le bruit de cette ambassade s'est desjà sans doute répandu et où le récit que nous ferons de tout ce qui s'y est passé et de tout ce que nous avons veu ne manquera pas aussi de se répandre. Vostre illustre nom occupera dans nos relations la place qui luy est due, comme il l'occupe dès à présent dans nos esprits et dans nos cœurs par le respect et la vénération que nous conserverons éternellement pour vostre auguste personne.

A Madame,  
Très grande princesse,

[v°]

Le séjour que nous avons fait en France nous a donné lieu d'augmenter la haute estime dont nous estions desjà prévenus pour toutes les grandes qualités qu'on admire en vous. Ce n'est pas un petit sujet de consolation pour nous que le long voyage que nous avons entrepris en Europe et que nostre retour en Asie puisse estre utile à votre gloire, en nous fournissant l'occasion de répandre de plus en plus vostre nom jusques dans les royaumes les plus éloignés. Nous publierons partout dans le nôtre ce que nous connoissons de vos grandeurs et du mérite éclatant qui vous distingue et bientôt vous

[172 r°]

tiendrez le même rang dans l'estime du roy nostre maistre et de la princesse reyne que vous tenez ici dans l'esprit et dans le cœur de Louis le Grand.

A monsieur le duc de Chartres,  
Grand prince,

Rien ne pouvoit estre plus agréable pour nous, dans notre retour auprès du roy notre maistre, que d'avoir à luy dire en luy rendant compte du florissant état où nous avons trouvé la maison royale, que nous avons admiré en vous des qualités beaucoup au-dessus de vostre âge et beaucoup au-dessus du reste des hommes et qu'on ne

[v°]

peut voir sans étonnement la vivacité de vostre esprit, la noblesse de vos sentimens, l'élévation de vostre courage et toutes les marques que vous donnez d'une grande âme. Nous luy ferons connoistre que c'est avec justice que la France a desjà conceu de vous de très hautes espérances et qu'il peut s'assurer de trouver un jour en votre personne un amy aussi généreux que tout l'univers y trouvera un prince grand et magnanime.

A Mademoiselle,  
Grande princesse,

Vos vertus et vos rares qualités qui croissent de jour en jour, ont aussi

[173 r°]



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

fait croistre dans nos esprits le respect et l'admiration que nous avons conceus dès la première fois que nous avons eu l'honneur de vous rendre nos devoirs. C'est dans ces sentimens que nous partons et que nous allons vous faire connoistre en tous lieux et principalement à la cour de Siam où vous serez regardée désormais comme l'exemple et le modèle de toutes les jeunes princesses.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[175 r°]

**Audience aux ambassadeurs extraordinaires de Moscovie en 1687.**

Le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, alla à Saint-Denis visiter de la part du roy les sieurs Le Knez Jacob Feodorwits Dolgoruki, gouverneur de Simbirsk, Le Knez Jacob Jwfim Jewisck Bocoscoye et Kirila Worfolamiewitz, chancelier des czars, ambassadeurs extraordinaires de Moscovie.

Le 9 aoust, le maréchal d'Estrée et le sieur de Bonneuil les y allèrent prendre dans les carosses du roy et de Madame

[v°]

la Dauphine et les conduisirent à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires où ils furent traités par les officiers de Sa Majesté avec toute leur suite qui estoit de plus de six vingts personnes.

Le 12, jour de leur audience, le maréchal d'Estrée, accompagné de l'introducteur des ambassadeurs et du sieur Stolf, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, les amena dans les carrosses du roy et de Madame la Dauphine à Versailles. Ils trouvèrent les gardes

[176 r°]

françaises et suisses sous les armes dans l'avant-cour et ceux du grand prévost en haye dans la cour du château, les cent suisses sur le grand escalier, au bas duquel le marquis de Blainville, grand maistre des cérémonies, et le sieur de Sainctot, maistre des cérémonies, les receurent. Les gardes du corps estoient aussi sous les armes, rangés en haye dans leur sale. Le maréchal duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps en quartier, les receut à la porte. Ils furent

[v°]

conduits à la chambre d'audience où, voiant le roy assis, ils le saluèrent respectueusement. Ensuite, le premier ambassadeur parla en sa langue au roy et les deux autres ambassadeurs parlèrent aussi l'un après l'autre, leur discours estant expliqué au roy par un interprète.

Leurs complimentis finis, ils présentèrent leurs lettres de créance à Sa Majesté et firent apporter par un grand nombre de gens de leur suite les présens que les czars luy

[177 r°]

avoient envoiés, consistant en plusieurs estoffes et riches fourures. Au retour de l'audience, ils furent traités magnifiquement par les officiers du roy et remenés à Paris.

Le 4 septembre, ils eurent leur audience de congé où ils furent conduits avec les mêmes cérémonies. Le roy les receut assis, se découvrit en les voiant entrer et lorsqu'il donna la lettre qu'il escrivoit aux czars il se leva et se découvrit et s'assit aussitôt. Les ambassadeurs en prenant congé du roy demandèrent à baisser la main de Sa

[v°]

Majesté, ce qu'il leur accorda. Les trois ambassadeurs eurent des présens du roy.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[179 r°]

**Arrivée de l'ambassadeur de Maroc à Brest en 1698.**

Le 11<sup>e</sup> novembre, Abdalla Ben Aischa, ambassadeur du roy de Maroc, arriva à Brest. Il le fit sçavoir au marquis de Torcy. Le roy y envoia le sieur de Saint-Olon, gentilhomme ordinaire de sa maison, avec les ordres nécessaires pour traiter avec luy de la paix. Mais l'ambassadeur répondit qu'il ne pouvoit négotier qu'avec le roy même. Le roy en estant informé manda au sieur de Saint-Olon de le conduire à Paris.

[v°]

L'ambassadeur vint à Rennes ; la maréchaussée alla au-devant de luy. Il trouva à son passage la bourgeoisie sous les armes. Il logea dans la maison de monsieur de Lavardin. Il eut une compagnie de bourgeois pour sa garde. Messieurs de ville le vinrent haranguer. On luy aporta les présens qui consistoient en boetes de confitures et en bouteilles de vin d'Espagne.

A Saumur, il fut receu par la maréchaussée hors de la ville et par la bourgeoisie sous les armes, au bruit du canon.

A Angers, ce fut le lieutenant général qui le complimenta. Il fut aussi complimenté à Tours.

[180 r°]

En allant à Amboise, il séjourna à la plaine de Saint-Martin-le-Beau où les Sarazins furent défaites en si grand nombre par Charles Martel. L'ambassadeur parut fort touché : on luy fit remarquer plusieurs tombeaux ; il y fit sa prière et en fit prendre dix ou douze poignées de terre pour emporter en son pais.

Tous les ambassadeurs orientaux et même les envoyés ont des honneurs extraordinaires dans les villes de leur passage, quoiqu'on ne les rende point aux ambassadeurs des testes couronnées de l'Europe. C'est un usage establi en France et de les défraier pendant tout leur séjour.

[v°]

Le 5 février 1699, l'ambassadeur, à son arrivée à Paris dans l'hôtel des ambassadeurs, fut receu par le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. L'ambassadeur le conduisant dans son apartement luy donna la main. Le baron s'assit dans un fauteuil en la place la plus honorable, le complimenta de la part du roy sur son heureuse arrivée en présence du sieur de Saint-Olon qui avoit aussi un fauteuil placé au-dessous du sien. Le compliment fini, l'ambassadeur y répondit par le sieur de la Croix, interprète. Le baron, après quelques momens

[181 r°]

de conversation, se retira, estant conduit par l'ambassadeur qui continua à luy donner la main et vit partir son carosse.

**Audience à l'ambassadeur de Maroc à Versailles, 1699.**

Le 16 février, le baron de Breteuil alla dans les carosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne prendre l'ambassadeur à l'hostel des ambassadeurs. Il y fut receu à la descente du carosse par quelques Maroquins et par l'ambassadeur au haut de l'esca-

[v°]

-lier qui descendit trois ou quatre degrés, luy donna la main et le conduisit dans son apartement où il y avoit deux fauteuils placés, celuy du baron à droit et le sien à gauche.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

On monta en carosse sur les six heures. L'ambassadeur prit la première place dans le fond de derrière du carosse du roy, le baron se mit à sa gauche et le sieur de Saint-Olon se mit dans le fond de devant. Les gens de la suite montèrent dans le carosse de madame la duchesse de Bourgogne et les esclaves de l'ambassadeur eurent des chevaux de selle.

[182 r°]

On arriva à 8 heures à Versailles. L'ambassadeur trouva à son passage la garde françoise et suisse en haye, leurs armes à terre et les officiers sans spontons à la main, le saluant du chapeau. Les gardes de la porte et ceux de la prévosté dans la cour sans armes aussi. Il descendit à la sale des ambassadeurs et sur les neuf heures le roy luy donna audience dans le cabinet de son grand appartement où l'introducteur le conduisit par le grand escalier.

Les cent suisses de la garde du roy estoient sur les degrés du

[v°]

grand escalier, leurs halebardes derrière eux.

Les gardes du corps dans la sale des gardes, tous en haye du côté du mur seulement, aiant leurs carabines dressées à la muraille derrière eux.

L'ambassadeur marcha accompagné du baron de Breteuil à sa droite et du sieur de Saint-Olon à sa gauche, ce qui ne devoit pas estre car le baron devoit se trouver à la gauche de l'ambassadeur et le sieur de Saint-Olon devoit marcher un peu en avant avec l'interprète, selon la pratique

[183 r°]

ordinaire en pareilles occasions.

L'ambassadeur estoit précédé de huit ou dix personnes de sa suite qui portoient sur leurs testes les présens de l'ambassadeur au roy. Ces présens consistoient en une selle à picquer de maroquin rouge avec sa bride et quatre ou cinq pacquets tant de mousseline que de peaux de Lion et autres animaux, le tout valant 6 à 700 livres.

Le roy estoit sur son estrade, assis dans son fauteuil, accompagné de messeigneurs les ducs d'Anjou [v°]

et de Berry et de Monsieur. Sa Majesté voiant venir l'ambassadeur se découvrit sans se lever et ne se couvrit que dans le temps que l'ambassadeur commença son discours qu'il fit en sa langue arabesque dont le sieur de la Croix fut l'interprète. Son compliment fini, il présenta sa lettre de créance au roy qui la receut assis et couvert, les princes estans demeurés toujours découverts. Ensuite, l'ambassadeur fit ses présens qu'on laissa au pied de l'estrade. Le roy aiant répondu au discours de l'ambassadeur, ne se découvrit

[184 r°]

que lorsqu'il vit qu'il se retirloit.

L'introducteur, pour reconduire l'ambassadeur, le fit passer par la gallerie et de là par le petit appartement, les deux battans des portes estant ouverts, ce qui ne devoit pas estre.

L'ambassadeur trouva dans la sale des gardes du corps les gardes en haye et sans armes, rangés d'un côté seulement, les cent suisses sur les degrés de l'escalier postés comme dans le grand escalier, les gardes de la prévosté dans la cour du château jusqu'à la sale de descente des

[v°]

ambassadeurs où il se rendit.



### **Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Sur le midy, les officiers du roy servirent une table de quinze couverts. Il s'y mit seul et ne mangea point : c'estoit un jour de jeûne pour eux qui leur défend de manger que le soleil ne soit couché. Ceux de sa suite estoient derrière luy.

Le baron de Breteuil se placea à table. Le sieur de Ligny, maistre d'hostel du roy, qui avoit soin de son traitement se mit à sa gauche et le sieur de Saint-Olon se placea au-dessous du baron. Les places d'ailleurs estoient occupées des gens qu'on avoit invités

[185 r°]

pour tenir compagnie à l'ambassadeur.

Après le dîner, le sieur de Saint-Olon mena l'ambassadeur chez monsieur de Torcy parce que la charge de secrétaire du roy à la conduite des ambassadeurs n'estoit pas encore remplie. Monsieur de Torcy receut l'ambassadeur à la porte de son antichambre et luy donna la main. Sa visite faite, il le conduisit jusques au palier de son escalier, sans le descendre. De là, l'ambassadeur alla visiter monsieur de Pomponne, monsieur de Pontchartrin et monsieur le duc de Beauvilliers. Ces visites faites,

[v°]

le baron le remena à Paris dans les carosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne. A son passage, il eut la même garde postée sans armes comme à son arrivée. Les mémoires que j'ay faits pour de pareilles réceptions estant maistre des cérémonies furent suivis.

#### **Audience de Monseigneur à l'ambassadeur de Maroc.**

Le 16 février, l'ambassadeur de Maroc, conduit par le baron de Breteuil, eut audience de Monseigneur le Dauphin. L'ambassadeur s'estoit rendu à Versail-

[186 r°]

-les dans des carosses de louage avec le sieur de Saint-Olon et estoit accompagné de quelques Maroquins. Celuy qui le défraioit pendant tout son séjour en France eut soin de luy donner à dîner. Si l'on veut sçavoir plus de particularités qui, à la vérité, ne regardent point le cérémonial, on les trouvera dans le Mercure Galant. Le sieur de Saint-Olon les a escrits dans sa relation.

#### **Lettre de monsieur le baron de Breteuil au sujet du rang qu'il doit tenir avec monsieur de Saint-Olon, gentilhomme ordinaire du roy**

[v°]

#### **près de l'ambassadeur de Maroc à son audience de congé, à monsieur de Sainctot.**

Comme vous m'avez prudemment fait faire réflexion, monsieur, qu'à l'audience que le roy a donnée à l'ambassadeur de Maroc, je ne devois ni marcher à la droite de l'ambassadeur, ni souffrir que monsieur de Saint-Olon marchât à la gauche, parce que je ne dois jamais quitter la place fixe de notre charge qui est la gauche, ni souffrir que monsieur de Saint-Olon en pareille cérémonie marche sur la même ligne

[187 r°]

que moy, il me paroît nécessaire de réformer à l'audience de congé que le roy donnera bientôt à ce même ambassadeur ce que je puis n'avoir pas fait dans l'ordre à la première audience. Vous estes docteur consommé dans un métier où je ne suis encore que novice. Ainsi, monsieur, c'est à vous à me guider par vos lumières et par les exemples de ce qui s'est fait autrefois en pareilles occasions. Pour moy, il me paroît que j'ay d'autant plus de tort d'avoir laissé marcher monsieur de

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[v°]

Saint-Olon à la gauche de l'ambassadeur qu'il ne doit avoir aucune fonction dans cette cérémonie, ou du moins, qu'il n'y doit jamais marcher dans un rang qui puisse estre confondu avec le nostre. Je vous prie, monsieur, de soutenir ma pensée ou de la détruire par ce que vous trouverez dans vos mémoires, afin que si monsieur de Saint-Olon ne veut pas acquiescer à ce qui est sur cela juste et raisonnable, je puisse en connoissance de cause faire décider la chose par le roy.

[188 r°]

Je luy ay envoié ces extraits de mes registres.

**Relation de l'entrée des ambassadeurs suisses en 1663.**

Le jour que les ambassadeurs suisses firent leur entrée à Paris, ils montèrent à cheval et tous les officiers de la maison du roy ordonnés pour leur conduite. Les sieurs d'Orsigny et de Gaumont, gentilshommes ordinaires qui les avoient receus sur la frontière, supplièrent le roy qu'ils marchassent

[v°]

sur la mesme ligne avec les introducteurs. Mais Sa Majesté voulant estre informée si leur demande ne préjudicieroit point aux introducteurs, elle voulut en entendre les raisons et après les avoir ouyes, elle ordonna que les introducteurs marcheroient seuls près des ambassadeurs et que pour marquer mieux la séparation des gentilshommes d'avec les introducteurs, le secrétaire interprète marcheroit seul entre eux. La fonction d'un gentilhomme ordinaire qu'on envoie auprès d'un ambassa-

[189 r°]

-deur est d'avoir soin que rien ne manque à l'ambassadeur pendant son séjour en France où il est défraié et qu'il soit receu dans toutes les villes de son passage avec les cérémonies ordinaires. Mais le gentilhomme n'a point à se mêler des audiences, il n'y a que faire et ne doit point marcher sur la même ligne avec l'introducteur. Si un maréchal de France est avec un ambassadeur le jour de son entrée et de sa première audience, sa fonction est de l'accompagner. Si un capitaine

[v°]

des gardes va au-devant de luy à la sale des gardes, c'est pour le recevoir et pour luy faire rendre tous les honneurs de la sale. Mais le gentilhomme ordinaire qui n'est chargé d'aucune chose ce jour-là, ne doit point se trouver à figurer avec l'introducteur.

En 1684, Hadgi Giafer Aga, ambassadeur du divan d'Alger, eut de la part du roy le sieur de la Bussière, gentilhomme ordinaire, pour avoir soin de luy. Il n'eut point la prétention de marcher sur la même ligne avec l'introducteur.

[190 r°]

-teur. Ma relation ne dit rien de luy le jour que l'ambassadeur eut audience. Si le sieur de Saint-Olon veut se trouver lorsque l'ambassadeur aura sa dernière audience, il peut marcher immédiatement devant l'ambassadeur avec l'interprète qui a une fonction nécessaire qui luy donne droict d'estre plus proche de l'ambassadeur que luy.

J'ay leu mes mémoires, il n'y a point eu de traitement pour l'ambassadeur de Maroc parce qu'il n'a point fait

[v°]

d'entrée. On a suivi en cela ce qui s'est passé en 1682 pour un ambassadeur de la même nation.



### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

#### **Audience de congé à Abdala Ben Aischa, ambassadeur de Maroc, 1699.**

Avant le jour pris de l'audience pour l'ambassadeur de Maroc, le baron de Breteuil présenta au roy un mémoire touchant la prétentio[n] qu'avoit le sieur de Saint-Olon de marcher à gauche de l'ambassadeur sur la même ligne que luy, comme il avoit fait le jour que ce ministre [191 r°]

eut sa première audience. Sa Majesté, après avoir veu ce mémoire, dit au marquis de Torcy qui estoit présent que la fonction de Saint-Olon n'estoit point de conduire l'ambassadeur à l'audience, mais d'en avoir soin pendant tout son séjour en France. Elle ne voulut pas même qu'il marchât avec le sieur de la Croix, interprète, qui devoit estre proche de l'ambassadeur et le précéder, mais qu'il pouvoit aller dans la foule avec le cortège ou derrière l'ambassadeur s'il vouloit.

Le 26 avril, le baron de

[v°]

Breteuil alla dans les carrosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne prendre à l'hôtel des ambassadeurs Abdala Ben Aischa pour le conduire à l'audience à Versailles où il fut receu avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées à sa première audience, le sieur de Saint-Olon précédent alors l'interprète.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[193 r°]

**Des envoyés.**

L'envoyé de testes couronnées et des souverains ou non souverains est receu également sans aucune distinction.

Lorsqu'il vient en France, on luy donne des passeports pour les hardes neuves et pour celles qu'il remporte et aussi lorsqu'il en part.

Il donne aussi avis aux ambassadeurs de son arrivée. Il envoie ensuite leur demander audience et les va voir. Les ambassadeurs prennent la main sur luy. Mais la plus grande partie des [v°]

envoyés ne voient que les ambassadeurs de testes couronnées et non ceux de Venise, de Savoie et de Hollande parce que les envoyés veulent avoir la main chez ces derniers.

L'envoyé donne aussi part aux autres envoyés. Ces derniers vont les premiers le voir. L'introducteur qui est en semestre après avoir eu part de son arrivée va luy rendre visite et après l'avoir visité, l'envoyé le va voir.

L'envoyé ne voit point le roy à son arrivée dans une audience particulière, comme font les ambassadeurs avant leur entrée.

Avant que d'avoir audience,

[194 r°]

il va voir le secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères, luy donne une copie de la lettre de créance de son maistre.

Lorsqu'il souhaite avoir audience du roy, il s'adresse à l'introducteur des ambassadeurs qui, avant de la demander au roy, s'adresse au secrétaire d'Estat pour sçavoir de luy s'il ne sçait rien qui puisse l'empêcher de l'avoir et après avoir pris l'ordre du roy il avertit le secrétaire d'Estat du jour et de l'heure de l'audience et le secrétaire ordinaire du roy en donne avis à l'envoyé.

L'introducteur va le prendre à Paris chez luy dans les carosses du roy et de la reyne. S'il n'y a point de reyne, on a celuy de la princesse épouse du présomptif héritier de la couronne en [v°]

ligne directe. Ce jour-là, la famille de l'envoyé reçoit au bas de l'escalier l'introducteur et l'envoyé le reçoit au milieu de son escalier.

Les jours que l'envoyé a sa première et dernière audience, ses carrosses et ceux de sa suite, fussent-ils de louage, entrent dans la cour du château. Mais aux audiences ordinaires, ses carrosses n'y entrent point.

Un peu avant l'audience, l'introducteur, pour ne point faire attendre le roy, le va prendre à la sale des ambassadeurs où il a descendu et le mène

[195 r°]

dans l'antichambre où il attend jusques à ce qu'il vienne le prendre pour le conduire à l'audience.

A son passage, on n'ouvre qu'un battant des portes. Le roy, assis et couvert, le reçoit. Il se découvre lorsque l'envoyé le salue et s'en approche par trois profondes révérences. Mais Sa Majesté se couvre lorsqu'il commence à luy parler.

C'est ordinairement à la ruelle de son lict dans son balustre qu'il le reçoit. Mais, quelquesfois, il le reçoit pour sa plus grande commodité dans son cabinet,

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[v°]

vers le haut de son bureau. Le secrétaire d'Estat et l'introducteur demeurent au coin du bureau. Le grand chambellan, les gentilshommes de la chambre, le grand maistre de la garde-robe et le maistre de la garde-robe sont derrière le fauteuil du roy. Les princes du sang sont découverts à côté du fauteuil et Monseigneur le Dauphin quand il s'y trouve.

Lorsque l'envoyé se retire, il fait trois profondes réverences au roy de distance en distance. Le roy demeure découvert et assis tout le temps qu'il le voit.

[196 r°]

On donne à l'envoyé à Versailles ou à Saint-Germain une table servie par les officiers du roy pour luy et pour toute sa suite. La desserte sert pour les gens de livrée.

On ne luy donne point à dîner à Fontainebleau depuis que les ministres estrangers ne sont plus logés à Moret par les maréchaux des logis du roy.

Monseigneur le Dauphin, messeigneurs les ducs de Bourgogne, de Berry et Monsieur le reçoivent comme le roy. Mais ils le reçoivent à la ruelle de leurs licts.

[v°]

La reyne, Madame la Dauphine, madame la duchesse de Bourgogne et les filles de France luy donnent audience dans le temps qu'elles tiennent leurs cercles. Elles demeurent toujours assises, mais les princesses du sang et les duchesses se lèvent lorsqu'elles voient entrer l'envoyé et demeurent toutes debout pendant l'audience.

Le sieur de Lilleroot, envoyé de Suède, est le premier qui a eu cet honneur sans qu'on eut dessein de le luy rendre à la première audience qu'il eut. Depuis, les envoyés ont cité cet exemple qui

[197 r°]

leur a fait avoir l'honneur dont ils jouissent présentement.

L'introducteur le reconduit à Paris dans les mêmes carosses avec lesquels il est venu les prendre.

Si l'envoyé ne voit point la reyne le même jour qu'il a audience du roy, il n'a point les carrosses du roy et de la reyne. Il vient dans les siens ; la reyne ne luy fait point donner à dîner.

Monsieur le duc d'Orléans reçoit debout et découvert l'envoyé sans faire aucun pas ; il a un fauteuil derrière luy.

Lorsque l'envoyé va voir Ma-

[v°]

-dame la duchesse d'Orléans, elle le reçoit debout et a un fauteuil derrière elle. Elle ne fait aucun pas, ni sa dame d'honneur ne va point dans l'antichambre au-devant de luy.

**Réception des princes et des princesses du sang, des princes et princesses légitimées à l'envoyé.**

Quelques gentilshommes de leurs maisons se trouvent à l'entrée de leurs appartemens à Versailles pour recevoir l'envoyé et le conduire. Mais quand c'est à Paris, leurs gentilshommes le reçoivent

[198 r°]

au bas de l'escalier à la descente de son carrosse et le reconduisent jusqu'à son carrosse qu'ils voient partir.

Messieurs les princes du sang le reçoivent sans fauteuil derrière eux, proche d'une table. Ils font trois ou quatre pas au-devant de luy. La conversation se passe debout, tous deux le chapeau à la

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

main et lorsque l'envoyé se retire, les princes font autant de pas pour le reconduire qu'ils en ont faits en le recevant.

Les princesses du sang reçoivent comme bon leur semble l'envoyé  
[v°]

debout, sans fauteuils derrière elles, quelquesfois elles en prennent où elles le reçoivent couchées sur leurs lict. Si les princesses s'asseient, on donne des sièges pliants à l'envoyé proche d'elles et des fauteuils aux duchesses. Si la princesse est sur son lict, l'envoyé est assis à la ruelle du lict et les duchesses sont placées au-dessous de luy dans des fauteuils. L'introducteur qui se trouve aux visites qu'il fait aux princesses a un siège pliant et toutes les personnes de distinction qui ont accompagné l'envoyé ont aussi des sièges pliants.

[199 r°]

**Réception du secrétaire d'Estat à l'envoyé.**

Le secrétaire d'Estat reçoit l'envoyé à l'entrée de la pièce la plus proche du lieu où la visite se doit faire, luy donne la main, le fauteuil et le reconduit à la porte où il l'a receu.

Le secrétaire d'Estat ne rend point de visite à l'envoyé, s'il le fait quelquefois c'est hors de temps de toutes cérémonies.

Le comte de Zinzendorf, envoyé de l'empereur, voiant que monsieur de Torcy ne luy rendoit  
[v°]

point sa visite, me dit qu'il croioit que le rang que son maistre tenoit au-dessus des roys par son titre d'empereur devoit attirer quelque distinction à son ministre. Je luy dis que je croiois que monsieur de Torcy le visiteroit, mais que ce seroit dans un temps éloigné pour ne point donner à croire aux autres envoyés qu'il le visitoit par devoir. Dans la suite, monsieur de Torcy a affecté d'aller voir l'envoyé de Danemarck sous prétexte d'affaire, à ce qu'il m'a dit pour prendre la première occasion d'aller chez l'envoyé de l'empereur sous le

[200 r°]

même prétexte. C'est ce qu'il a observé quinze jours avant son départ sans luy avoir demandé audience.

L'envoyé à l'audience de congé a les mêmes honneurs, les carosses du roy et de la reyne et est traité par les officiers du roy.

Quand l'envoyé a pris son audience de congé, l'introducteur luy porte un présent de la part du roy. Il le prend des mains du secrétaire ordinaire du roy pour le présenter à l'envoyé.

Le secrétaire d'Estat luy donne une lettre de recréance du roy pour son maistre par laquelle  
[v°]

il rend témoignage de sa sage conduite.

Je n'ay point rapporté les fonctions du secrétaire du roy à l'article des envoyés. Elles sont les mêmes que celles qu'il a aux audiences et aux visites des princes, des cardinaux, des nonces, des ambassadeurs. En un mot il doit estre en toutes les occasions où se trouve l'introducteur.

Quand un envoyé d'un souverain vient dans le temps qu'il y a un ambassadeur de son maistre, l'introducteur va avec les carrosses du roy et de la reyne prendre l'envoyé. Ils vont ensuite chez  
[201 r°]

l'ambassadeur et lorsqu'il l'accompagne allant à l'audience pour le présenter, le capitaine des

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

gardes reçoit l'ambassadeur à la porte de la sale des gardes, tous en haye et sous les armes. Mais si l'ambassadeur n'a pas fait son entrée, il ne le présente pas parce que dans l'audience publique de l'envoyé il seroit découvert.

En 1672, le 29 novembre, le sieur de Bonneuil alla prendre dans les carosses du roy et de la reyne mylord Ossery et le sieur Griffin, envoyés extraordinaires, le premier de la part du roy  
[v°]

d'Angleterre et le second de la part du duc d'York. Le comte de Sunderland, ambassadeur d'Angleterre, le présenta au roy. Il fut receu avec les cérémonies ordinaires par le capitaine des gardes du corps et conduit de mesme, les gardes estant en haye et sous les armes. Ils firent de la part de leurs maistres leurs compliments de condoléance sur la mort du duc d'Anjou. Le roy et l'ambassadeur se couvrirent. Mais peu de temps après, le roy se découvrit par honesteté pour le duc d'Ossery en considération

[202 r°]

du duc d'Ormond son père.

Jamais envoyé n'est conduit par un ambassadeur chez un prince du sang parce que le prince et l'ambassadeur seroient assis et couverts et que l'envoyé seroit debout et découvert.

Les envoyés aux occasions de cérémonies de complimens de condoléance ou de réjouissance sont venus quelquefois à l'audience du roy, sans distinction de rang. L'envoyé de Gênes eut une fois audience avant le nonce en une même matinée, d'autres

[v°]

envoyés entre deux audiences d'ambassadeurs, quelques-uns après les ambassadeurs.

Cette manière d'aller hors de rang proposée par le sieur Giraut a été pratiquée au mariage de Madame la Dauphine, à la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne et à la mort de la reyne. Elle a été discontinuée à la mort de Madame la Dauphine. Les envoyés eurent audience à mesure qu'ils avoient des lettres à présenter.

[203 r°]

**Des envoyés extraordinaires d'Espagne.**

Les envoyés extraordinaires d'Espagne qui viennent pour des occasions singulières sont receus différamment des envoyés extraordinaires des autres testes couronnées.

L'honneur qu'ils reçoivent vient de l'inclination naturelle que les reynes Anne et Marie-Thérèse toutes deux infantes d'Espagne de la maison d'Autriche avoient pour leur nation. Elles les faisoient loger chez des baigneurs à Paris. On en

[v°]

meubloit les appartemens. Elles leur envoioient des officiers pour leur aprester à manger. Ils avoient un des carosses de leur suite et deux valets de pied pour les servir.

Dom Christoval de Ganiria, introducteur des ambassadeurs en Espagne, a été le dernier des envoyés extraordinaires receu de cette manière par les officiers de la reyne. Il fut logé à Paris chez Belette, baigneur rue des poulies. Dans la suite, le roy les a fait traiter par ses officiers sur ce que, le maréchal de

[204 r°]

Bellefond ayant esté en 1665 envoyé extraordinaire de la part du roy en Espagne pour faire les

### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

complimens de condoléance au nouveau roy et à la reyne sur la mort de Philippe IV, avoit eu une maison meublée des meubles du roy et avoit esté traité par les officiers pendant tout son séjour. Les premiers qui receurent cet honneur depuis le retour du maréchal furent le marquis de Santilane et Dom Hieronimo Quinnones, envoyés extraordinaires. Ils furent traités par les officiers du roy [v°]

et eurent un contrôleur d'office qui eut soin d'eux. On en logea un à Paris dans la maison de monsieur du Houssay et l'autre occupa celle de monsieur de Guénégaud. Ils furent traités par les officiers du roy jusques à leur dernière audience et quoique la reyne ne se meslât plus de leur traitement, elle ne laissa pas que de leur donner un de ses carosses avec deux valets de pied pour les servir.

Le 10 novembre 1670, Dom Antonio Mendoza de Villagarcia estant venu pour faire les [205 r°]

complimens de condoléance sur la mort de Madame, fut mené au logis qu'on luy avoit fait préparer. Il fut traité par les officiers du roy jusqu'au 13 du même mois qu'il prit son audience de congé.

Le 21 novembre 1671, le comte de Montor eut le même traitement pendant huit jours, jusqu'à son audience de congé, dans la maison du maréchal de Créquy à Saint-Germain. Le maréchal estoit à l'armée.

Le 8 juillet 1672, Dom Baltazar de Fuen Mayor fut [v°]

traité par les officiers de la reyne et logé à Saint-Germain dans une hostellerie près le château. Le roy commandoit à ses armées en personne.

Le 10 mars 1673, Dom Francisco Ayala ayant esté accompagné par le comte de Molina, ambassadeur d'Espagne, à ses audiences, le roy donna ordre au sieur de Bonneuil de prendre une maison à Paris pour loger l'envoyé. La maison de Belette fut encore choisie. Il y fut traité par les officiers du roy jusques au 22 du mesme mois qu'il prit son audience [206 r°]

de congé. Il venoit faire les complimens de condoléance sur la mort de monsieur le duc d'Anjou.

Lorsque le roy est en campagne, on leur fait le même traitement. Le même Dom Baltazar de Fuen Mayor fut receu à Compiègne avec les mêmes honneurs et Dom Antonio d'Augusto, lieutenant général de la cavalerie, vint à Courtray en 1673 en qualité d'envoyé extraordinaire. Il fut traité par les officiers du roy pendant

[v°]

trois jours et logé dans la ville.

Dom Carlos del Castillo, écuyer de quartier du roy d'Espagne, vint à la fin de l'année 1682 en qualité d'envoyé extraordinaire d'Espagne pour faire au roy les complimens sur la naissance de monseigneur le duc de Bourgogne de la part du roy son maistre. Il fut agité si on donneroit les officiers du roy pour le traiter, soit que l'on ne se souvint plus comment les autres envoyés avoient esté receus ou qu'il y eut d'autres raisons pour ne vouloir point luy accorder les [207 r°]

mêmes traitemens qu'aux autres. Après qu'on eut représenté au roy ce qui s'estoit passé en pareilles occasions, il ordonna de ne rien innover. La maison de Clagny près de Versailles fut meublée des

### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

meubles du roy. Le sieur Pouget, contrôleur d'office, luy fit aprester à manger par les officiers. On luy donna un carosse de la reyne et deux valets de pied. Il fut traité depuis sa première audience, qui fut le 9<sup>e</sup> janvier 1683 jusques au 14 qu'il prit celle de congé. Et la reyne, après cette dernière audience

[v°]

voulut bien luy laisser encore son carosse et les deux valets de pied jusqu'à son départ.

#### **Remarques.**

Un frère de roy peut envoyer un gentilhomme avec le caractère d'envoyé. Il est receu avec les mêmes honneurs que les autres envoyés.

Un vice-roy, un gouverneur des Païs-Bas peut envoyer des envoyés au roy.

Les envoyés de Malte sont traités comme ceux des souverains.

En 1648, le prince d'Orange

[208 r°]

envoya le comte de Nassau avec le caractère d'envoyé. Il fut résolu dans le conseil du roy qu'il seroit traité comme les envoyés des souverains. Le comte de Bralon alla le prendre dans les carosses du roy et de la reyne.

Le duc d'York en envoioit qui estoient traités comme ceux des souverains.

Les envoyés des électeurs précédent depuis 1663 les envoyés du duc de Savoie, ce qu'il leur a cédé à condition que les électeurs le traiteroient d'Altesse

[v°]

Royalle, dont ils ont un escrit de sa main.

En 1686, Francha, envoyé d'Angleterre en France, ne voulut point donner la main à un fils naturel du roy d'Angleterre parce que les fils naturels n'ont aucun rang et n'en prenent aucun qu'ils ne soient ducs. Alors ils en ont un selon l'érection de leur duché.

Locovis, envoyé de l'empereur, fit difficulté de donner la main chez luy à Bonneuil, introducteur.

Le roy luy envoia dire par

[209 r°]

Giraut que s'il ne luy la donnoit, il n'auroit point d'audience de congé et qu'il s'en retourneroit sans avoir eu aucune réponse.

Un Palavicini, envoyé de Gênes, surprit un jour le prince de Conti et fit en sorte par le moien d'un théatin que le prince estant dans son lict recevroit l'envoyé et luy feroit donner un siège pliant. Mais quand l'envoyé voulut aller chez Monsieur le Prince, Monsieur le Prince ne voulut point le recevoir de la manière

[v°]

que le prince de Conti l'avoit receu, disant que c'estoit au prince de Conti à suivre ses exemples et non à luy à suivre ceux du prince de Conti.

A la mort de madame de Longueville, les envoyés allèrent faire leurs complimens de condoléance à Monsieur le Prince qui estoit couché sur un lict de repos à cause de la goute qu'il avoit. Ils faisoient leurs visites debout et découverts. Monsieur le Duc estoit présent, qui estoit aussi debout et découvert. Il ne les reconduisoit point parce que quand les envoyés

[210 r°]



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

vont voir les princes, ils n'en sont point reconduits. C'est un honneur réservé aux ambassadeurs. Les envoyés ont rang au-dessus des résidens.

Si les femmes des envoyés veulent estre connues du roy pour venir quelquefois à la cour, ce n'est qu'en passant qu'elles le saluent. Sa Majesté ne les baise point. Les fils et les filles de France les reçoivent sans les faire asseoir. Ils ne les baissent point.

En 1702, le 12 octobre, la femme

[v°]

du marquis Mulassano, envoyé de Gênes, salua le roy à Fontainebleau dans le temps qu'il alloit se mettre à table pour souper. Sa Majesté repondit obligeamment au compliment qu'elle luy fit. Il ne la bâisa pas. Depuis que je suis en charge d'introducteur, c'est la première femme d'un envoyé que j'ay présentée. La femme du comte de Zinzendorf, envoyé de l'empereur, sçachant que le roy ne la distingueroit pas des autres dames non titrées, ne le vit point. Le major Jourdan, envoyé de Pologne, et le baron de Schleunitz, envoyé de Saxe-Gota, avoient leurs

[211 r°]

femmes en 1702. Elles ne virent point le roy.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[213 r°]

**Honneurs extraordinaires aux envoyés.**

En 1670, le duc de Buckingham, envoyé extraordinaire d'Angleterre, fut logé au vieux château à Saint-Germain. Il eut des officiers de la bouche qui luy apprestèrent à manger pendant tout le temps qu'il fut à la cour et eut des carosses du roy et de ses chevaux de scèle. Le roy le régala au château de Versailles de concerts, de comédies et fit une feste pour luy. Le sieur de Bonneuil luy porta une espée et un baudrier estimés plus de vingt mil écus.

En 1671, le 7 juin, le roy estant à Tournay, le prince de Mamine,

[v°]

père du feu prince d'Hisenguen, y arriva accompagné de quantité de seigneurs des plus considérables des Païs-Bas. Il estoit venu pour complimenter Leurs Majestés de la part du roy d'Espagne sur leur arrivée en Flandres et pour leur offrir toutes les choses nécessaires à leur passage. Le sieur de Bonneuil alla le prendre dans les carosses du roy et de la reyne, le conduisit à l'audience du roy et de la reyne au travers d'une haye du régiment des gardes, de mousquetaires et de gardes du corps. Il ne devoit point avoir l'honneur des armes, il n'estoit qu'envoyé. Pendant

[214 r°]

tout son séjour, il se servit des carrosses du roy, des valets de pied du roy et fut traité par les officiers de sa maison avec tout son train.

Le 11, il prit son audience de congé du roy, de la reyne et de Monsieur avec les mêmes cérémonies, estant conduit par le sieur de Bonneuil qui luy porta de la part de Sa Majesté une boette garnie de diamans avec son portrait.

En 1672, le gouverneur des Païs-Bas envoia Dom Francisco de Velasco au nom du roy d'Espagne complimenter Sa Majesté avec offre de tous les passages dont

[v°]

elle avoit besoin. Le sieur de Bonneuil le conduisit dans les carrosses du roy. Il fut défraié pendant son séjour. A son départ, le sieur de Bonneuil luy porta une boette du portrait du roy enrichi de diamans.

Je rapporteray ici un honneur singulier que monsieur le duc de Savoie fait à l'envoyé de l'empereur. Il le fait couvrir et non les autres envoyés des testes couronnées. Je l'ay appris de monsieur le comte de Vernon qui, avant que d'estre ambassadeur en France estoit introducteur en sa cour. Mais la distinction

[215 r°]

que le duc de Savoie fait de l'envoyé de l'empereur aux envoyés des testes couronnées vient de ce qu'estant prince et vicaire de l'Empire, il doit faire honneur à son souverain.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[v°]

Le 20 may 1673, Dom Antonio d'Augourto, lieutenant général de la cavalerie, se rendit à Courtray. Il avoit des lettres du comte de Montereil, gouverneur des Païs-Bas, et comme ces lettres estoient au nom du roy d'Espagne et qu'il estoit marqué que Dom Antonio estoit envoyé du roy catholique, il fut logé à Courtray, traité par les officiers du roy pendant tout son séjour et eut les carosses du roy le jour qu'il eut audience de Sa Majesté. L'introducteur luy porta un présent de la part du roy d'une boette à portrait enrichi de diamans.

[216 r°]

En 1673, le 4 juin, Dom Emanuel de Lira, introducteur des ambassadeurs près le roy d'Espagne, envoyé extraordinaire en Hollande, s'estant rendu à Bruxelles, la comtesse de Montereil, femme du gouverneur des Païs-Bas, l'envoia au camp d'Astrich où le roy estoit. Elle craignoit l'approche du roy, le voiant si près de Bruxelles. Le roy alloit monter à cheval, il sortit de sa tante et receut dehors, debout et couvert, l'envoyé. Il eut une boette à portrait de 4000 livres.

[v°]

A Mastrick, le marquis de Richebourg vint de la part du comte de Montereil. Il eut audience du roy, mais il n'eut ni carosse du roy, ni présent.



### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[217 r°]

En 1673, le chancelier de Liureloo, accompagné des députés de Liège, vint faire compliment au roy. Le chancelier avoit une lettre à rendre de l'électeur de Cologne. Il eut les carosses du roy et à dîner après avoir eu audience de Sa Majesté. Les députés vinrent ensuite complimenter le roy dans le temps qu'il passoit pour aller à la messe. Ils n'eurent ni les carosses, ni à dîner. Ils ne venoient pas de la part de leur souverain.

En 1674 le 9 mars, le sieur Opaski, envoyé de la république de Pologne, fut conduit à l'audience du roy et de Monseigneur le Dauphin par le sieur de Bonneuil qui l'avoit

[Sur un billet inséré sur ce folio 217]

Page 217

Les remarques suivantes jusques à l'article de 1702 doivent estre placées à la suite des réceptions ordinaires des envoyés et non avec les réceptions extraordinaires.

[fin du billet]

[v°]

esté prendre dans les carrosses du roy et de la reyne. On luy donna à dîner. Il venoit demander du secours d'argent pour aider à faire la guerre aux Turcs.

En 1685 le 3 avril, le baron de Rinch, grand doyen du chapitre de Basle et envoyé de l'évêque et du chapitre, eut audience estant conduit par le sieur de Bonneuil qui avoit esté le prendre à Paris dans les carrosses du roy.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[218 r°]

Le comte de Locovitz, envoyé de l'empereur, visitoit Hierolimo Venier, ambassadeur de Venise. On estoit convenu que Venier prendroit la main sur luy la première fois qu'ils se verroient en cérémonie, qu'il n'iroit point dans les autres visites au-devant de luy, ni ne le reconduiroit point. Foscarini, ambassadeur de Venise, et Lillieroot, envoyé de Suède, firent ensemble le voyage d'Alsace où le roy estoit. L'ambassadeur ne luy donnoit point la main dans son carrosse, c'eut esté marquer trop publiquement une distinction préjudiciable à son

[v°]

caractère. Mais après avoir pris la main chez luy, la première fois que l'envoyé le visita il ne la prit plus dans la suite.

Le sieur de Meyercroon, envoyé de Danemark, ne visitoit point le marquis de Casques, ambassadeur de Portugal, parce que l'ambassadeur ne vouloit pas luy donner la main. Ils demeurèrent enfin d'accord que la première fois que l'envoyé le visiteroit en cérémonie il prendroit la main sur luy et que dans la suite les visites se passeroient avec une entière liberté, sans égard au caractère. Cet accord fait entr'eux à condition que cette règle seroit

[219 r°]

commune entre les deux couronnes, de ministre à ministre, quoique de caractère différent.

Les envoyés de Modène, de Mantoue et de Parme voient l'ambassadeur de Venise qui ne leur donne point la main. L'envoyé de Florence, ni celuy de Gennes ne le visitent point.

Le nonce ne donne point la main aux envoyés de toutes les couronnes. Ils ne laissent pas que de le visiter.

Les ambassadeurs des testes couronnées ne donnent point la main aux ministres du second ordre.

Ceux qui négocient sans caractère

[v°]

pour les princes ont quelquefois des audiences secrètes dans le cabinet du du [sic] roy. C'est le secrétaire d'Estat qui les y conduit et non l'introducteur.

Les envoyés des électeurs ont dans leurs instructions de marcher après les ministres des roys, soit qu'ils soient ambassadeurs, soit qu'ils soient envoyés.

L'introducteur des ambassadeurs de feu Monsieur ne marchoit point avec l'introducteur des ambassadeurs près du roy, ni à la droite, ni à la gauche d'un envoyé qui a audience de Monsieur à Versailles ou à Saint-Germain ou à Fontainebleau et partout ailleurs dans les maisons

[220 r°]

royalles. Mais l'introducteur des ambassadeurs près de Monsieur alloit devant sans rang et sans fonction. Tout officier du roy exclut dans une même fonction l'officier de Monsieur, mais quand les fonctions sont différentes, ils peuvent concourir ensemble au service.

Quand feu Monsieur donnoit audience à un ambassadeur, son capitaine des gardes le recevoit à la porte de la sale des gardes, se mettoit à la droite de l'ambassadeur qui avoit à sa gauche l'introducteur. Ces deux officiers n'ont rien à démêler ensemble, l'un reçoit et l'autre introduit.

Au sacre de nos roys, aux mari-

[v°]

-ages, aux pompes funèbres, aux Te Deum et autres cérémonies publiques, les envoyés y sont



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)  
conviés de la part du roy. Ils ont un banc derrière celuy des ambassadeurs.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[221 r°]

En 1702, le roy d'Espagne envoia Dom Francisco d'Eguerras en qualité d'envoyé extraordinaire pour complimenter le roy sur la mort de Monsieur.

Le 5 octobre, j'allai dans les carosses du roy et de madame la duchesse de Bourgogne le prendre au logis où il estoit descendu, arrivant à Fontainebleau et le menai au château suivi de ses carrosses. Le roy luy donna audience après son lever à la manière accoutumée. Le grand chambelan, le premier [v°]

gentilhomme de la chambre, le grand maître de la garde-robe estoient derrière la chaise du roy et le courtisan dans le cabinet.

Ce même jour, Monseigneur le Dauphin et monseigneur le duc de Berry luy donnèrent aussi audience, après laquelle je le conduisis dans les mêmes carrosses en un hôtel qu'on luy avoit préparé et meublé par ordre de Sa Majesté où il trouva les officiers du roy pour le traiter, le défraier et tous ses domestiques, depuis ce jour-là jusqu'à celuy inclusivement de son audience de congé.

Le 9, il eut audience de

[222 r°]

monseigneur le duc de Bourgogne, de Madame, de monsieur le duc d'Orléans et de madame la duchesse d'Orléans. Le 10, il l'eut de madame la duchesse de Bourgogne. Il rendit à tous, deux lettres de complimens de condoléance, l'une escripte de la main du roy d'Espagne et l'autre de la secrétairerie.

Ces princes et princesses luy donnèrent audience en différens jours, parce que souvent estant en habit de chasse et que la bienscéance requéroit que la famille de Monsieur en ligne

[v°]

directe fut en deuil pour recevoir l'envoyé, on prennoit le jour de leur commodité.

Le 15, l'envoyé eut son audience de congé. Tout s'y passa comme à la première. Je le remenai à l'hostel où j'estois allé le prendre.

Le soir après son souper, les officiers du roy prirent congé de luy. Il les régala de présens.

Le 16, il retourna dans ses carrosses en son logis. Comme il n'avoit pas pu avoir audience ce jour-là de madame la

[223 r°]

duchesse de Bourgogne et de quelques princes et princesses, il l'eut dans la suite avec les cérémonies ordinaires.

Je luy portai une boete de portrait du roy enrichi de diamans.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[225 r°]

**Des résidens.**

Les résidens des testes couronnées et de souverains sont traités comme les envoyés à toutes les audiences que le roy leur donne. Ils ont les carosses du roy et de la reyne. Le roy les reçoit assis et se couvre. On leur donne à dîner à Versailles et à Saint-Germain à une table qu'on fait exprès pour eux. Ils ne sont privés d'aucun honneur que les envoyés ont ce jour-là, mais ceux-cy ont le rang et la main sur eux en

[v°]

lieu tiers.

Depuis la mort du marquis de Croissy, ils s'asseyent chez le secrétaire d'Estat et y ont un fauteuil et la main.

Les ministres du second ordre qui venoient pour résider ne prennoient que cette qualité, mais monsieur de Croissy qui sceut qu'à Vienne on vouloit refuser la main à l'abbé Morel qui ne devoit avoir que le caractère de résident la leur refusa. Tous les résidens se voiant privés d'un honneur dont ils avoient joui prirent le titre d'envoyés par de nouvelles lettres de

[226 r°]

créance qu'ils eurent de leurs maistres.

Il n'y a qu'en France où les résidens sont receus avec les mêmes honneurs que les envoyés. Ils n'ont à leur réception en Hollande que deux chevaux attelés au carosse que les Etats leur envoient, au lieu que les envoyés en ont quatre à Vienne. Ils n'entrent point dans l'antichambre où les ambassadeurs et les envoyés sont avec tous les grands seigneurs de la cour. Ils n'ont point la main chez les minis-

[v°]

-tres de l'empereur.

A la cour d'Espagne, on met une grande différence entre les résidens et les envoyés. Les résidens n'ont, le jour de la première audience, qu'un carosse attelé de quatre mules que l'introducteur des ambassadeurs leur amène, dont ils se servent pendant trois jours. Ils n'ont point l'honneur d'entrer dans l'antichambre du roy où les grands d'Espagne sont et où les ambassadeurs se trouvent, au lieu que les envoyés y entrent et que le jour de leur première audience, ils ont un carosse à quatre chevaux à leur disposition pendant neuf jours.

[227 r°]

**Des agens.**

Un prince souverain ou non souverain peut avoir un agent pour négotier, mais il faut que les affaires de son maistre soient d'une grande importance à l'Etat pour obtenir du roy audience. Il y est conduit sans avoir les carrosses du roy et de la reyne par l'introducteur. J'ay veu en 1672 l'abbé Rizzini qui estoit alors agent du cardinal d'Est avoir audience du roy. Il ne pouvoit pas jouir en cette qualité du droit des gens.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Il fit part au roy de la mort de Son Eminence. C'est le seul exemple que j'ay trouvé en faveur des agens. [note en marge à gauche]

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[229 r°]

**Des députés du collège électoral.**

Le maistre de la garde-robe et l'introducteur des ambassadeurs vont prendre les députés du collège électoral dans les carosses du roy et de la reyne à leurs hôtels et les conduisent à l'audience.

En 1658, le comte de Fustemberg et le sieur Blamen furent députés du collège électoral. Le marquis de Guitry, maistre de la garde-robe du roy, alla avec l'introducteur les prendre

[v°]

dans les carosses du roy et de la reyne et les accompagna à l'audience. Ils venoient pour complimenter le roy au sujet de la paix. On fit plus pour eux qu'on ne fait pour des envoyés de souverains.

L'honneur extraordinaire qu'on leur rendit peut venir de ce que le collège électoral estant en droict de faire l'élection d'un empereur a un air d'une suprême souveraineté par l'autorité et la puissance qu'il met entre les mains d'un particulier.

[230 r°]

**Réception des députés d'Hambourg, de Genève, de Liège, d'Avignon, des villes anséatiques et caetera.**

Ces députés n'ont point les carrosses du roy et de la reyne à leur première et dernière audiences. Ils se rendent au Louvre ou à Versailles dans les leurs, comme bon leur semble.

Leurs carrosses n'entrent point dans la cour du Louvre ou ailleurs.

Le roy les reçoit assis et couvert. Il se découvre lorsqu'ils le saluent en entrant dans la chambre

[v°]

d'audience où l'introducteur les conduit. Sa Majesté se couvre avant qu'ils parlent.

A la première et dernière audience, on leur donne à dîner à la table du chambelan ou du grand maistre qu'on augmente mais si le roy est à Fontainebleau ou à Paris il n'y a point de table pour eux, non plus que pour aucun ministre estranger.

Le roy reçoit tous ces députés également. On ne met point de différence entr'eux, non plus que l'on n'en met point entre l'envoyé de l'empereur et celuy

[231 r°]

du plus petit souverain.

L'introducteur porte de la part du roy à chaque député une chaîne d'or du prix de 500 escus.

Les députés comme aussi les agens, les secrétaires des ambassades, parlent debout aux audiences qu'ils ont du secrétaire d'Estat.

La hansse teutonique n'a jamais fait un Etat, ni une république, mais une société pour le commerce. Elle ne doit donc estre traitée que comme députés d'un corps qui n'a jamais dû avoir de rang particulier et

[v°]

qui proprement ne subsiste plus. Elle estoit autrefois composée de soixante-douze villes. Présentement, il n'y a que trois qui la composent : la ville de Bresme, la ville de Lubec et celle d'Hambourg. Ces villes là n'ont point droict d'envoyer des ambassadeurs ni de ministre du second ordre.

***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

Le 14 juin 1673, deux chanoines de la ville de Liège vinrent au roy et luy présentèrent une lettre du chapitre. Ils n'eurent ni les carosses du roy, ni à dîner parce qu'ils n'avoient pas de lettres du souverain.

[232 r°]

En 1700, les députés de Dantzic furent receus différemment des autres députés. Monsieur de Torcy me dit quelques jours avant que le roy leur donnât audience qu'il falloit leur faire moins d'honneur qu'aux députés de Genève, ces derniers estant indépendans au lieu que ceux de Dantzic sont sous la protection du roy de Pologne. Je luy répondis que le roy n'avoit qu'à se découvrir à la troisième révérence qu'ils luy faisoient en l'approchant et à se couvrir aussitôt et ne point

[v°]

oster son chapeau lorsqu'il leur répondroit, sa coutume estant de se découvrir toujours au commencement de ses réponses et sur la fin et qu'il observeroit, les députés se retirant, de ne se découvrir qu'à la troisième révérence.

Le 7 décembre, les députés des trois ordres de Dantzic, le sieur Vanboemeln de la part des magistrats, le sieur Fabricius de la part des échevins et le sieur Forberg de la part de la bourgeoisie se rendirent à Versailles dans leurs carrosses dans la sale des ambassadeurs. Le sieur de

[233 r°]

Villeras les receut et les conduisit chez monsieur de Torcy qui les avoit veus quelques jours auparavant pour avoir communication de leurs lettres de créance. Il les mena ensuite dans l'antichambre du roy où ils attendirent que je vinsse les prendre pour l'audience. Le roy, assis au bout de son bureau et couvert, les receut dans son cabinet. Les députés voiant le roy, le saluèrent profondément. Il n'osta point son chapeau. Ils firent une seconde révérence en avançant, Sa Majesté ne se découvrit point encore, mais à la troisième révérence elle

[v°]

osta son chapeau et se couvrit avant que le député qui portoit la parole eut commencé son discours. Ils venoient faire satisfaction au roy au nom de la ville de Dantzic de ce qui s'estoit passé dans le temps que monsieur le prince de Conti estoit proche de cette ville pour favoriser son élection à la couronne de Pologne où les habitans de Dantzic pillèrent quelque bagage et firent des insultes à ceux de la nation françoise. En finissant, il présenta sa lettre de créance au roy. Le roy, sans oster son chapeau, luy dit qu'il recevoit ses soumissions et leur accordoit le

[234 r°]

pardon qu'ils demandoient, se persuadant qu'ils tacheroient par une sage conduite à rentrer dans ses anciennes bonnes grâces et leur dit qu'il répondroit à la lettre qu'ils venoient de luy présenter.

Les députés se retirèrent saluant par trois profondes révérences le roy qui n'osta son chapeau qu'à la dernière. Ils eurent à dîner à la table du grand maistre qu'on augmenta de quelques hors d'œuvres. Les valets n'eurent point la desserte, elle appartient à des officiers.



***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[235 r°]

**Audience à un général d'ordre.**

Un général d'ordre qui en visite les maisons s'adresse à l'introducteur pour obtenir audience du roy, de Monseigneur le Dauphin, de messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry, de madame la duchesse de Bourgogne et de Madame.

Le jour que le roy a marqué pour l'audience, l'introducteur va prendre le général d'ordre

[v°]

dans les carrosses du roy et de la reyne et le conduit au Louvre ou à Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau ou en tous autres lieux où Sa Majesté se trouve. Le roy, assis et couvert, luy donne audience de la même manière qu'il la donne aux envoyés. La reyne le reçoit tenant son cercle. Les princes et les princesses le reçoivent comme ils ont accoutumé de recevoir les ministres du second ordre. Les officiers du grand commun le traitent à dîner.

[236 r°]

L'introducteur le reconduit dans les carrosses du roy et de la reyne en sa maison conventuelle.

Ce général n'a point d'audience de congé.

**Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II**

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[237 r°]

**Table des matières.**

[\[Réception faite aux ambassadeurs de Siam en 1686 fol. B r°\]](#)

[\[Addition au premier livre de mes mémoires fol. G r°\]](#)

[Baptême de la fille du sieur Erizzo ambassadeur de Venise en 1695, fol. H r°.](#)

[\[Baptême de la fille de l'ambassadeur de Venise fol. 1 r°\]](#)

[Baptême du fils de monsieur Pisani ambassadeur de Venise, p. 4 verso.](#)

[Prétention de messieurs les ambassadeurs pour estre marqués à la crayé avec le Pour au camp de Compiègne en 1698, page 7.](#)

[\[Réponse fol. 12 r°\]](#)

[\[Lettre à monsieur le nonce au même sujet du Pour à Compiègne le 8 septembre 1698 fol. 13 r°\]](#)

[\[Réponse fol. 15 v°\]](#)

[Remarques à placer dans l'article des ambassadeurs de Venise et satisfaction faite au roy de la part de la république par le sieur Pisani ambassadeur extraordinaire en 1702, page 19.](#)

[Suite des remarques sur les honneurs qu'on fait à l'ambassadeur de Venise, page 31.](#)

[Relation de ce qui s'est passé à la réception de Pierre Joannides Potemkin ambassadeur du grand-duc de Moscovie en 1668, page 41.](#)

[\[Copie de la lettre du grand-duc de Moscovie au roy fol. 74 r°\]](#)

[Réception d'un envoyé moscovite en 1673, page 76.](#)

[\[v°\]](#)

[Relation de ce qui s'est passé à la réception de Soliman Aga Mustapharaca envoyé de sultan Mahomet Han empereur des Turcs en 1669, page 79.](#)

[Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne au même, page 99.](#)

[Réception faite à Dom Matthes Lopes ambassadeur du roy d'Arda l'un de ceux de la Guinée en 1670, page 107.](#)

[Audience donnée à Hadgi Mehemed Thummin, gouverneur de Tétouen, ambassadeur de Mula Ismael roy de Maroc et de Fez à Saint-Germain en 1682, page 111.](#)

[\[Audience de congé à l'ambassadeur de Maroc à Saint-Germain le 10 février 1682 fol. 114 v°\]](#)

[\[Audience à Hadgi Giafer Aga ambassadeur du divan d'Alger à Versailles, 1684 fol. 117 r°\]](#)

[Arrivée de trois mandarins de Siam en 1684, page 127.](#)

[\[238 r°\]](#)

[Réception faite aux ambassadeurs de Siam en 1686, page 133.](#)

[\[Harangues faites au roy, aux princes et aux princesses de la maison royale par ces ambassadeurs à leurs première et dernière audiences fol. 153 r°\]](#)

[Audience aux ambassadeurs extraordinaires de Moscovie en 1687, page 175.](#)

[Arrivée de l'ambassadeur de Maroc à Brest en 1698, page 179.](#)

[\[Audience à l'ambassadeur de Maroc à Versailles, 1699 fol. 181 r°\]](#)

[\[Audience de Monseigneur à l'ambassadeur de Maroc fol. 185 v°\] aa](#)

[\[Lettre de monsieur le baron de Breteuil au sujet du rang qu'il doit tenir avec monsieur de Saint-Olon, gentilhomme ordinaire du roy près de l'ambassadeur de Maroc à son audience de congé, à](#)



### ***Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome II***

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14118)

[monsieur de Sainctot fol. 186 r°\]](#)

[\[Relation de l'entrée des ambassadeurs suisses en 1663 fol. 188 r°\]](#)

[\[Audience de congé à Abdala Ben Aischa, ambassadeur de Maroc, 1699 fol. 190 v°\]](#)

[Des envoyés, page 193.](#)

[\[Réception des princes et des princesses du sang, des princes et princesses légitimées à l'envoyé fol. 197 v°\]](#)

[\[Réception du secrétaire d'Estat à l'envoyé fol. 199 r°\]](#)

[Des envoyés extraordinaires d'Espagne, page 203.](#)

[\[Remarques fol. 207 v°\]](#)

[Honneurs extraordinaires aux envoyés, page 213.](#)

[Des résidens, page 225.](#)

[Des agens, page 227.](#)

[Des députés du collège électoral, page 229.](#)

[Des députés d'Hambourg, de Genève, de Liège, d'Avignon, des villes anséatiques et caetera, page 230.](#)

[\[v°\]](#)

[Audience à un général d'ordre, page 235.](#)